

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey  
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française.  
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

84 <sup>e</sup> liste des souscripteurs.....	469
Le Comité.....	470
La question de l'emprunt chinois, par M. R. C....	471
L'orientation nouvelle de la politique anglo-indienne, par M. CHARLES MOUREY.....	472
L'enseignement étranger en Chine : pas de méthode, pas de résultat, par M. X.....	475
La navigation sur le Tigre et l'Euphrate, par M. H. MARCHAND.....	481
Les assemblées provinciales chinoises : Inquiétantes perspectives.....	484
Les Lolos, par M. A.-F. LEGENDRE.....	487
Asie Française : Le voyage du gouverneur général en France. — La situation budgétaire au 30 juin 1909. — La colonisation européenne en Cochinchine. — Réglementation de la main-d'œuvre étrangère. — Les concessions de terres aux indigènes du Tonkin. — Les fêtes d'Angkor.....	497
Chine : Les affaires de Mandchourie — La question de l'opium. — La reconstitution de la marine. — La disgrâce du vice-roi Touan Fang.....	500
Japon : Le budget.....	501
Asie Russe : Les chemins de fer de Sibérie.....	502
Turquie : Le chemin de fer de Bagdad. — L'ouverture du Parlement. — Les troubles de l'Yémen. — Le projet de résurrection de la Mésopotamie.....	502
Perse : La situation générale. — L'ouverture du Medjliss. — L'affaire d'Ardébil.....	504
Asie Anglaise : La conférence impériale contre la malaria.....	506
Nominations officielles.....	507
Bibliographie.....	507

CARTES

Itinéraires du Dr A.-F. Legendre au Kien-tchang et en Lolotie.....	488
--	-----

84<sup>e</sup> LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MM.

Garnier, de la banque de l'Indo-chine.....	25 »
Louis Béra, à Tien-tsin.....	60 »
H. Besnard, résident au Darlac.....	25 »
Biblioth. des offic. du 4 <sup>e</sup> tonkinois (complément).....	8 »
Biblioth. des offic. du 11 <sup>e</sup> colonial (complément).....	5 »
* Dr A.-F. Legendre, méd.-major de 1 <sup>re</sup> cl.....	20 »
A. de Fleuriau, secrét. d'ambassade.	100 »
Bourboulon, à Tien-tsin.....	50 »
Général Galliéni, membre du Conseil supérieur de la guerre.....	100 »
Eug. Etienne, vice-président de la Chambre.....	100 »
G. Marquis, à Paris.....	12 »
Ecole militaire de Saint-Maixent.....	12 »
Martinie, attaché naval à Tokio.....	25 »
* G. Padoux, consul général.....	25 »
Banque russo-chinoise.....	100 »
<hr/>	
<i>A reporter.</i> ..	667 »

(1) Les noms marqués d'un \* sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . . .	667	»
De Rothschild, frères. . . . .	1.000	»
Eug. Bradier, vice-consul de France. . . . .	36	»
S. A. S. le prince de Monaco. . . . .	100	»
Service des contrôles de la résidence générale de Tunis. . . . .	20	»
Lieut. Sougnac, de l'infant. colon. . . . .	12	»
Marquis de Moustier, député. . . . .	100	»
H. Marchand, à Vancouver. . . . .	20	»
Biblioth. des offic. du 1 <sup>er</sup> malgaches. . . . .	24	»
A. Kauffmann, à Tchungking . . . . .	15	»
Pierre Lefèvre-Pontalis . . . . .	50	»
Souscriptions diverses. . . . .	51	50
<hr/>		
Total. . . . .	2.095	50

## LE COMITÉ

Le Comité s'est réuni le 14 novembre, sous la présidence de M. Emile Senart, pour recevoir MM. Paul Pelliot et Robert de Caix, rentrés de leurs missions respectives en Extrême-Orient. Étaient présents : MM. le prince d'Arenberg, Casenave, H. Cordier, Finot, J.-H. Franklin, Froidevaux, amiral Gervais, Guillain, Harmand, de Labry, Lebon, Cl. Madrolle, M<sup>me</sup> Massieu, et MM. Maurice Ordinaire, de Peyrimhoff et Fontenelle, Raveneau, de Reverseaux, Roulleau-Dugage, Roume, Schefer, Spronck, de Vauvrial.

Au début de la séance, M. Senart demande à l'assemblée de ratifier la liste des nouveaux membres du Comité, proposés par le Bureau en vue de compléter la constitution de la section du Levant. Sont alors nommés sans autre discussion : MM. de la Boulinière, Bapst, Chavannes, Deseos, Delafosse, Gout, Henry, Raymond Kœcklin, Anatole Leroy-Beaulieu, Paul Leroy-Beaulieu, baron de Neufville, comte d'Ormeson, Outrey, R. P. Scheil, Steeg, Sallandrouze de la Mornaix, Tardieu.

M. Senart présente ensuite au Comité M. Roulleau-Dugage qui veut bien accepter de remplir auprès du marquis de Reverseaux, président, les délicates fonctions de secrétaire de la section du Levant.

Ces questions réglées, le président a donné la parole à M. Robert de Caix qui, se fondant sur l'unanimité des témoignages recueillis en Extrême-Orient, a exprimé des réserves en ce qui concerne les chances de réformes sérieuses et ordonnées en Chine et émis spécialement des doutes sur l'efficacité réelle des efforts scolaires, cependant généreux et bien intentionnés, qui ont été accomplis par les Chinois.

M. Paul Pelliot, dont l'exposé a occupé la plus grande partie de la séance, a fait un récit de son voyage et donné un aperçu de l'importance des découvertes archéologiques faites par lui au Kan-sou et qui ont été le plus important résultat de sa mission. M. Pelliot a rapporté, lui aussi, d'intéressantes impres-

sions sur l'état politique de l'Extrême-Orient et des régions voisines. Son opinion sur l'état actuel de la réforme chinoise et sur les perspectives de cette dernière n'est pas beaucoup plus optimiste que celle de M. Robert de Caix. Fait intéressant, que M. Paul Pelliot a signalé au Comité : le désir d'apprendre qui se manifeste aujourd'hui dans toute l'Asie, en Annam et en Perse comme en Chine, est très intense au Turkestan russe où le voyageur français a pu constater un véritable mouvement des esprits.

Notre président, M. Emile Senart, a reçu du commandant de Lacoste, actuellement en mission dans la Mongolie septentrionale, une lettre dont nous croyons intéressant de communiquer à nos adhérents les extraits qui suivent :

Kobdo, le 27 septembre 1909.

... Arrivé depuis quelques jours à Kobdo, j'ai hâte de vous donner des nouvelles de notre mission à laquelle vous avez bien voulu vous intéresser avec tant de bienveillance.

Vous me permettez de passer sous silence l'énumération, toujours fastidieuse, des étapes de notre voyage en zigzags à travers la Mongolie des Khalkhas et de vous rendre compte des résultats fort modestes de nos recherches archéologiques.

Notre premier objectif était — comme vous le savez — la haute vallée de l'Orkhon et ses anciennes capitales. De Karakoroum, il ne reste rien, sinon une tortue de granit perdue dans la steppe et que j'ai découverte par hasard. Sur l'emplacement supposé de l'ancienne capitale des Mongols, s'élève un monastère de peu d'importance par ses monuments, mais fort vénéré des habitants de la « Terre des herbes ». Le couvent d'Erden-Dzou fut la première lamaserie construite en Mongolie et c'est de là que se répandit la bonne parole. Dans les cours du monastère se trouvent plusieurs stèles qui portent des inscriptions tibétaines ; seuls, deux lions de pierre d'un archaïsme certain pourraient provenir du palais de Karakoroum.

Continuant notre route vers le Nord, nous sommes arrivés aux ruines de Khara-Balgassoun dont la forteresse dresse encore, dans la plaine nue, ses murailles striées par les érosions éoliennes. A quelques centaines de mètres au Sud de l'enceinte, on découvre au milieu des hautes herbes les vingt-cinq fragments de la stèle à l'inscription trilingue (chinois, ouïgour et vieux turc).

Nous avons employé trois jours à estamper ces débris et à prendre le moulage du chapiteau dont les deux oiseaux sont d'un dessin fort curieux.

Tout autour de la stèle, le sol est couvert de tuiles ; on trouve également des débris de socles de colonne, mais pas un seul fragment de statue.

A Kocho-Tsaïdam, une désagréable surprise nous attendait : la grande stèle de Kül Teghin est, en effet, depuis deux ans comme encastrée dans une chapelle de style chinois. L'inscription chinoise est demeurée visible, mais l'inscription paléoturque est complètement cachée par un mur de briques cimentées. Dans ces conditions, l'estampage était impossible et nous avons dû nous contenter de relever l'inscription en langue chinoise. Par contre, la stèle de Bilgä Kaghan [735 après J.-C.] est encore étendue sur le sol, brisée en quatre fragments ; nous en avons soigneusement estampé les quatre faces, recouvertes de caractères turcs et chinois encore assez nets. Ce travail,

du reste, n'a pas été des plus faciles, car la stèle repose à même le sol et le bloc le plus important, qui pèse plusieurs tonnes, ne s'est pas laissé retourner comme la page d'un in-folio.

Autour de ces deux monolithes, des fouilles assez anciennes — semble-t-il — ont mis à jour plusieurs statues dont quelques-unes, de marbre blanc, sont d'une fort belle facture. Nous les avons photographiées, mesurées, et avons pris l'empreinte des divers accessoires de toilettes (bourses, ceinturons, boucles de ceintures...) sculptés dans le marbre (1).

A un kilomètre au Nord de la stèle de Kùl Teghin se trouvent deux tombes, sortes de cuves composées chacune de quatre dalles verticales posées en carré. Le dessin reproduit sur les dalles paraît être de style chinois (deux phénix se faisant face et tenant dans leurs becs une pomme). Tout à côté gisent à terre plusieurs statues de granit presque entièrement mutilées.

Avec le groupe de Kocho-Tsaïdam nous en avons terminé avec l'Orkhon; il nous a fallu passer dans la vallée d'un affluent de droite de la Sélanga — le Khonoïn Gol — pour découvrir une nouvelle inscription, turque, de bien faible importance hélas! mais peut-être « inédite ».

Cette inscription se trouve sur la face d'une tombe, en forme de cuve, située à un kilomètre au Nord-Ouest du lac Iché-Nor et à 3 kilomètres au Nord-Est d'une antique cité que les Mongols dénomment « Arkhol-Khané-Balgassoun ». La ville, dont il ne reste aujourd'hui que la forteresse, devait être assez importante si l'on en juge par les nombreux socles de colonne et par les tuiles vernissées (2) qui jonchent le sol en certains endroits.

Nous avons estampé l'inscription turque ainsi que le dessin (3) sculpté sur les parois d'une tombe placée tout à côté. Ces deux monuments présentent ceci de particulier qu'ils encadrent chacun une statue (buste de granit). Les statues sont du reste grossièrement travaillées et paraissent beaucoup plus anciennes que celles de Kocho-Tsaïdam; nous en rapportons des photographies ainsi qu'un moulage.

Dans la même vallée, nous avons relevé les sculptures d'une pierre levée — de forme phallique — ayant 2 m. 55 de hauteur, mais ne présentant aucune inscription.

J'en aurai fini, monsieur le président, avec nos recherches archéologiques, si j'ajoute que j'ai relevé le plan de plus de cinquante kourganes, appelées ici des « Kirghizé Our », c'est-à-dire des « Nids Kirghizes ». Il est impossible de savoir auprès des Mongols ce que sont ces amas de blocs granitiques et à quelle époque ils ont été édifiés. Dans tous les cas, aucun des trois ou quatre cents que j'ai examinés pendant notre route ne portait une inscription qui pût permettre de le situer dans le temps.

Dans un autre ordre d'idées, je me suis occupé d'une question sur laquelle M. Robert de Caix avait bien voulu attirer mon attention: la colonisation par les Chinois de la Mongolie septentrionale. C'est là un problème des plus intéressants et que les fonctionnaires du Céleste Empire sont en train de solutionner. J'aurai l'honneur de vous en parler à mon retour.

(1) Par malheur toutes les têtes ont été brisées et il est impossible d'en retrouver un seul fragment.

(2) Ces tuiles sont vertes comme celles qui couvrent le palais des princes à Pékin et à Moukden.

(3) Dessin en hexagones qui représente sans doute des « écailles » de tortue. Cet animal est, en effet, pour les Chinois l'emblème de la longévité.

## La Question de l'Emprunt Chinois

Nos lecteurs savent en quoi consiste la question de l'emprunt chinois: une lettre de Pékin parue dans notre Bulletin de septembre l'a longuement exposée.

Depuis l'intervention des Etats-Unis qui a rendu vain l'accord laborieusement élaboré entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne, on ne peut s'entendre sur la répartition des sections sur lesquelles un ingénieur de chacune des quatre nationalités en présence aura la direction des travaux. C'est, en effet, sur ce point seulement que porte la difficulté. On s'est toujours entendu pour le partage en quatre parts égales du capital nécessaire à l'établissement des lignes de Hankéou à la frontière du Kouang-toung et de Hankéou au Seu-tchouan. De même les fournitures doivent, à conditions de bon marché et de qualités égales, être partagées.

L'attitude des Anglais a rendu difficile à résoudre cette question des ingénieurs en chef. Ils ont prétendu mettre en dehors de la répartition la ligne de Hankéou à la frontière du Kouang-toung, bien qu'elle fit partie de l'entente sur laquelle avait porté l'accord à trois entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne. Cette prétention, en outre, ne tenait qu'un compte insuffisant de l'arrangement qui avait étendu au Sud du Fleuve Bleu l'accord anglo-français conclu en ce qui concerne la ligne du Seu-tchouan et qui avait pris forme dans la création de la Chinese Central Railways. A la rigueur, cependant, on peut admettre que les Anglais qui ont aidé le vice-roi d'Ou-tchang à racheter jadis aux Américains la concession du Hankéou-Canton aient, en ce qui concerne cette ligne, la situation particulière qu'ils réclament si obstinément. Mais ce que nous ne saurions accepter en aucun cas, ce serait que, par l'effet indirect de cette intransigeance, nous soyons mis, à l'égard des Allemands et des Américains, dans un état d'infériorité sur la ligne du Seu-tchouan.

Le bruit courait, en effet, ces jours derniers, que les Allemands et les Américains auraient préparé des arrangements en vertu desquels ils se réserveraient les uns et les autres 800 kilomètres de la ligne du Seu-tchouan, la seule qui reste à partager entre les ingénieurs en chef, en présence de la volonté des Anglais de ne rien céder du Hankéou-Canton. Les Français auraient eu ce qu'ils pourraient trouver ensuite et, encore, en partage avec les Anglais qui veulent, malgré l'importance du domaine qu'ils taillent ailleurs à leurs ingénieurs, conserver une section du chemin de fer du Seu-tchouan.

Nous croyons savoir qu'une pareille combinaison ne sera jamais acceptée par notre gouvernement. Si nous pouvons reconnaître quelques raisons historiques à l'exclusivisme britannique en ce qui concerne la ligne de Canton, nous n'avons aucun motif de céder le pas aux Américains et aux Allemands sur la ligne de Seu-tchouan. L'ingé-

nier français devra diriger la construction d'un nombre de kilomètres rigoureusement égal à celui qui sera confié à chacun des ingénieurs allemand et américain. On peut dire que cette question de l'ingénieur en chef n'a pas une grosse importance pratique. Mais pourquoi, alors, nos partenaires la traitent-ils avec une volonté si obstinée? En matière d'affaires, comme en toute autre, la question de « face » a son importance qui finit par se manifester par une grave répercussion même dans le domaine des intérêts les moins imaginaires. Si nous acceptons une position d'infériorité dans cette première combinaison internationale pour « financer » des chemins de fer chinois, nous nous mettons dans l'impossibilité de sortir du rôle de Cendrillon dans toutes les circonstances analogues qui se présenteront à l'avenir. Mieux vaudrait pour nous rester à l'écart et manquer l'affaire.

Mais ce n'est pas parce que nous montrerons de la fermeté que nous la manquerons. En somme, c'est en grande partie avec notre argent que nos partenaires construiront leurs sections, c'est-à-dire paieront leur personnel et leur matériel acheté à leurs usines. Cet argent du marché français, on a trop pris l'habitude de l'obtenir, moyennant quelques bénéfices d'émission et l'intérêt dont se contente la médiocrité prudente de l'obligataire français, pour soutenir des industries et une influence qui ne sont pas les nôtres. On espère encore l'obtenir cette fois, en s'efforçant de ne pas nous donner davantage, puisque les financiers des nations qui veulent participer avec nous à l'emprunt chinois des chemins de fer, qui se montrent disposés à nous traiter avec désinvolture en ce qui concerne la répartition de sections, demandent en même temps avec insistance l'internationalisation du futur emprunt. Cela veut dire en principe qu'ils veulent que ces titres puissent être cotés indistinctement sur les marchés des quatre nations prêteuses et, en pratique, qu'ils comptent que le bas de laine français absorbera la plus grosse partie de l'emprunt que l'on sait bien ne pouvoir émettre avec succès sans son concours. Cela veut dire, par conséquent, que notre pays dispose d'une force, trop souvent méconnue et galvaudée, mais dont il peut user pour défendre partout à l'extérieur sa situation légitime et dont il usera dans l'affaire de l'emprunt chinois. Si on nous refuse l'égalité rigoureuse avec l'Allemagne et les Etats-Unis sur la ligne du Seu-tchouan, notre gouvernement doit en réponse refuser l'internationalisation de l'emprunt et il la refusera.

Il serait peut-être bon, d'ailleurs, comme préambule aux derniers pourparlers sur la question des ingénieurs en chef, de savoir un peu quelles longueurs kilométriques on aura à répartir. Or on ne le sait pas exactement à l'heure actuelle; on n'est pas certain que le gouvernement de Pékin, auquel il appartient de se décider pour tel ou tel réseau de chemin de fer, est toujours dans les intentions qu'il exprimait au printemps. On ignore s'il veut que la ligne du Seu-

tchouan ait une seule amorce à Hankéou, ou aussi une autre, partant d'un point du chemin de fer Hankéou-Pékin et se dirigeant vers la haute vallée du Han. Il serait bon, avant de pousser plus loin le débat entre les quatre puissances, d'ouvrir des négociations avec la Chine pour préciser ce sur quoi elles ont à discuter et à s'entendre entre elles. Ce serait mettre les bœufs avant la charrue. Mais nous n'admettons pas que le sillon tracé sous notre direction par cette dernière soit moins long que celui des autres, et si nos partenaires ne veulent pas de cette égalité légitime ils devront renoncer au concours de notre marché.

R. C.

## L'Orientation nouvelle

DE LA

### Politique anglo-indienne

Le gouvernement de l'Inde a publié, le 13 novembre, en un numéro spécial de la *Gazette officielle*, numéro qui ne compte pas moins de 450 pages, le détail des réformes qu'après trois ans de discussions et d'études l'Angleterre a résolu d'effectuer dans l'organisation administrative de la plus importante de ses dépendances. Ceux des lecteurs du Bulletin qui ont bien voulu parcourir les articles parus depuis deux ans à cette même place (1) savent par quelle longue série de vicissitudes ont passé les premiers projets formulés par le vice-roi dans l'été de 1906 et quelles modifications ils ont dû subir de la part du secrétaire d'Etat de l'Inde d'abord, du Parlement impérial ensuite, avant d'avoir force de loi. Il nous a paru toutefois qu'il n'était peut-être pas inutile de revenir une fois encore sur ces réformes, au moment où elles vont entrer en vigueur, en essayant de déterminer dans quelle mesure elles sont appelées à modifier la vie administrative de l'Inde et quelle action elles peuvent exercer sur l'avenir politique de ce pays.

\* \* \*

L'idée qu'il fallait « faire quelque chose » pour adapter la machine gouvernementale de l'empire indien aux conditions nouvelles que lui ont faites les progrès de l'instruction dans une certaine partie de la population et la venue au jour d'une classe de politiciens indigènes, s'est développée au lendemain du partage de l'ancien Bengale en deux provinces distinctes. Les troubles dont cette mesure administrative, si modeste en apparence et si justifiée, fut le prétexte; le mouvement d'opinion auquel elle donna naissance; les discussions

(1) Voir notamment dans le Bulletin de novembre 1907: Les Réformes dans l'Inde, les projets du vice-roi; dans le n° de juillet 1908: L'Inde et la Chambre des lords; dans le n° de janvier 1909: Les réformes administratives dans l'Inde.

qu'elle provoqua firent apparaître les modifications qui s'étaient lentement produites dans l'état mental d'une partie des habitants de l'Inde et mirent en relief les inconvénients du système de gouvernement jusqu'alors en usage sur les rives du Gange. Inconvénients plus apparents que réels, sans doute, et plus nuisibles au gouvernement lui-même qu'aux gouvernés. Qu'il fût efficace, qu'il eût toute la souplesse nécessaire pour se plier à des circonstances très variées, c'est ce que cinquante années de gouvernement par la Couronne ont surabondamment démontré. Qu'il s'agisse d'établir un système d'impôts, d'organiser la défense des frontières, de lutter contre la famine, l'administration de l'Inde a presque toujours montré toutes les vertus du *bon tyran* cher à Renan. Mais c'est justement d'avoir l'apparence de la tyrannie qui fit sa faiblesse, en l'exposant à de faciles reproches de ses adversaires. Ceux-ci n'existent pendant longtemps qu'en Angleterre, dans l'opposition parlementaire, qui fut, à toutes les époques de l'histoire anglaise depuis deux cents ans, toujours prompte à critiquer et souvent avec raison — qui ne se rappelle les discours de Burke au XVIII<sup>e</sup> siècle? — les errements suivis par la Compagnie et par ses agents. Mais alors les peuples souffraient en silence. Aujourd'hui, leurs souffrances ont sans nul doute diminué; ils sont garantis dans une large mesure contre l'injustice de leurs maîtres et contre l'arbitraire, et cependant c'est parmi les Hindous que se recrutent les critiques les plus acerbes de l'administration actuelle. Pour indiquer comment s'est formée lentement cette opposition, pour expliquer comment s'est développé ce que l'on peut, avec une certaine exagération, appeler le parti national indien, il faudrait refaire l'histoire de l'Inde depuis vingt-cinq ou trente ans et sortir du cadre de cet article. En tout cas, de tous les griefs formulés par ce parti, par ses membres les plus ardents comme par les plus modérés, il n'en est aucun qui ait réuni un aussi grand nombre d'avis concordants que celui qui vise l'absence de contact entre gouvernants et gouvernés que l'on reproche depuis longtemps à l'administration de l'Inde. Dans les examens de conscience que très courageusement et très loyalement les Anglais ont faits depuis quelques années, on trouve l'aveu que là gît l'un des plus sérieux inconvénients du système en usage jusqu'à ce jour. Dans tout pays d'Orient, l'Européen éprouve toujours les plus grandes difficultés à pénétrer l'âme indigène, à se faire une idée exacte des sentiments ou des besoins de populations que tout éloigne de lui : la race, la religion, la façon de concevoir la vie; on serait presque tenté de dire, des différences dans la constitution même du cerveau et dans la manière dont cet organe fonctionne. Ils nous paraissent plongés dans un rêve perpétuel et incapables d'agir, et nous leur faisons l'effet d'agités, de détraqués toujours à la recherche de sensations nouvelles et jamais satisfaits du présent. A ces obstacles que l'Occidental rencontre partout autour de lui en terre d'Asie et qui faisaient dire

un jour à lord Curzon que « l'Orient est une Université dans laquelle l'étudiant ne peut jamais avoir ses diplômes », partout viennent s'ajouter dans l'Inde les barrières que dressent entre les habitants eux-mêmes, *a fortiori* entre eux et l'Européen, le régime des castes et l'organisation de la société en compartiments distincts entre lesquels aucune ou presque aucune interprétation n'est possible. Il en résulte une difficulté particulière pour les deux partis en présence à se comprendre et à s'apprécier et le fonctionnaire anglais se croit volontiers quitte envers l'indigène quand il lui a assuré le bénéfice de la paix britannique et les avantages d'une justice impartiale et sûre. Les mesures administratives qu'il adopte ne choqueront-elles pas la population, n'iront-elles pas à l'encontre de ses intérêts? les impôts qu'il établit ne seront-ils pas trop lourds, d'autres ne conviendraient-ils pas mieux aux conditions économiques du pays? Autant de questions qu'il tranche seul, autant de problèmes dont il cherche la solution dans la pleine indépendance de son jugement et d'après sa façon d'apprécier les besoins des indigènes.

Cet autocratie absolue avait paru longtemps supportable, grâce aux qualités de caractère, à l'intégrité, à l'impartialité de la haute administration anglo-indienne. A la fin cependant, au lendemain des victoires japonaises qui ont exalté dans toute l'Asie l'orgueil des Orientaux, alors que se développait, parmi les indigènes qui ont reçu l'instruction occidentale, une opposition servie par une presse active, qui se répand de plus en plus et dont l'influence, bien qu'encore très éloignée de celle que nous connaissons à la presse en Europe, grandit sans cesse, il a paru imprudent de refuser plus longtemps à l'Inde toute participation à ses propres affaires; il a paru qu'il fallait appeler les Hindous à collaborer à l'œuvre administrative et législative qui s'accomplit dans leur pays, donner au peuple les moyens de faire connaître ses tendances, ses aspirations, permettre en un mot à une opinion publique indigène de se dégager. Assurer la représentation des indigènes de manière à combler en partie ce « golfe entre l'Occident et l'Orient » auquel sont dus tant de malentendus, tel est le but des réformes qui vont s'accomplir demain.

Bien qu'il ait fallu 450 pages d'impression serrée d'un journal officiel pour en expliquer les détails d'application, — mais on sait quelle est la prolixité des actes administratifs anglais et dans quelle minutie de détails leurs rédacteurs se complaisent! — il n'est peut-être pas impossible d'en indiquer en quelques lignes l'économie générale. Elles consistent essentiellement, en effet, dans l'élargissement des Conseils législatifs qui siègent auprès du vice-roi et des lieutenants-gouverneurs, chefs des grandes circonscriptions administratives de l'Inde, et dans l'extension de leurs attributions. La mesure paraît timide à nous autres Français qui ne craignons pas de refondre, sinon dans la réalité, au moins dans notre esprit, toutes les institutions humaines et qui démolissons volontiers

RETR

tout l'édifice social afin d'être plus libre de le reconstruire à notre guise, c'est-à-dire conformément aux lois de l'éternelle raison ; elle est en tous cas en pleine harmonie avec les habitudes de nos voisins chez qui les survivances d'organismes anciens sont nombreuses et qui préfèrent apporter à l'immeuble qu'ils habitent les réparations de détails dont l'expérience leur a démontré la nécessité. Au reste, à y regarder de près, la timidité n'est qu'apparente et les modifications que lord Morley a apportées à ces assemblées sont en réalité tout à fait essentielles et de nature à leur donner, au lieu du rôle effacé qu'elles y jouaient jusqu'aujourd'hui, une place importante dans la vie politique de l'Inde. Et d'abord, disions-nous, le nombre des membres de ces Conseils est accru dans des proportions très sensibles. Quelques chiffres permettent d'en juger. Le Conseil législatif du vice-roi, ou Conseil législatif impérial, se composait dans l'ancienne organisation de 25 personnes en comprenant le vice-roi ; le gouvernement de l'Inde avait proposé, dans une longue dépêche du 1<sup>er</sup> octobre 1908 adressée au secrétaire d'Etat, de lui donner 63 membres : il va en avoir, après les dernières modifications, 68 ; les Conseils législatifs de Madras et de Bombay réunissaient chacun 24 membres et le vice-roi avait proposé de porter ce chiffre à 47, ils en auront 48 ; dans le Bengale ils étaient 21, ils seront 31 ; dans les Provinces-Unies ils étaient 16, ils seront 49 ; dans le Bengale oriental et Assam leur nombre passera de 16 à 43 ; dans le Penjab, de 10 à 27 ; enfin en Birmanie, alors que le Conseil législatif comprenait jusqu'à présent 10 personnes, il en comprendra désormais 18. En même temps est modifiée la proportion existant jusqu'à présent entre le nombre des membres *nommés* par le gouvernement et celui des membres *élus*, ce dernier se trouvant sensiblement accru, si bien que sur les 370 membres que comprendront au total les nouveaux conseils, 135 appartiendront à cette dernière catégorie. On trouvera peut-être la proportion, bien qu'accrue, encore assez faible. Mais dans un pays où l'immense majorité des habitants sont illettrés, car sur 232 millions d'individus (nous parlons de l'Inde *anglaise* seule, en omettant les Etats indigènes), 8.645.000 seulement sont capables de lire ou d'écrire les langues indigènes et 625.000 seulement connaissent l'anglais, dont la population est toujours demeurée à l'écart de toute politique, il était impossible d'organiser du jour au lendemain des assemblées dont tous les membres eussent été élus ; en outre il fallait réserver à la puissance dominatrice une certaine part d'influence dans ces conseils. —

Cette part sera représentée par la faculté de nommer une bonne partie des membres, les personnes désignées pouvant être dans une proportion variable, des fonctionnaires ou des non fonctionnaires. Les membres de cette dernière catégorie seront choisis de façon à représenter les groupes professionnels ou ethniques, ou les intérêts économiques qui n'auraient pu obtenir par le jeu des élections une représentation propor-

tionnée à leur importance réelle. Car il ne s'est agi en aucune façon et il ne pouvait être question de donner le suffrage universel à l'Inde. Aussi les élections se feront-elles à plusieurs degrés, d'après une procédure assez compliquée et variant au reste suivant les provinces. On sait qu'on ne recherche que rarement, de l'autre côté du Détroit, l'uniformité en matière de réglementation. Cette disposition naturelle produira en l'espèce, croyons-nous, de très heureuses conséquences. Les institutions qui pourront convenir au Bengale où les idées sont le plus avancées, et où il existe déjà une classe assez nombreuse d'indigènes instruits, pourraient très mal réussir en Birmanie où la population n'a aucune idée de ce que peut être un système de représentation basé sur l'élection et où les communautés commerciales formées de Chinois et d'Indous immigrés ne peuvent être représentées que par des membres nommés par le gouvernement. Et c'est justement cette catégorie de membres des Conseils — ceux nommés et non élus — qui, dans la pensée de lord Morley et du vice-roi, sont appelés à défendre les intérêts de la masse, comme des cultivateurs, des petits artisans, qui sera hors d'état, de longtemps, de choisir elle-même ses représentants et dont les politiciens bengalis ne seraient pas plus qualifiés que les fonctionnaires anglais à se dire les porte-paroles et les mandataires.

Pour assurer à la puissance souveraine le dernier mot dans les discussions des problèmes soumis jusqu'à ce jour aux Conseils législatifs, dont la compétence était cependant, comme nous le verrons, demeurée très limitée, les divers actes qui régissaient l'ancien système avaient eu soin d'y réserver la majorité aux membres désignés par l'administration. Sur ce point lord Morley, allant au delà des propositions présentées par le vice-roi, a montré l'esprit le plus libéral. Désormais dans les Conseils législatifs *provinciaux*, la majorité sera acquise aux non fonctionnaires qui auront ainsi le moyen de faire prévaloir leurs opinions dans les vœux émis par l'assemblée, mais dans le Conseil législatif *impérial*, placé auprès du gouverneur général, il a paru indispensable de conserver une majorité officielle, en raison de l'importance des avis que ce Conseil peut être appelé à formuler, avis qui intéresseront toujours l'Inde entière et qui toucheront parfois aux bases mêmes de l'édifice sur lequel repose la domination anglaise au Sud de l'Himalaya. Voilà pour la composition des nouveaux conseils. En ce qui concerne leur compétence, les innovations sont plus importantes encore. D'après l'Acte de 1861 en vertu duquel ils avaient été organisés, les Conseils législatifs ne pouvaient discuter que les projets de loi qui étaient soumis à leur appréciation par l'administration ; en 1892 on avait atténué la rigueur d'une règle qui équivalait à une condamnation au silence perpétuel, en laissant aux conseillers une certaine latitude de discussion au moment de la présentation annuelle du budget ; ils pouvaient alors attirer

l'attention du gouvernement sur n'importe quelle question, même étrangère aux préoccupations financières du jour. Ce n'était pas encore assez, et désormais les membres des Conseils législatifs auront le droit de provoquer des discussions sur tous les sujets d'intérêt public; ils pourront exercer une certaine action sur les projets financiers qui leur seront présentés, en modifier certains éléments, enfin proposer, défendre et voter des résolutions sur les affaires les plus diverses, le tout sous certaines restrictions destinées surtout à suppléer au défaut d'expérience des discussions publiques que l'on peut supposer exister chez la plupart des conseillers de demain et aussi à éviter que l'antagonisme de race ne pousse les membres de l'opposition à dépasser parfois la mesure dans leurs critiques. Dans sa longue lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1908 à laquelle nous avons fait déjà allusion, lord Minto s'exprimait en ces termes sur ce point: ses paroles indiquent mieux que nous ne pourrions le faire nous-mêmes la portée de cette réforme. « Nous estimons que le moment est venu de laisser plus de liberté aux débats des Conseils législatifs. Nous pensons que les membres devraient avoir la possibilité d'exposer leurs vues sur les questions publiques devant le gouvernement et nous sommes convaincus que le gouvernement et le public instruit retireraient de réels avantages d'une discussion bien conduite sur les problèmes d'ordre administratif... Ces débats fourniraient à l'administration l'occasion de faire connaître ses vues sur une question déterminée et d'expliquer les raisons qui l'ont conduite à adopter telle ou telle ligne d'action... En ce qui concerne le public éclairé, il n'est pas douteux qu'il ne considère ce droit de proposer des vœux sur un sujet quelconque comme une très grande concession. Nous croyons qu'il en sera fréquemment fait usage, ce qui contribuera à établir des relations plus intimes entre les membres officiels et les membres non officiels. Nous pensons aussi que ces résolutions devraient revêtir la forme de recommandations au gouvernement; c'est, en effet, la forme qui répondrait le mieux à la réalité constitutionnelle, car elle mettrait en évidence le fait que le pouvoir de décision doit dans tous les cas demeurer entre les mains de l'Administration et n'appartient pas au Conseil. »

Cette dernière phrase précise nettement la signification des mesures très libérales que lord Morley a fait voter au Parlement impérial, il y a quelques mois, et dont la première application aura lieu au début de l'année 1910. L'Angleterre n'entend pas renoncer aux prérogatives du pouvoir souverain qu'elle exerce dans la grande dépendance; elle sait que de longues années s'écouleront sans doute avant que les millions d'individus sur lesquels règne l'empereur-roi soient en état d'assumer la direction de leurs propres destinées en tant que corps de nation; que pendant longtemps encore ses fonctionnaires seront pour la grande masse du peuple les défenseurs les plus éclairés et les plus clairvoyants, et sans doute les plus désintéressés, mais elle a compris qu'elle ne

pouvait, sous peine de faillir à la grande mission qu'elle a entrepris de mener à bien en Asie, refuser les avis et la collaboration de ceux qui sont le plus intéressés au succès de l'œuvre commune. En appelant les Hindous, sinon à régler leurs affaires eux-mêmes, au moins à les discuter, elle leur fournit l'occasion de faire leur éducation politique et de prouver qu'ils ont retenu de leurs relations avec la science occidentale autre chose que des formules et des mots, qu'ils ont appris à l'école de l'Europe le contrôle de soi-même et le respect des droits d'autrui. A ce seul titre, l'expérience que va tenter la Grande-Bretagne dans l'Inde mérite de retenir l'attention soutenue de toutes les nations qui ont des colonies en Asie et qui se trouveront toutes, tôt ou tard, avoir à résoudre des problèmes analogues... L'avenir seul pourra permettre de dire si le geste de générosité de l'Angleterre a été compris et quels fruits la graine qu'elle sème aura donnés. Contentons-nous pour aujourd'hui de souhaiter avec lord Minto que ces réformes contribuent, avec le concours des pouvoirs administratifs, à assurer la prospérité et le bonheur de l'Inde tout entière.

CHARLES MOUREY.

## L'Enseignement Étranger EN CHINE

PAS DE MÉTHODE — PAS DE RÉSULTAT

L'enseignement étranger, c'est-à-dire l'enseignement des sciences étrangères dans les écoles chinoises, subit en ce moment une crise des plus regrettables, si l'on considère les louables et sincères efforts de quelques hauts fonctionnaires chinois éclairés et les sommes considérables dépensées depuis quinze ans presque en pure perte.

Il est à prévoir, si le mouvement actuel n'est pas enrayé, et rien ne peut faire croire qu'il puisse l'être avant longtemps, que d'ici peu tous les étrangers employés actuellement dans les diverses écoles du gouvernement seront graduellement licenciés et remplacés par des professeurs chinois.

Ce que sera le résultat de cette détermination est facile à prévoir si l'on considère ce qu'a été jusqu'à présent l'administration des écoles chinoises avec — ou malgré — le concours des étrangers.

\* \* \*

Lorsqu'il y a une quinzaine d'années, le gouvernement chinois avait décidé de fonder une école ou université, il cherchait tout d'abord, pour diriger les études, des étrangers instruits, parlant parfaitement la langue du pays et surtout ayant résidé de longues années en Chine. La plus

grande liberté d'allures leur était laissée, en apparence du moins, en ce qui concernait leur enseignement. Ils choisissaient leurs professeurs parmi les étrangers ayant résidé quelques années en Chine et, autant que possible, connaissant le chinois.

Le président de ces écoles et les professeurs recevaient ce qui chez nous peut être considéré comme un assez beau traitement, mais qui au point de vue chinois constitue une somme très considérable. De plus, comme il était inadmissible qu'on favorisât l'enseignement des sciences étrangères (1) au détriment ou à l'exclusion de la littérature chinoise, il fut décidé pour donner satisfaction aux lettrés de l'ancien régime qu'un enseignement classique chinois serait donné parallèlement à l'enseignement étranger, le premier généralement le matin, le second l'après-midi. L'école était en conséquence assimilée aux « grandes écoles » chinoises. La nomination d'un directeur de ces études s'imposait et fut confiée généralement à un lettré de haut rang, quelquefois un académicien. Il prit donc le titre de directeur de l'école, le président étranger déclinant, avec raison comme on va le voir, toute ingérence dans l'administration et se bornant à la direction des études étrangères.

Venait ensuite la question des bâtiments. Le directeur chinois recevait de la Cour ou du vice-roi une somme relativement considérable pour premier frais, et une subvention annuelle pour les besoins de l'école qui, à l'origine, devait être absolument gratuite. Les bâtiments élevés ou aménagés étaient ou purement chinois, c'est-à-dire absolument impropres à un enseignement collectif, ou soi-disant européens, soit de misérables imitations de constructions étrangères, destinées à tomber en ruines en quelques années. Dans les deux cas la majorité de la somme affectée passait dans la poche des intermédiaires.

Après un semblant d'examen, où le favoritisme jouait le principal rôle, les élèves admis étaient désormais défrayés de tout. Ils étaient en effet curieux de connaître cette fameuse science étrangère dont on parlait tant, mais se souciaient fort peu de faire cette expérience à leurs frais.

Un règlement était ensuite élaboré, déterminant les heures de classes et d'études, fixant à chacun ses droits et devoirs, fort belle pièce de style que chacun d'ailleurs savait condamnée à rester lettre morte.

Puis les études suivaient leur cours. Généra-

(1) Je ne crois pas inutile d'insister auprès du lecteur sur le sens qu'il doit attacher aux expressions « études chinoises » et « sciences occidentales ou étrangères ». Les études chinoises, quoique nécessitant une somme de labeur très considérable, sont pour ainsi dire exclusivement littéraires et laissent l'étudiant dans une ignorance presque absolue en ce qui concerne, non pas même les sciences, mais encore les notions les plus élémentaires d'arithmétique, d'histoire et de géographie. Or le génie de la langue chinoise ne se prêtant pas à l'adoption d'expressions nouvelles, noms propres, termes techniques, etc., le procédé reconnu le plus pratique jusqu'à ce jour a été l'enseignement d'une langue européenne quelconque et l'utilisation de cette même langue pour l'enseignement ultérieur des sciences. En un mot « sciences occidentales » signifie notre enseignement à tous ses degrés, même primaire, et « études chinoises », l'enseignement purement littéraire de la langue chinoise écrite.

lement après quelques jours, un ou plusieurs professeurs étrangers recevaient, émanant du directeur chinois, une note tournée en termes les plus flatteurs où néanmoins on les priait de modérer leur zèle, les élèves s'étant plaints de surmenage.

Telles furent, du moins, les conditions en lesquelles s'ouvrit la première Université chinoise, l'Université impériale de Péking, celle créée par l'empereur défunt (décret de 1897) et qui devait être le point de départ d'une réorganisation complète de l'enseignement chinois. Les intentions du malheureux empereur étaient sincères, il se heurta à la routine et à l'orgueil de la classe lettrée. La trahison du trop célèbre Yuan Chi Kai aidant, il fut séquestré et ses réformes abolies. Le principe même de l'Université ne pouvant être supprimé sans porter ombrage aux puissances, il ne restait plus qu'à en restreindre les effets. L'Université fut ouverte en janvier 1898, avec toute la solennité usitée en pareil cas, mais la mauvaise foi, l'apathie, la cupidité et la malveillance entravèrent singulièrement ses progrès et réduisirent à néant ses effets utiles.

Pendant ce temps une institution similaire fonctionnait déjà depuis quelques années à Tientsin. Fondée en 1895 par le vice-roi du Tcheli, Wang Wen Chao, l'Université de Tien-tsin, sous la direction d'un président intelligent et énergique, le Dr Tenney, avait déjà donné des résultats appréciables entravés malheureusement par les événements de 1900. En 1906, le Dr Tenney, poussé par de mesquines tracasseries, donna sa démission et fut nommé en compensation directeur général des étudiants chinois d'Amérique. La surveillance des études étrangères était désormais confiée à un président chinois. Le résultat ne se fit pas attendre, l'année suivante les trois cours de langues étrangères, français, allemand et russe étaient supprimés, sous prétexte d'économie.

Mais, depuis, d'autres écoles s'étaient ouvertes un peu partout au hasard. Les mandarins, d'abord opposés à la simple idée d'écoles nouvelles, voyaient maintenant tout le parti qu'ils pouvaient en tirer, soit en sollicitant des subventions que la bonne foi du gouvernement leur refusait rarement, soit simplement en les comblant de leurs créatures, bouches inutiles et dispendieuses qui voulaient aussi leur part de gâteau. L'enseignement n'étant qu'un prétexte tourna vite à la farce. Les présidents étrangers furent peu à peu remplacés par des Chinois, en attendant le tour des professeurs. Ceux-ci impuissants, malgré leur bonne volonté, durent se borner à exécuter les programmes émanant de la direction et le plus souvent, comme on le verra plus loin, inspirés par les élèves.

La surveillance et la direction des études occidentales étaient désormais confiées à ceux qui ont le plus grand intérêt à ce que ces études restent infructueuses, à des lettrés de l'ancien régime, ignorant le premier mot de ces mêmes sciences, mais prétendant cependant, en raison de leurs

longues études et de leurs grades littéraires, avoir droit à la direction des écoles nouvelles.

Bientôt les professeurs étrangers eux-mêmes, témoins gênants des gaspillages et concussions, sont éliminés. Pour ne citer que l'enseignement du français, depuis 1907, cinq professeurs, trois à Pékin et deux à Tien-tsin, ont été congédiés ou remplacés par des professeurs chinois. Ce que valent ces derniers, nous le montrerons plus loin.

Dans quelques rares écoles, notamment dans le Sud, des professeurs étrangers sont encore en fonctions, mais à des conditions fort désavantageuses, qui arriveront peu à peu à décourager le personnel enseignant (1).

Quant aux élèves de ces écoles, ayant soi-disant terminé leurs études et allant les parfaire à l'étranger, on verra plus loin, par l'opinion même de l'un d'eux, ce qu'ils y font et ce qu'ils en rapportent. Et c'est cependant aux moins intelligents d'entre ceux-là (les meilleurs ayant naturellement des aspirations plus ambitieuses) que sera dévolu le soin de remplacer les éducateurs étrangers et d'initier leur pays à nos sciences occidentales!

Il arrivera fatalement un jour où le gouvernement chinois, las de payer de fortes sommes pour des résultats insignifiants, s'inquiétera et demandera à ses écoles des hommes capables et instruits, aptes à aider leur pays dans ses relations de jour en jour plus délicates avec les puissances étrangères. Ce jour-là, encore bien éloigné, marquera l'ère des vraies réformes, dictées par la nécessité impérieuse de l'heure et non pas par de simples complaisances politiques. La Chine ne s'instruira que le jour où elle aura reconnu l'absolue nécessité de s'instruire.

\*  
\*  
\*

L'expérience de ces dernières années a démontré que, sur cent élèves chinois, quatre-vingts au moins suivent les cours de sciences étrangères pour des raisons variées, où le désir de s'instruire entre pour une très faible partie. Sur les vingt autres, une bonne demi-douzaine peut être comparée, pour l'application et l'intelligence, à la moyenne de nos élèves d'Europe, et le reste se borne à donner les marques d'une vaine bonne volonté. L'étudiant chinois semble compter par-dessus toutes choses sur une sorte de « grâce d'état » : un séjour réel ou nominal plus ou moins prolongé dans une école quelconque doit lui conférer un minimum de savoir qu'il considère comme imprescriptible. La légende chinoise parle avec attendrissement de l'écolier qui s'endort sur son livre : le texte, pendant son sommeil, passe dans son cerveau!

Le professeur ne peut disposer d'aucun moyen coercitif; il ne doit agir que par autorité morale.

(1) Disons en passant que le gouvernement allemand profite de cette occasion pour envoyer ses professeurs en mission partout en Chine, avec instructions d'accepter d'enseigner n'importe quoi à n'importe quel prix. Un minimum d'appointements de 9.000 marcs, voyage payé aller et retour, leur est assuré. Voilà ce qui s'appelle encourager l'influence nationale.

Tant que les études étrangères furent dirigées par des présidents étrangers, l'élève en faute encourait un certain nombre de réprimandes et finalement le renvoi. Depuis que la surveillance de ces études a été remise à des présidents chinois, aucune punition n'est suivie d'effet.

Les élèves chinois considèrent le maître étranger comme un personnage destiné à orner leur classe, à répondre à leurs questions saugrenues quand il leur convient d'en poser. Ils viennent en classe à l'heure qui leur plaît. La cloche n'est pour eux qu'un avertissement vague qui leur indique que le moment est proche où ils devront se déterminer à se diriger vers l'étude. Leur arrivée en classe, en plain milieu du cours, n'est nullement, du reste, pour les intimider; ils prennent des airs dégagés en gagnant leur place, ouvrent leur pupitre avec bruit, se tournent, se retournent, demandent à leurs voisins le sujet de la leçon, puis... sortent pour aller chercher le livre qu'ils ont naturellement laissé ailleurs.

L'assiduité aux leçons n'est nullement considérée comme indispensable; l'élève vient ou ne vient pas; les excellentes raisons ne lui font jamais défaut; le nombre de décès et de naissances dans la famille est considérable et fait songer au M. Badin de Courteline. A cela viennent s'ajouter les mariages, quand ce n'est pas celui de l'élève même, auquel cas une absence de trois ou quatre mois est indispensable, passé lequel délai le gamin revient ahuri pour un an.

La réponse des directeurs chinois aux objections concernant cet état de choses est bien caractéristique : « Cela n'a aucune importance; s'ils viennent, vous leur enseignez; s'ils ne viennent pas, tant pis pour eux! » Le malheur est que l'élève qui a manqué la classe trois mois sur six a la prétention de passer l'examen comme les autres et réclame à cors et à cri lorsqu'on veut lui faire « repiquer » une seconde année.

Quant aux examens eux-mêmes, ils sont falsifiés avec une impudence inconcevable. Tous les subterfuges possibles, tous les trucs imaginables sont mis en œuvre pour dépister la vigilance du professeur étranger, qui a la ridicule prétention d'obliger ses élèves à produire une composition donnant réellement la somme de leur travail du semestre. Chez leurs confrères chinois cette difficulté n'existe pas, le texte étant remis aux élèves en temps utile : tout le monde le sait et chacun ferme les yeux.

Dans une école du Nord, le règlement rigoureusement appliqué par le président étranger exigeait le renvoi de tout élève ayant obtenu trois fois de suite aux examens moins de 50 points. Or, par suite de l'indolence des élèves, disaient les professeurs, à cause de la trop grande sévérité des professeurs, disaient les élèves, les cas de renvoi s'annoncèrent multiples. Le directeur chinois, pour arranger les choses, décida que les examens étrangers et chinois auraient à l'avenir lieu ensemble et que les notes obtenues seraient totalisées. On voit d'ici le résultat : les examens étrangers étant passés les premiers, les points en

déficit se retrouvaient facilement lors des examens chinois.

Dans cette même école, manquant de cartes muettes pour l'enseignement de la géographie, le maître eut l'idée de faire calquer par les élèves, sur du papier fin, les contours d'une carte de France. La classe entière se révolta contre une telle exigence, les élèves prétendant qu'ils n'avaient pas « appris à dessiner ». Ils soumièrent le cas au président étranger, qui leur exposa que c'était là un travail très ordinaire dans les écoles d'Europe, que lui-même l'avait dû faire étant écolier, et que d'ailleurs, si quelques-uns d'entre eux pensaient que l'enseignement de l'école donnait prise à quelque critique, ils étaient libres de chercher ailleurs de meilleurs professeurs. L'école était gratuite, les élèves firent leurs cartes et restèrent.

Dans une autre école, des élèves ayant un ou au plus deux ans d'études de français — et quelles études! — refusèrent net de réciter la grammaire, prétendant la savoir, et préférèrent d'ailleurs de beaucoup la syntaxe, qu'ils jugeaient plus distinguée. Le maître tint bon et, l'école ne comportant pas de président étranger, le cas fut porté devant le directeur chinois, lettré de l'ancien système, ne connaissant aucune langue étrangère. Mais les élèves, qui payaient une mensualité d'une vingtaine de francs, avaient déjà exposé leurs raisons et celles-ci étaient sans doute convaincantes, car le professeur reçut des instructions d'ajouter au programme non seulement la syntaxe, mais encore l'histoire générale et les écrivains français! Le directeur le consola d'ailleurs en lui disant : « S'il y en a qui ne comprennent pas, ça ne fait rien, laissez-les de côté. »

Est-ce à dire que l'étudiant chinois soit absolument incapable de travail et qu'il faille renoncer à l'éduquer? Aucunement; je veux simplement dire que, pour réels que soient quelquefois ses efforts, ils demeurent la plupart du temps stériles ou peu productifs en raison du manque absolu de méthode.

Notre système d'enseignement collectif, opposé à l'enseignement chinois qui reste pendant de longues années purement individuel, amoindrit forcément l'influence verbale du professeur. L'écolier chinois est, de plus, excessivement distrait comme tous les enfants et, sous ce rapport, reste enfant beaucoup plus longtemps que l'écolier européen.

La durée d'une classe, en principe d'une heure, est réduite en réalité à cinquante minutes, dix minutes de liberté étant laissées aux élèves pour leur ôter tout prétexte de s'absenter pendant la classe. Pendant ces dix minutes, cela va sans dire, les élèves se préoccupent de tout autre chose, vont à leur dortoir se bourrer de friandises, ou errent dans toutes les parties de l'école, dont aucune ne leur est interdite, puis au son de la cloche se dirigent vers les cabinets qu'ils trouvent assiégés. Cinq minutes au moins se passent en bousculades. Ils s'acheminent ensuite sans hâte vers la classe.

Le professeur devant entrer le dernier est forcé de régler son arrivée sur celle de ses élèves. Puis le pointage des présents. Bref, dix minutes au moins s'écoulent avant que le cours puisse être commencé.

Il reste donc quarante minutes pendant lesquelles le maître aura à faire réciter ou à corriger les devoirs de 30 à 40 élèves. Et les Chinois s'étonnent que nous préférions notre enseignement collectif à leur enseignement individuel!

Un jour, après le pointage de présence, un élève se présente à la classe; c'était un retardataire incorrigible. Le maître lui dit, espérant piquer son amour-propre : « Vous êtes déjà marqué absent, vous êtes donc libre de rester ou de vous en aller! » Il n'hésita pas une minute et reprit la porte. Cependant, par acquit de conscience, il se présenta à la visite médicale du docteur chinois affecté à l'école et on put le voir noté, une heure après, comme exempt de classe pour « inflammation des poumons ». Inflammation peu grave sans doute, car le lendemain il reprenait le cours irrégulier de ses études.

Je pourrais citer des centaines de cas du même genre. Tout élève désireux de s'affranchir de la classe sera toujours assuré de la complicité du fonctionnaire chinois dont le devoir est d'assurer la régularité des études, trop heureux de jouer un tour à son collègue européen. Il n'est pas jusqu'à l'humble sonneur de cloche qui, pour quelque menu billon, ne retardera de cinq minutes le signal d'entrée en classe.

Une des conséquences naturelles de cette liberté absolue laissée aux élèves est leur extrême malpropreté de manières durant la classe. Il est impossible de s'imaginer ce que peut être une classe de 30 à 40 élèves chinois, le plus souvent dans un local restreint, en hiver, avec un poêle de dimensions exiguës. Le froid et la chaleur, dont cependant on entend rarement les Chinois se plaindre, a sur eux une action déprimante contre laquelle ils n'ont pas l'énergie de réagir. En hiver, les élèves, tous enchifrenés et dédaignant d'ailleurs l'usage du mouchoir, se mouchent sur le plancher, qui se transforme vite en un répugnant marécage. Il convient de dire que souvent des crachoirs sont, à cet effet, placés aux quatre coins de la classe, mais l'élève chinois ne s'en sert qu'autant que l'idée lui prend de se dégourdir les jambes. Le professeur doit lutter de toute la force de ses poumons avec les quintes de toux interminables et contagieuses suivies de bruyantes expectorations. Heureux lorsque le silence relatif qui s'établit par moments n'est pas troublé par diverses manifestations digestives qu'on se garde bien de déguiser.

Que l'on ne croie pas ici que j'exagère, et surtout que l'on ne vienne pas dire que c'est une affaire d'éducation et qu'il suffirait de leur « faire comprendre »..., etc. Ces pratiques peuvent, quoique avec difficulté, être enrayerées par un règlement sévère suivi de sanction. Mais les trois ou quatre heures de classe pendant lesquelles l'élève chinois se verrait obligé de se contraindre

pour le caprice d'un étranger ne suffiront pas à déterminer chez lui une habitude, et, une fois dehors, on peut imaginer qu'il reviendra à ce qu'il considère comme très naturel. Tous les beaux raisonnements que j'ai vu employer pour leur « faire comprendre » n'ont servi qu'à leur rendre la chose défendue plus attractive, et ils se sont fait dès lors un jeu malveillant de ce qu'ils faisaient autrefois peut-être sans malice. Je prie le lecteur de m'excuser d'avoir insisté sur ces détails; mais ils sont, je crois, nécessaires pour illustrer le défaut capital de toute administration scolaire chinoise, c'est-à-dire le manque absolu de discipline.

\* \* \*

Les professeurs chinois chargés d'enseigner le français ou toute autre langue étrangère sont recrutés parmi les anciens élèves des écoles. Ils n'ont, pour la plupart, qu'une connaissance élémentaire de la langue qu'ils enseignent et, à de très rares exceptions près, n'ont jamais été à l'étranger. En effet, ceux qui ont eu ce privilège s'estiment trop capables pour cet humble rôle. Des destinées plus hautes et surtout plus lucratives — consulats, légations, etc. — les attendent. Seuls les fruits secs se résignent à l'enseignement, au moins provisoirement. Tandis que leurs collègues étrangers sont, ou étaient plutôt, garantis par un contrat de trois années résiliable au moins à six mois de préavis, les maîtres chinois sont choisis et licenciés avec beaucoup moins de cérémonie. Leurs appointements, quoique représentant, au point de vue chinois, une somme fort élevée, sont au maximum le tiers de ceux des étrangers. Il faut dire qu'ils sont nourris et logés à l'école gratuitement ou pour une somme extrêmement minime. Il s'ensuit qu'ils sont à la merci d'une cabale des élèves, le directeur chinois préférant se séparer d'eux plutôt que de voir se susciter un scandale susceptible d'amener des révélations fâcheuses sur l'administration de l'école. Le résultat est donc que le professeur chinois aura plus principalement pour objectif de ne pas mécontenter sa classe. La marche générale des études en souffrira sans doute, mais le déficit sera facilement comblé aux examens que chacun sait être effrontément truqués.

Si l'on considère le piètre résultat obtenu par des maîtres étrangers énergiques, expérimentés et surtout doués d'amour-propre, on peut juger ce que doivent être les études avec les maîtres chinois, qui cherchent avant tout leur propre tranquillité et se garderont bien de compromettre leur faible autorité; et surtout de ce que peut être l'assiduité dans les classes où tous les élèves sont marqués présents d'un seul coup de crayon, où le maître lui-même ne se fait pas faute de s'adjuger autant de jours de congé extraordinaires que les élèves!

Par suite de l'élimination graduelle des professeurs étrangers, les débouchés augmentent pour cette catégorie d'étudiants. Il suffit en effet d'être surtout bien recommandé. Aucune garantie n'est

demandée en ce qui concerne leurs capacités, et d'ailleurs aucun de leurs supérieurs ne connaissant en général la langue qu'ils enseignent, ils sont en dehors de tout contrôle. Ce qui permet à l'un d'eux, professeur à un collège impérial, d'éditer une méthode de français qu'il intitule *Cours progressions (sic) de leçons françaises* et qui consiste en quelques phrases décousues et un vocabulaire inutilisable.

Employés comme assistants, sous la direction de maîtres étrangers, leur rôle doit se borner à surveiller une classe pendant que le maître est occupé ailleurs. Leur prononciation en général défectueuse fait qu'on ne peut leur confier les débutants. D'autre part, sur les classes déjà un peu avancées, leur autorité est nulle et les élèves ne manquent pas de leur poser des « colles » dont ils ne se tirent qu'à grand-peine et au détriment de leur prestige. Mais comme d'ailleurs, pour avoir la paix, ils sont prêts à toutes les concessions, les élèves en somme préfèrent de beaucoup leur présence à celle du barbare magister étranger qui semble se faire un jeu de leur faire avouer qu'ils « n'ont pas compris »! Suprême humiliation pour un Chinois et à plus forte raison pour un étudiant.

En effet, le Chinois, et je crois pouvoir dire l'Asiatique en général, est complètement dénué du don de pédagogie. Il est capable à la rigueur d'apprendre, mais par contre incapable d'enseigner, même ce qu'il sait parfaitement. C'est ce que connaissent trop bien ceux qui, étudiant la langue chinoise, ont eu à recourir à un lettré chinois. Mais ici, dans nos classes, l'apathie des élèves s'accommode fort bien de celle du maître et chacun y trouve son compte. Le maître chinois prononce, à sa façon, quelques phrases françaises, les élèves suivent sur leur livre et répètent en hurlant à tue-tête. Après dix minutes de cet exercice, le maître s'arrête afin de laisser les élèves méditer sur son enseignement et attend avec majesté qu'ils viennent lui demander le son d'un mot ou le sens d'une phrase. Les élèves entrent, sortent, et l'heure se passe... S'il est vrai, comme on l'a dit en 1870, que c'est l'instituteur allemand qui a vaincu la France, l'instituteur chinois n'est pas près de vaincre l'Europe, et le péril jaune peut être reculé de plusieurs générations. Cependant le gouvernement chinois s'est imposé ces dernières années de réels sacrifices pour envoyer un nombre relativement considérable d'étudiants terminer leurs études à l'étranger. Comment ces étudiants ont été recrutés et ce qu'ils ont fait en France ou ailleurs, nous ne pouvons en donner une meilleure idée qu'en reproduisant ici l'opinion de l'un d'entre eux, opinion que je soupçonne fort d'avoir été revue et soigneusement corrigée par une main européenne. Ce qui suit est extrait d'un article intitulé « Comment on nous fabrique nos maîtres ès sciences ès arts » et signé T. T. Li, professeur à l'Université de Tsinan-fou.

Puisque nous construisons nos lignes de chemin de fer et nos usines, que nous professons l'enseignement moderne dans nos propres écoles, il nous faut bien parbleu! (sic) nos chefs ingénieurs et nos professeurs. Disons donc quel-

ques mots de la façon dont on forme cette élite, et montrons la valeur réelle de leur instruction et de leur expérience. Nous verrons aussi à qui doit incomber la responsabilité des médiocrités que nous renvoie l'Europe.

L'élève provincial, assez heureux pour plaire (s'il n'a pas ailleurs l'insigne avantage d'être solidement appuyé ou d'être bien apparenté), vient à la capitale, à moins qu'il n'appartienne déjà à l'une des écoles siégeant en ce chef-lieu, quelquefois même il est mandé par un bref télégramme, pour venir aux frais de la province, candidat appuyé, subir ses épreuves en petite famille, avec la perspective d'aller, enchanté, faire un tour en Europe. Car il n'est pas question de ses capacités : c'est là, ne l'oublions pas, le moindre souci des autorités intéressées (1)...

Voici donc notre candidat arrivé pour l'examen... On met sur table un tapis rouge couleur de circonstance, caractère officiel et gentiment, toujours cuisine de famille, on fait (ou on copie) un thème, une version, quelques mathématiques, notes d'agrément, quelquefois même rien !... et voilà notre jeune homme investi, de par l'autorité, du privilège d'aller en Europe pour s'assimiler les sciences modernes et, au bout de trois ans, nous revenir parfait (?).

Sait-il parler la langue du pays où on l'envoie ?... Pas toujours ou fort peu. Les autres sciences, je veux dire les études préparatoires vues dans ses derniers cours, les sait-il ? Comment les saurait-il *puisque le plus souvent, son maître les ignore !* Connait-il géographiquement le pays où il va, ses mœurs, ses habitudes, ses écoles ?... A-t-il consulté sa vocation ?

Rien ! Tout ce qu'il sait, qu'il a entendu dire, c'est que là-bas tout est monumental, qu'on voit de belles choses, que l'on passe le temps très vite et agréablement, et c'est assez, n'est-ce pas, pour jeter les bases d'un programme ?...

L'étudiant s'embarque et, après un voyage qui est pour lui un continué émerveillement, arrive en Europe et se présente à sa légation où il reçoit les instructions officielles.

... Voilà donc ce grand garçon de vingt à vingt-cinq ans arrivé là-bas plein de curiosité, avide de connaître, de courir, chose qui est facile et qu'il va pratiquer jusqu'à l'abus, perdant un temps précieux qu'il ne trouvera plus. Pour ce qui est du but qu'on lui a assigné, c'est-à-dire entrer dans une école, que ce soit telle ou telle, peu importe : il est juste au niveau d'un bambin de six ans, mettons sept ans, pour ceux dits supérieurs.

Et tout de suite notre étudiant est pris dans l'engrenage, attiré qu'il est par le bruit, le désir de goûter à ces plaisirs dont foisonne la rue et qui lui sont faciles. De l'argent ? Il en a suffisamment pour satisfaire des caprices menus et tôt renouvelés. Il est initié très vite par de vieux camarades et de jeunes amis heureux de lui montrer ce qu'il ignore encore, et de voir se révéler en lui un homme de progrès. A cela mettez comme balance l'obligation d'entrer dans une école supérieure où il doit poursuivre l'obtention du diplôme dispensateur de titres et fonctions à son retour en Chine ; il va se trouver ainsi avec 3.500 mots (2) dans un cours supérieur d'une école spéciale, où il est bien entendu que le maître enseignant ne fera pas

(1) Il y a quelques années, deux bourses furent offertes par un généreux bienfaiteur à ceux élèves chinois étudiant le français et désirant parfaire leurs études à Paris. Par suite d'intrigues qui, je dois le dire, rencontrèrent la déplorable complaisance d'un consul de France, et malgré les instructions bien nettes du donateur, une des bourses fut attribuée à un gamin de douze ans, illettré, mais fils d'un riche fonctionnaire, lézant ainsi des élèves ayant plusieurs années d'études.

(2) Ce chiffre de 3 500 mots pour un élève « qui ne sait que fort peu la langue du pays où on l'envoie » me paraît grandement exagéré. Je puis affirmer qu'aucun élève chinois n'a quitté la Chine pour l'Europe avec un vocabulaire de plus de 1.200 à 1.500 mots, pour ceux ayant plusieurs années d'études.

un cours spécial, ni ne retardera ses élèves pour la seule satisfaction d'annoncer le ba-ba des choses élémentaires avec ce pauvre jeune homme qui est là bouche bée, oreilles bourdonnantes devant ce flux de mots inconnus pour lui. S'il reste à travailler chez lui ce sera bien pire, car il y apprendra bien plus à la cuisine ou dans la compagnie des bonnes à tout faire, trouvant mieux à sa portée et à son goût de s'adresser tout bonnement à une humble servante, chose plus facile, qu'avec son professeur qui l'intimide un peu, et plus souvent l'ennuie, avec ses exigences. Et les jours succéderont aux jours jusqu'au moment où, soit dans une école, soit dans une faculté où on lui sert du latin (à lui, le malheureux !) il aura, pour avoir religieusement pris ses inscriptions ou bien suivi ses cours, quoique sans les comprendre, un diplôme, comme cela, tout de go, qui l'aura fait licencié, docteur, ingénieur, officier, que sais-je ? Et c'est un tel maître, revenant habillé à la dernière mode, qui va être chargé de nos institutions, de nos travaux, etc...

Ce ne sont, en somme, que piètres interprètes, pas plus.

Or à qui doit incomber la responsabilité de ce piteux résultat ? Mais à nos gouverneurs, à nos ministères, à l'Europe aussi, cette Europe savante mais par trop, et à tort complaisante, qui pour entretenir de bonnes relations se fait dispensatrice de diplômes à nos étudiants quand elle sait fort bien que ceux-ci ne savent pas, ne peuvent pas savoir. Et ce n'est d'ailleurs pas leur faute. Qu'apprendre en trois années quand les autres élèves, Européens ceux-là, ont déjà douze à quinze ans d'études préparatoires et progressives et qui, le plus souvent, ont une vocation avec en plus, depuis leur enfance, ce vaste champ d'étude et d'expérience qu'offre la vie dans les villes, les champs et les milieux d'un niveau autrement élevé que ceux de notre Chine et de notre famille. Que peuvent-ils entendre, que peuvent-ils apprendre ces étudiants qui parlent à peine quelques mots, en comprennent le double, quand un professeur viendra faire son cours journalier sur ce ton de causerie affable mais rapide qui lui est propre, émaillé de nombreux termes techniques dont il n'a jamais soupçonné l'existence ?

Supposez un élève bûcheur, s'escrimant sur ses livres. Dans ce court espace de trois années, que pourra-t-il apprendre ? Rien de plus que la langue et imparfaitement encore, car ces livres spéciaux lui laisseront ignorer des milliers d'autres termes. Et que deviendra-t-il, sinon ce que j'ai déjà dit : tout juste un interprète, et sans doute un médiocre.

L'auteur de cet article indique ensuite le remède : envoyer les étudiants chinois en Europe à l'âge de douze ans suivre pendant six ans les cours primaires, puis « après avoir subi un examen tout comme leurs camarades européens, sans faveur, sans considération de races, sans cette indulgence qui est pour nous une honte, s'ils sont capables et au même titre que les autres, qu'ils suivent les échelons qui mènent aux écoles spéciales ».

L'auteur n'oublie qu'une chose : un Chinois, à douze ans, n'est qu'à l'ABC de ses études littéraires chinoises ; après un séjour prolongé en Europe, quelle que puisse être sa valeur en sciences occidentales, il sera toujours considéré par ses compatriotes comme un illettré et méprisé comme tel.

Il est certain que l'Europe met une « complaisance » coupable à décerner ses diplômes à des fruits secs qui, rentrés en Chine, ne feront que discréditer l'enseignement étranger. Mais, d'autre part, les étudiants envoyés aux frais de la mère

patrie, insuffisamment préparés pour la plupart, ont aussi à lutter contre leur apathie personnelle; ils doivent trouver une singulière différence entre la discipline de nos lycées et l'anarchie grotesque que nous avons esquissée plus haut. Ne pourraient-ils pas employer mieux leur activité qu'à rédiger des journaux révolutionnaires dont ils inondent la Chine, émettant des idées mal digérées, mal comprises d'eux-mêmes, caricatures de notre basse presse et destinés à servir de mesquines et égoïstes ambitions en suscitant des haines dans un pays qui aurait tant besoin de calme et de travail? N'ont-ils pas des facilités merveilleuses de s'instruire, surtout à Paris, où l'affabilité est de tradition? Pourquoi, poussés toujours par ce mépris de la méthode, veulent-ils étudier des matières pour lesquelles ils sont insuffisamment préparés? En Europe, il n'est pas de « grâce d'état » pour l'écolier capricieux et nonchalant. Tel qui, avec un maigre vocabulaire voudra suivre des cours d'économie politique, ne sera pas rendu plus savant par un diplôme de complaisance; il n'aura fait qu'augmenter le tohu-bohu de ses connaissances.

Imprévoyance, désordre, anarchie, voilà depuis quinze années l'histoire de l'enseignement occidental; après tant d'efforts, tant d'argent dépensés en pure perte, la Chine n'a rien appris, rien oublié, elle en est encore à étudier l'art d'apprendre.

X...

## LA NAVIGATION

SUR

### LE TIGRE ET L'EUPHRATE

Les Jeunes-Turcs, en succédant au régime de décomposition nationale que le despotisme effaré du sultan Abdul Hamid avait institué sur les rives du Bosphore, ont assumé la délicate liquidation des hypothèques politiques et économiques d'un passé désordonné. S'ils ont réussi, par l'énergie de leur attitude au pouvoir, à convaincre les puissances de la nécessité d'ouvrir désormais, dans leurs relations avec l'Empire ottoman, un nouveau chapitre, ils n'en sont pas moins dans la pénible obligation de libérer la nation des engagements précédemment consentis par la faiblesse de leurs devanciers. Un compte courant assez chargé, et qui se balance naturellement en faveur d'entreprises étrangères, grève lourdement les espérances du nationalisme économique que la Jeune-Turquie nourrit, comme corollaire de ses désirs d'unité morale et politique. On s'aperçoit aujourd'hui à Constantinople des inconvénients d'une situation qui, en dehors des droits résultant de concessions régulières plus ou moins onéreuses pour le pays, comporte ceux déterminés uniquement par l'usage. De même que certains empiétements d'ordre politique ont reçu par le

fait de l'inertie d'Yldiz-Kiosk une sorte de consécration définitive, de même quelques activités commerciales étrangères ont réussi, grâce à leur opiniâtreté, à acquérir sur telle ou telle partie du domaine ottoman une position sanctionnée bien plus par la continuité que par la nature de l'agrément officiel. L'Angleterre a, par exemple, pris une position dominante dans la mer Persique, en occupant, sans souci des protestations de la Porte, le groupe des îles Bahreïn; elle exerce une action spéciale sur le cheikh de Koueït, qui, après avoir tenté de se soustraire à la suzeraineté turque, s'est trouvé pris dans l'ombre enveloppante de la politique anglo-indienne; et elle a, au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, favorisé les initiatives de ses nationaux, attirés par le souci de la mise en valeur de la Basse-Mésopotamie. Ainsi, poursuivant sans trêve son plan de mainmise effective ou déguisée sur tous les rivages des mers de l'Asie Occidentale, elle a instauré les assises de sa prépondérance sur les débouchés existants ou éventuels du commerce européen sur l'Orient.

Cet investissement méthodique du littoral asiatique de l'Empire ottoman a été, dès les débuts du présent siècle, l'objet d'un redoublement de vigilance active: une menace surgissait sur la côte orientale du Bosphore, avec le projet du *Bagdad bahn*. Et contre ce nouvel aspect du *drang nach osten*, prêt à déborder sur l'Anatolie et les pays que l'on regarde à Londres comme le glacis de l'Inde, l'Angleterre, plus que jamais, s'assure de la validité de la police d'assurance qu'elle tient de l'activité de ses nationaux ou de ses ressortissants indiens établis sur les bords du Tigre et de l'Euphrate.

L'ancienne Babylonie devient un des champs clos de la lutte d'influences qui se déroule à présent à Constantinople aux côtés de la Turquie nouvelle. Celle-ci, en proie à des sollicitations aussi fermes que contraires dans leur objet, est soucieuse de tenir la balance entre les amitiés qui s'offrent avec un zèle impérieux. Elle estime que son indépendance diplomatique, gage du succès de l'œuvre de réorganisation nationale en cours, lui commande d'é luder les invitations trop pressantes à « un tour de valse ». Elle veut bien consentir au concours financier et technique de l'étranger pour la mise en valeur de son domaine économique. Mais elle entend que cette assistance extérieure s'exerce dans des conditions qui n'impliquent aucun privilège et qui puissent assurer aux nus propriétaires ottomans la plus large part dans le rendement du patrimoine national.

Les Turcs ont déjà prouvé qu'ils savaient se discipliner et s'unir étroitement pour la sauvegarde de leurs intérêts. Le boycottage des produits autrichiens, au lendemain de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, a été la révélation d'un sentiment commun de patriotisme s'étendant à tous les aspects de la vie nationale. L'opinion est jalouse de préserver la richesse publique de ces prélèvements extérieurs qui se multipliaient sous l'ancien régime. Et elle estime qu'une poli-

tique de courtoisie identique à l'égard de toutes les puissances la défendra contre certains bons offices qui exigent un courtage par trop onéreux.

C'est en somme l'expression de ces tendances que la presse constantinopolitaine vient de traduire une fois de plus à l'occasion d'un incident important auquel a donné lieu la question de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate.

Le 6 courant, l'agence ottomane a déclaré d'après une dépêche reçue de Londres qu'une tension risquerait de se produire dans les relations anglo-turques, au sujet de cette question. Se basant sur des négociations entamées avec le gouvernement avant la chute d'Abdul Hamid, et qui concernaient la fusion de la Compagnie anglaise Lynch et de la Compagnie ottomane qui se partagent le trafic fluvial de la Basse-Mésopotamie, la chancellerie britannique demande une prompt solution de cette affaire. Celle-ci a été discutée au Conseil des ministres à Constantinople et une forte opposition se serait manifestée contre le projet anglais. Le ministre des Travaux publics, Haladjian effendi se serait même prononcé contre cette concession qui lui paraît contraire aux intérêts de la Turquie.

L'agence ottomane ajoute que sir Edward Grey a invité l'ambassadeur de Turquie à Londres Tewfick pacha, à attirer l'attention de la Sublime Porte sur la nécessité de donner rapidement une solution à cette question, Sir Edward Grey aurait même fait dire au gouvernement ottoman que le cabinet anglais, se basant sur les promesses faites à sir Gerald Lowther, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, par trois ministres turcs, considérerait l'affaire comme conclue en principe et qu'en cas de refus ou de retard du gouvernement ottoman celui-ci risquerait de perdre les sympathies anglaises.

C'est par dépêche que Tewfick pacha a transmis à Rifaat pacha la communication que lui a faite sir Edward Grey. Cette dépêche a produit une profonde impression à la Sublime Porte (1).

\* \* \*

L'Euphrate a une longueur totale de 1.850 kilomètres de sa source jusqu'au confluent avec le Tigre. Ce dernier fleuve a un parcours d'un millier de kilomètres. La navigabilité des deux grandes artères qui, à 150 kilomètres du golfe Persique, se réunissent pour former le Chatt-el-Arab n'est possible que sur un parcours assez restreint. C'est à partir de Diarbékirkir que le Tigre est navigable; l'Euphrate l'est à hauteur de Hitt. L'étiage du Chatt-el-Arab varie entre 2 m. 50 aux basses eaux à 6 mètres lors de la crue annuelle. Ce cours d'eau canalisé permettrait aux gros navires d'aborder en tout temps Bassorah qu'ils ne peuvent atteindre qu'à l'aide de la marée.

Depuis longtemps, le Chatt-el-Arab et le Tigre sont utilisés comme voie régulière de transport. En 1861, Omer pacha, gouverneur d'Alep, et Midhat pacha, gouverneur de Bagdad, firent re-

(1) *Stamboul* du 6 novembre.

monter l'Euphrate à un bateau à vapeur. Ce fut à la même date que se fonda à Bagdad, sous les auspices de la maison Lynch, établie dans cette ville depuis 1830, l'« Euphrates and Tigris Steam Navigation Company », qui fait aujourd'hui l'objet de conversations entre le cabinet ottoman et l'ambassade britannique. La maison Lynch avait déjà une entreprise de transit fluvial, elle avait même obtenu une sorte d'autorisation sous le règne du sultan Mahmoud. Mais avec la nouvelle Société une organisation plus considérable commença et l'affaire fut des plus prospères. Son succès encouragea un groupe de capitalistes indigènes de Bagdad à établir, sur le Tigre, un service de bateaux à vapeur. La Société ottomane ainsi fondée avait, dès 1882, 4 navires; désireuse d'augmenter son matériel naval, elle se heurta de la part du gouvernement ottoman, à une opposition qui se trouva favoriser la Compagnie Lynch. Celle-ci avait déjà l'avantage d'une organisation supérieure. Ses bateaux, bien entretenus, remontent à Bagdad en six jours au plus; ils redescendent à Bassorah en trois ou quatre jours, tandis que leurs concurrents ottomans mettent de sept à huit jours pendant les basses eaux, de quatorze à quinze pendant les hautes eaux, pour atteindre Bagdad.

L'Etat en est venu à exercer sur la direction de l'entreprise ottomane un contrôle intéressé, par l'intermédiaire de l'amirauté de Bassorah. Bien que, par l'effet de subventions postales, les bateaux qu'il patronne puissent soutenir la concurrence des vapeurs Lynch, ils se trouvent, par les déficiences de leur construction, empêchés d'étendre leur trafic. Il a été plusieurs fois question de refondre la Compagnie ottomane, qui est fortement « handicapée » dans son initiative, par l'influence de l'Etat. En 1899, on avait parlé d'une compagnie allemande destinée à se substituer à la précédente. Mais la combinaison échoua. La Société ottomane, mal outillée, plus mal dirigée, est restée seule en présence de la Compagnie Lynch (1). Aujourd'hui, on se propose d'opérer une fusion. La Compagnie anglaise prétend absorber sa concurrente associée à l'Etat. Elle offre 250.000 livres sterling au gouvernement ottoman pour le rachat de ses droits.

\* \* \*

Le cabinet de Constantinople est évidemment soucieux de donner satisfaction à l'opinion ottomane dans cette affaire. D'autre part, il serait désireux de faire acte de conciliation vis-à-vis de l'Angleterre; mais il se rend compte des dangers d'un monopole qui pourrait constituer l'amorce d'une mainmise étrangère sur une région dont il escompte les plus brillantes perspectives d'avenir économique.

En effet, dans le programme des travaux destinés à la mise en valeur du pays, figure au premier plan le gigantesque projet d'un système d'irrigation qui, par le moyen de tranchées de

(1) *Stamboul* du 8 novembre.

dérivation pratiquées dans la vallée inférieure de chacune des deux artères fluviales de la Basse-Mésopotamie, rendrait à cette contrée sa fertilité antique. Le sultan Abdul Hamid s'était déjà, il y a longtemps, préoccupé de cette question, et des travaux de début ont été entrepris sous la conduite d'ingénieurs français. Depuis, on a songé à l'établissement d'un plan d'ensemble dont l'étude a été confiée à sir William Wilcocks, qui s'est spécialisé dans les entreprises d'aménagement hydraulique et a attaché son nom aux travaux si considérables d'irrigation réalisés dans la vallée du Nil.

Donc, le patriotisme des Jeunes-Turcs s'émeut d'avoir à concilier les droits acquis de la Compagnie anglaise Lynch avec le souci de leur souveraineté absolue en Mésopotamie. Il semble que la presse accuse un souci de restreindre les proportions de l'affaire ou du moins d'éviter un emballement de l'opinion que les bruits concernant l'intervention du gouvernement de Londres et la pression qu'on lui attribue pourraient orienter vers une intransigeance inquiétante. La *Yéni Gazéta* critique l'information de l'agence ottomane touchant la communication faite par le Foreign Office à Tewfik pacha. Elle ne croit pas que l'on puisse admettre « que le noble peuple anglais veuille porter atteinte aux bonnes relations entre les deux Etats pour une question de concession essentiellement commerciale... ni qu'il s'oppose à l'application du principe « la Turquie avant tout ». Elle se déclare opposée à ce que la question de la concession de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate se présente avec une « couleur de lutte politique anglo-allemande ». Une telle interprétation est hors de mise dans une affaire qui concerne exclusivement et directement les intérêts nationaux. L'opinion ottomane est résolue à n'admettre de traitement d'exception ni envers les Etats ni envers les personnalités. Elle entend pratiquer une politique d'amitié internationale. Mais, au-dessus de cette politique, elle place les aspirations nationales. « Ce serait une énorme faute, ajoute la *Yéni-Gazéta*, d'accorder sur le Tigre et l'Euphrate un privilège, non seulement aux Anglais, mais à tout étranger. Pour être agréables à l'Angleterre, nous ne pouvons cependant approuver le maintien à la Société Lynch d'une autorisation injuste, irrégulière, illégale. Non seulement elle ne jouit d'aucun privilège, mais notre gouvernement n'a aucun engagement. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que la Compagnie anglaise continue son service en précisant sa situation actuelle. Nous ne nous opposons qu'à l'octroi d'un monopole envers qui que ce soit... Si une concession est accordée sur les fleuves mésopotamiens, elle ne le sera qu'à des capitalistes indigènes... »

Pour le *Taninn*, la couleur politique qu'on a voulu donner à la démarche faite en vue de la fusion des deux compagnies de navigation mésopotamiennes n'a nullement l'importance exagérée qu'on lui attribue. Le gouvernement ottoman a déclaré qu'il n'a d'autre politique que de sau-

vegarder les droits des parties dans la question en cours. Cette réponse aurait été parfaitement accueillie à Londres. Le gouvernement, ajoute le *Taninn*, n'accordera aucun monopole pour la navigation sur le Tigre et l'Euphrate, mais il maintiendra aux capitalistes indigènes le droit de constituer des sociétés.

Le *Tasviri Efkiar* se prononce également contre tout monopole en faveur des étrangers. Il reproduit les termes d'une interview avec un fonctionnaire du Hardjié (le ministère des Affaires étrangères) qui dément les bruits relatifs à une prétendue pression de l'Angleterre « avec qui les relations de l'empire sont meilleures que jamais ».

D'après l'*Ikdam*, le gouvernement anglais a confirmé « que la question Lynch étant une affaire exclusivement économique et intérieure concernant le gouvernement ottoman, elle n'a aucun rapport avec les intérêts politiques de l'Angleterre, qui ne cessera de nourrir envers la Turquie une amitié sincère ».

Par contre, l'agence ottomane maintient ses affirmations. Par une note du 8 novembre, elle déclare regretter « que certains journaux aient cru devoir infirmer des nouvelles d'une telle importance, en se basant simplement sur un démenti diplomatique purement verbal et qui se produit toujours en pareille circonstance ».

\* \* \*

Tel est aujourd'hui l'état de la question. Qu'il y ait ou non pression de la part du gouvernement anglais, une solution ne s'impose pas moins, en présence des revendications d'une société qui — la presse le reconnaît — s'est acquis des droits imprescriptibles. Elle a reçu des promesses de monopole, c'est évident. Et en les faisant valoir, elle semble rappeler aux Jeunes-Turcs qu'en recueillant la succession d'Abdul Hamid, ils en ont adopté les bénéfices et les charges. Le privilège de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate faisait partie de la liste civile du précédent souverain. Il avait promis, par l'intermédiaire de Kiamil pacha, de le vendre à la Compagnie Lynch. Que vaut cet engagement verbal et dans quelle mesure oblige-t-il le gouvernement constitutionnel ? Indépendamment des difficultés d'ordre moral que la question soulève et de l'opposition de l'opinion à toute aliénation d'une portion quelconque de son patrimoine économique, le gouvernement est contraint de prévoir les répercussions matérielles que pourrait provoquer ultérieurement l'octroi de la concession demandée : la mise à exécution des projets d'irrigation peut être susceptible de diminuer le débit du Tigre et de l'Euphrate, d'abaisser par suite l'étiage nécessaire pour la navigation et de rendre impossible la circulation des navires. L'Etat se trouverait donc dans l'obligation de répondre à des demandes d'indemnité.

Dans sa séance du 10, le Conseil des ministres aurait étudié une formule d'accord, tendant à sauvegarder la souveraineté ottomane, affirmée par le pavillon, et à donner satisfaction aux intérêts commerciaux et industriels de la compagnie

anglaise. La fusion de principe des deux compagnies semble décidée. Peut-être adoptera-t-on une de ces solutions qui, derrière l'écran d'une fiction, dissimulent sans les supprimer les difficultés et les éventualités de l'avenir. Verra-t-on la Compagnie anglaise, après avoir absorbé sa concurrente ottomane, subir l'influence de cette absorption au point de s'osmaniser, c'est-à-dire d'arborer le pavillon écarlate au croissant d'argent? Il est possible que ce nouvel aspect de la question soit de nature à satisfaire l'amour-propre national des Turcs. Mais il ne révélera nullement que leur patriotisme économique, qui paraissait devoir s'exalter jusqu'à l'intransigeance, ait triomphé de ce côté.

H. MARCHAND.

---

## LES ASSEMBLÉES PROVINCIALES CHINOISES

---

### INQUIÉTANTES PERSPECTIVES

Tien-tsin, octobre.

Vous savez comment, en novembre 1908, le gouvernement Chinois rendit un « Règlement des Assemblées provinciales » (Tseu Yi Kiou), qui devaient constituer la première des réformes constitutionnelles et former la base du système représentatif. L'ouverture de ces assemblées était fixée au 1<sup>er</sup> jour de la 9<sup>e</sup> lune de l'année suivante (10 octobre 1909), la Cour en prenait l'engagement formel. Cette promesse a été tenue; les diverses assemblées provinciales viennent d'ouvrir leur première session.

Dès la promulgation du règlement, des instructions très fermes furent données aux vice-rois et gouverneurs des diverses provinces pour que tout fût prêt dans les délais voulus. Presque tous se mirent à l'œuvre très sérieusement; certains, toutefois, formulèrent diverses objections sur les difficultés pratiques d'une organisation aussi rapide, et une correspondance active s'établit à ce sujet entre les autorités provinciales et le « Hien Tcheng Pien Tch'a Koan » (haut comité chargé de la préparation de la Constitution) qui ne cessa de poursuivre la réalisation de la décision impériale, pressant les uns, encourageant les autres. Les fonctionnaires qui montrèrent de la mauvaise volonté furent rappelés à l'ordre, et l'opposition obstinée dont fit preuve le vice-roi du Chan-kan (Chen-si et Kan-sou) Chen-Yun entraîna sa disgrâce.

Dans toutes les provinces on créa des « bureaux préparatoires » à la tête desquels furent placés le trésorier, le grand juge et le directeur de l'enseignement; il leur était adjoint un certain nombre de fonctionnaires et de notables désignés par le vice-roi. Ces bureaux étaient chargés de préparer les listes électorales et de donner des directions aux sous-préfets. Ils se mirent conscien-

cieusement au travail; la tâche n'était certes pas aisée vu la nouveauté de la chose et la complexité des règlements établis, et tout ne se passa point sans contestations et réclamations. Pour expliquer aux habitants le but des élections, l'organisation et le rôle des assemblées provinciales, les autorités publièrent des proclamations qui furent affichées dans toutes les sous-préfectures et reproduites dans les journaux avec de nombreux commentaires. Dans plusieurs capitales de provinces il fut créé une école spéciale où des conférences étaient faites aux futurs électeurs sur les institutions parlementaires; au Yunnan les autorités allèrent jusqu'à rendre ces leçons obligatoires et à frapper d'amendes ceux qui cherchaient à s'y dérober. Les cours étaient faits par des jeunes gens sortant des nombreuses « Ecoles des sciences politiques » établies dans les diverses provinces au cours de ces dernières années, ou par des étudiants revenant d'Europe ou du Japon.

Il y a eu incontestablement de la part des autorités un effort considérable et elles ont donné l'impression d'un vrai désir d'initier le peuple chinois au fonctionnement du régime parlementaire. La masse des habitants à l'intérieur n'a, à vrai dire, montré en général qu'un enthousiasme très modéré; dans les campagnes l'indifférence a été presque complète, personne ne cherchait à se faire porter sur les listes électorales. Mais dans les provinces du littoral, où la population est d'esprit plus ouvert et a des idées plus avancées, les notables, les lettrés et les commerçants s'intéressèrent vivement à l'œuvre entreprise; ce sont eux seuls qui comptent actuellement et représentent l'opinion publique en Chine; les autres, troupeau docile, n'ont encore aucune influence et ne peuvent jouer aucun rôle politique.

Les élections eurent partout lieu dans le plus grand calme et ne furent marquées par aucun incident: tout avait été minutieusement réglé d'avance. Des modèles d'urnes électorales avaient été envoyés dans les provinces, ainsi que des modèles de bulletins de vote auxquels une enveloppe assure le secret. En même temps les autorités avaient été saisies d'un modèle de brevet à délivrer à chacun des membres des futures assemblées provinciales.

L'ouverture de la première session de ces assemblées est bien, comme le déclare le vice-roi Touan Fang, dans son discours d'inauguration, que l'on lira plus loin, un fait important dans l'histoire de la Chine. C'est la première fois que le peuple est appelé à participer à l'administration des affaires, à prendre part à la vie politique de l'Etat, et cette consultation de l'opinion publique ne manquera pas d'être intéressante. Considérant les pouvoirs quelque peu discrétionnaires dont les autorités sont armées vis-à-vis des assemblées et en présence de l'action officielle dans les élections, on a été porté à croire qu'il ne s'agirait que d'un simple simulacre sans conséquences. Le gouvernement chinois semble plutôt redouter que les assemblées ne soient tentées de sortir de leur rôle et d'aller trop loin:

cette crainte est manifeste dans le décret impérial qui insiste surtout sur la nécessité de maintenir les conseillers dans la limite de leurs attributions. En voici d'ailleurs la traduction qui permet de deviner les préoccupations du gouvernement.

Les assemblées provinciales sont le lieu où l'on consultera l'opinion publique. Leur création a été décidée par le précédent empereur, conformément aux instructions de l'impératrice défunte. Après mon avènement, poursuivant les projets élaborés, j'ai pris soin de recommander aux autorités métropolitaines et provinciales, de veiller à ce que les assemblées fussent organisées dans les délais prévus. Les rapports qui nous ont été adressés par les diverses provinces montrent que tout est prêt maintenant. C'est demain (14 octobre 1909) 1<sup>er</sup> de la nouvelle lune, le jour où dans toutes les provinces les délégués ont été convoqués pour l'ouverture des délibérations.

Il convient, en cet importante circonstance, que nous fassions connaître nos instructions par un décret spécial.

Les membres des assemblées provinciales devront exprimer leur avis sur les affaires locales, signalant tout ce qui leur semblera utile ou nuisible, et cherchant toutes les améliorations possibles. Mais que, se conformant aux précédents décrets de l'impératrice défunte, ils se gardent bien de faire passer leurs intérêts privés avant l'intérêt public, de troubler les règles établies par des décisions irréfléchies et de se livrer à des discussions désordonnées sur des questions dont ils ne verraient pas les difficultés; qu'ils évitent surtout, comprenant mal leurs attributions, de violer les règlements établis en dépassant leurs pouvoirs. Les vice-rois et gouverneurs devront, sans parti pris, recueillir les discussions des assemblées, et, après examen, les mettre en vigueur, afin que de haut en bas on travaille d'un commun accord au bien public. Pendant les sessions, les vice-rois et gouverneurs devront, conformément aux règles établies, veiller avec le plus grand soin à ce que les assemblées restent dans la limite de leurs attributions et ne commettent pas le moindre empiètement de pouvoir, contrevenant ainsi aux lois de l'empire. Que tout le monde soit animé du même esprit de dévouement aux intérêts généraux de l'Etat; les fonctionnaires répondront ainsi aux intentions de la cour qui désire venir en aide aux besoins du peuple et celui-ci ne portera pas atteinte au principe de la distinction des attributions entre les autorités et les particuliers.

Nous ordonnons qu'une copie de ce décret soit affichée dans la salle des délibérations des assemblées afin que tout le monde s'y conforme.

On peut néanmoins prévoir que cet essai de parlementarisme chinois n'ira pas sans heurts et que les assemblées provinciales limiteront difficilement leur zèle et leur curiosité. Déjà à Tien-tsin, l'assemblée du Tche-li s'est élevée contre l'établissement de l'impôt du timbre et son opposition en a suspendu l'application; la même assemblée a lancé l'idée d'une fédération entre les diverses assemblées et d'une entente générale entre elles sur les questions importantes; il y a là un symptôme inquiétant.

Cependant, à l'inauguration de l'assemblée provinciale, le vice-roi du Tchéli, Touan Fang, avait prononcé un discours où, tout en exaltant le rôle de l'assemblée, il lui avait adressé un certain nombre d'avertissements. Voici la traduction des principaux passages :

D'après les règlements de cette assemblée les questions à discuter doivent être communiquées à ses membres par le président, mais aujourd'hui, pour la première séance, c'est moi, votre vice-roi, qui vais vous indiquer les matières que vous avez à traiter.

Désormais, toutes les questions devront être discutées dans le Parlement dont les membres auront pour devoir de les étudier avec attention et de prendre la parole à leur sujet, et mon devoir à moi, le vice-roi, sera d'exécuter vos décisions. Donc le peuple et les fonctionnaires prendront une part égale à l'administration, et c'est là une chose qui ne s'est pas produite dans l'empire depuis plusieurs milliers d'années.

Les jurisconsultes éminents de l'étranger sont d'avis en effet que l'établissement des parlements doit être soumis au degré d'instruction des peuples.

Chez nous le premier décret concernant cette institution a paru le 24 de la sixième lune de l'année dernière. Il y eut d'abord les mesures préparatoires, puis les élections, et enfin l'ouverture de l'assemblée, et tout cela s'est accompli sans troubles, sans protestations, et c'est cependant le premier progrès de notre empire.

Moi, votre vice-roi, j'ai à cette occasion deux choses à vous dire :

1<sup>o</sup> Il ne faut pas faire de distinction entre les affaires locales et celles de l'Etat, car les progrès de l'Etat dépendront toujours de ceux de chaque province, l'Etat et les provinces ayant les mêmes intérêts. Le Parlement provincial va représenter toute une province et reproduire les vœux de tous les habitants de cette province, mais qu'il prenne garde de tomber dans l'égoïsme et de chercher ses intérêts particuliers au détriment des autres provinces. Ainsi l'an prochain, on commencera la réforme des finances. Toutes les dépenses de l'Etat, telles que l'établissement de la marine, la réorganisation militaire, etc., devront être supportées par le peuple; le gouvernement établira exactement son budget et les parlements provinciaux seront les intermédiaires. Or si ces parlements ne cherchent que les intérêts de leurs provinces respectives, il arrivera, à la fin, que les vingt et une provinces formeront vingt et un états différents, et c'est là la première chose qu'il faut éviter.

2<sup>o</sup> Il faut que les parlements suivent bien les règlements qui leur sont tracés. Ils ont tout droit de discussion, sauf en ce qui concerne les lois établies ou les décrets promulgués. Si les parlements transgressent ces règlements, ils seront dissous et des élections nouvelles auront lieu, mais de telles difficultés ne peuvent que nuire aux intérêts publics.

Le décret du 30 de la lune dernière, en désignant le 1<sup>er</sup> de la neuvième lune comme jour d'ouverture des parlements provinciaux, a ordonné de nouveau de bien suivre les règlements, d'obéir aux décrets, de ne pas faire de protestations à la légère, de ne pas enfreindre les lois et de ne pas porter atteinte à l'autorité des fonctionnaires, etc... Le peuple doit donc se conformer à ce décret. Malheureusement chez nous le droit n'est pas encore bien compris par le peuple, la liberté de parler a des limites qui ne sont pas encore bien saisies, et beaucoup n'ont pas encore compris qu'un parlement provincial n'est qu'une assemblée locale qu'il ne faut pas confondre avec une assemblée législative. Plusieurs projettent déjà de diminuer les dépenses de l'Etat, qui partout sont réglées seulement par les lois. Ces ingérences illégales menaceraient l'Empire et le mettraient en réel danger.

Dernièrement le *Times*, de Londres, a publié une déclaration du marquis Ito, conseillant aux puissances de surveiller la Chine, qui, d'après lui, par suite des exigences du peuple chinois, est à la veille de grands troubles intérieurs. Cette déclaration est inspirée par la jalousie. Dans toutes les puissances en effet l'établissement de la Consti-

tution a été l'ouvrage du peuple, ce sont les guerres civiles qui l'ont amenée, mais chez nous, dans la situation où nous nous trouvons actuellement, une telle façon d'agir ne réussirait pas. Pour bien faire, il nous faut aller tranquillement pacifiquement, légalement, et c'est là le deuxième point sur lequel j'attire votre attention.

Votre vice-roi est chargé par le trône de chercher à exécuter pour le bien du peuple ce que vous, qui êtes chargés d'étudier la question, aurez décidé à ce sujet. Nous travaillons ainsi tous dans un même but, qui est la prospérité de notre patrie. J'espère donc que vous saurez vous entendre pour améliorer la situation actuelle de l'Empire. Prouvez tous votre fidélité, sans distinction entre vous, sans violation des règlements; en un mot faites bien votre devoir. Pendant les quarante jours que durera la session étudiez attentivement les intérêts de votre province et relevez les abus. Votre vice-roi recevra soigneusement vos protestations et agira en conséquence. S'il y en a qui, au mépris des règlements, portent atteinte à l'autorité, votre vice-roi alors, conformément au décret du 30 de la dernière lune, prendra les mesures nécessaires vis-à-vis du parlement.

Nous espérons que la Chambre des députés et le Sénat seront établis à Pékin à la date qui a été fixée. Notre patrie progresse chaque jour davantage et le peuple devra garder la mémoire de la date mémorable qu'est celle d'aujourd'hui.

Le vice-roi Touan Fang a voulu mettre l'assemblée en garde contre le particularisme excessif des provinces et encore plus contre les empiètements de petits parlements qui seront sans doute fortement tentés de « gagner à la main ». Mais de pareilles exhortations paraissent être une bien frêle barrière contre de telles tentations. Le gouvernement mandchou qui, pour éviter l'orage révolutionnaire qu'il sentait approcher, s'est lancé dans la voie des réformes constitutionnelles ne tardera pas, sans doute, à rencontrer de ce côté des difficultés d'un autre genre. Les gouvernants mandchous, même les plus libéraux, le constatent et reconnaissent que, pour avoir modifié la forme de l'opposition qu'il rencontre, le gouvernement ne peut espérer l'avoir désarmée; il lui a même donné des cadres.

Il est intéressant d'observer que cette opinion pessimiste est partagée par le Dr Morrison, qui depuis de nombreuses années remplit si excellemment le rôle de correspondant du *Times* à Pékin.

Les deux décrets impériaux, dit-il, qui ont annoncé et réglementé l'ouverture des assemblées provinciales, déclaraient avec beaucoup de soin que la tâche de ces assemblées était purement consultative, et que la fonction de gouverner continuerait à appartenir uniquement aux fonctionnaires.

Le programme de préparation au gouvernement constitutionnel s'étendant sur une période de neuf années, imite de près la procédure suivie autrefois au Japon, le but étant tout d'abord d'accoutumer certaines classes de la nation à leurs devoirs électoraux et d'exercer leurs représentants à occuper plus tard les sièges du Parlement impérial. Cependant, les observateurs les plus optimistes eux-mêmes, considérant les résultats de la première année d'application de ce programme, et tenant compte des conditions actuelles des masses, ne peuvent manquer d'être impressionnés du caractère grave du problème qui

attend dans un avenir peu éloigné une nation mal préparée par instinct ou par éducation à un si vaste changement, et conduite par un gouvernement qui, tout en faisant profession maintenant de principes libéraux, ne donne aucun signe de la moindre intention sincère ou de quelque capacité de réaliser les réformes fiscales et administratives desquelles dépend l'accomplissement pacifique de cette grande transformation. Les graves déclarations de feu le prince Ito sur ce sujet ont été sévèrement critiquées par la presse chinoise comme étant une manifestation de la politique du Japon de retarder les progrès de la Chine, mais bien peu, parmi les observateurs désintéressés, seront portés à contester l'opinion du grand homme d'Etat que le projet chinois de gouvernement constitutionnel était prématuré et, dans les conditions actuelles, dangereux. Personne mieux que le prince Ito ne savait par quel miracle d'efforts collectifs, de patience et de patriotisme, le peuple japonais — et encore non sans effusion de sang — avait réussi à rejeter les liens de la féodalité et à prendre sa place dans la communauté des nations civilisées. Personne ne savait mieux que lui les qualités solides et vigoureuses qui avaient mis son pays à même d'accomplir ce miracle, et aussi que ces qualités font largement, sinon complètement défaut à la Chine d'aujourd'hui. D'après toute l'expérience que l'on peut s'être faite, il est permis d'assurer que la grande majorité de la classe dirigeante en Chine, et spécialement des Mandchous, n'a pas jusqu'à présent pris au sérieux le projet de gouvernement constitutionnel. Les édits, il est vrai, contiennent des engagements positifs et un programme défini, mais d'innombrables autres édits avaient fait de même, et cependant sont restés, comme on en avait en secret l'intention, lettre morte. Dans le cas présent, il était devenu nécessaire, non seulement de s'assurer vis-à-vis des étrangers « la face », mais encore, en Chine, de rassurer et de se concilier la classe nombreuse et croissante des agitateurs politiques. Cependant, bien que professant en théorie une très décente sympathie pour tous les principes de réforme il est certain que 90 0/0 au moins de Mandchous, et 75 0/0 des lettrés chinois n'ont jamais eu la moindre intention d'appuyer n'importe quel projet du gouvernement qui soit de nature à renverser l'ordre de choses établi. Ils partagent instinctivement les vues de l'homme d'Etat « libéral » typique que fut Tchang Tche Tong, et pourraient tous répéter ses cinq raisons (pour ne pas dire 50) « de ne pas concéder les droits civils ni la liberté politique au peuple ». Ils n'ont aucune objection à ce que le trône fasse à cet égard, ou sur tout autre sujet, des déclarations, des exhortations au progrès, et ils considèrent avec complaisance les négociations du prince Pou Loun avec des entrepreneurs européens pour la construction du palais du Parlement à Pékin. Tout cela fait partie à leurs yeux de l'ordre de choses inaltérable qui reste établi. Tout cela, pour eux, n'implique pas plus de changement dans le système de gouvernement que l'engagement d'experts américains fortement payés pour fabriquer des billets de banque à Pékin n'implique réellement une réforme de la circulation monétaire. Ils s'imaginent que le Parlement impérial projeté, avec ses chambres haute et basse, sous un trône autocratique, sera constitué de manière à empêcher toute réduction des privilèges de la classe dirigeante, tout en procurant à cette classe des informations très utiles sur les opinions et les faits et gestes de la « Jeune Chine ». Et, qui plus est, si l'on consulte sa propre expérience des choses de Chine, il faut ajouter qu'en interprétant les édits de cette manière, et en regardant les assemblées provinciales plutôt comme une soupape de sûreté accordée par le pouvoir que comme un nouveau facteur de gouvernement avec lequel il faille sérieusement compter, ils n'ont pas tort.

Mais les forces instinctivement reconnues et appréciées à leur valeur par l'esprit aigu de feu l'impératrice douairière et qui l'amènèrent à prendre l'initiative d'orienter l'Etat dans la direction du gouvernement constitutionnel, les forces qui remuent aujourd'hui les eaux profondes de la société chinoise, sont au fond ces mêmes impulsions qui, lorsque les temps sont venus, mettent toute nation en présence de la nécessité et du péril d'un changement. Elles tendent à l'évolution, sinon actuellement à la révolution. Mais ce sont des forces qui doivent ou amender ou bien détruire le corps politique. Elles sont peut-être moins articulées et peut-être moins conscientes d'elles-mêmes que celles qui ont fait naître la Douma russe, mais elles ne sont pas moins formidables. Et c'est en raison de ce fait et de la corruption et du désordre en apparence incorrigibles du système mandarinal que l'on ne peut s'empêcher d'avoir l'impression du danger immédiat qui attend la Chine dans la voie des transformations. Avec du temps et un gouvernement s'efforçant sérieusement d'affermir ses finances et de se donner les moyens de faire face aux conditions nouvelles, on pourrait compter sur la majorité patriote et pacifique du peuple chinois pour défendre la légalité et l'ordre. Mais que peut-on espérer d'un gouvernement qui se montre incapable de rien faire ?

Déjà, dans les débats d'ouverture de ces assemblées provinciales, on trouve de nouvelles raisons de craindre le chaos qui vient. On entend les premiers souffles de l'orage qui approche. Pékin momifié dans l'ignorance et pétrifié dans sa politique moyenâgeuse, joue avec Demos debout à sa porte et espère évidemment que les assemblées absorberont elles-mêmes la fumée qu'elles produiront et que le mandarinat pourra se sauver en recourant à sa tactique traditionnelle de tenir la balance égale entre les classes en lutte. Mais les esprits qu'un coup du pinceau vermillon a fait surgir des profondeurs du Céleste Empire, bien qu'ils aient été élus avec toutes les restrictions d'un système de suffrage amorti et filtré, si l'on peut dire, et sous la direction étroite des vice-rois et des gouverneurs, montrent des signes de bien peu de respect pour le gouvernement central et d'une sympathie très relative pour lui dans les difficultés auxquelles il doit faire face. Déjà moins d'une quinzaine de jours après leur naissance, nombre de ces assemblées ont voté des résolutions dénonçant quelques-uns des projets chéris du gouvernement, par exemple le monopole de l'opium, le droit de timbre et l'emprunt extérieur pour les chemins de fer Hankéou-Canton et Hankéou-Seu-tchouan. Pour ce qui est du droit de timbre, quinze provinces ont exprimé l'opinion, et ont obligé dans bien des cas les fonctionnaires locaux à l'endosser, que la perception de cet impôt projeté est impraticable, si bien que, d'après la presse indigène, « on a ajourné cette taxe et le ministère des Finances ne sait plus qu'inventer ». Pour ce qui est de la question si discutée de l'emprunt du chemin de fer, on assure que l'assemblée du Houpeï a contresigné à l'unanimité la déclaration de son président qu'il faut résister au projet du gouvernement « jusqu'à la mort ».

Il est évident que l'esprit qui anime ces assemblées ressemble de très près à celui qui s'exprime dans la presse indigène, irrespectueux et patriote — dans ce sens qu'il dénonce tout ce qui est étranger — mais que cet esprit manque jusqu'à présent de toute direction intelligente, de tout sens de la politique positive. L'attitude de ces réformateurs envers le gouvernement central est celle d'un mépris à peine voilé. Je ne saurais donner une meilleure illustration de ces sentiments et de cette tendance générale qu'en reproduisant les mots du journaliste indigène qui, critiquant les membres du Grand Conseil, félicitait ces gouvernants de la Chine de leur remarquable longévité mais observait que « l'on ne peut espérer que bien peu de longévité pour un empire qui est gouverné par de si incompetentes reliques ».

## LES LOLOS

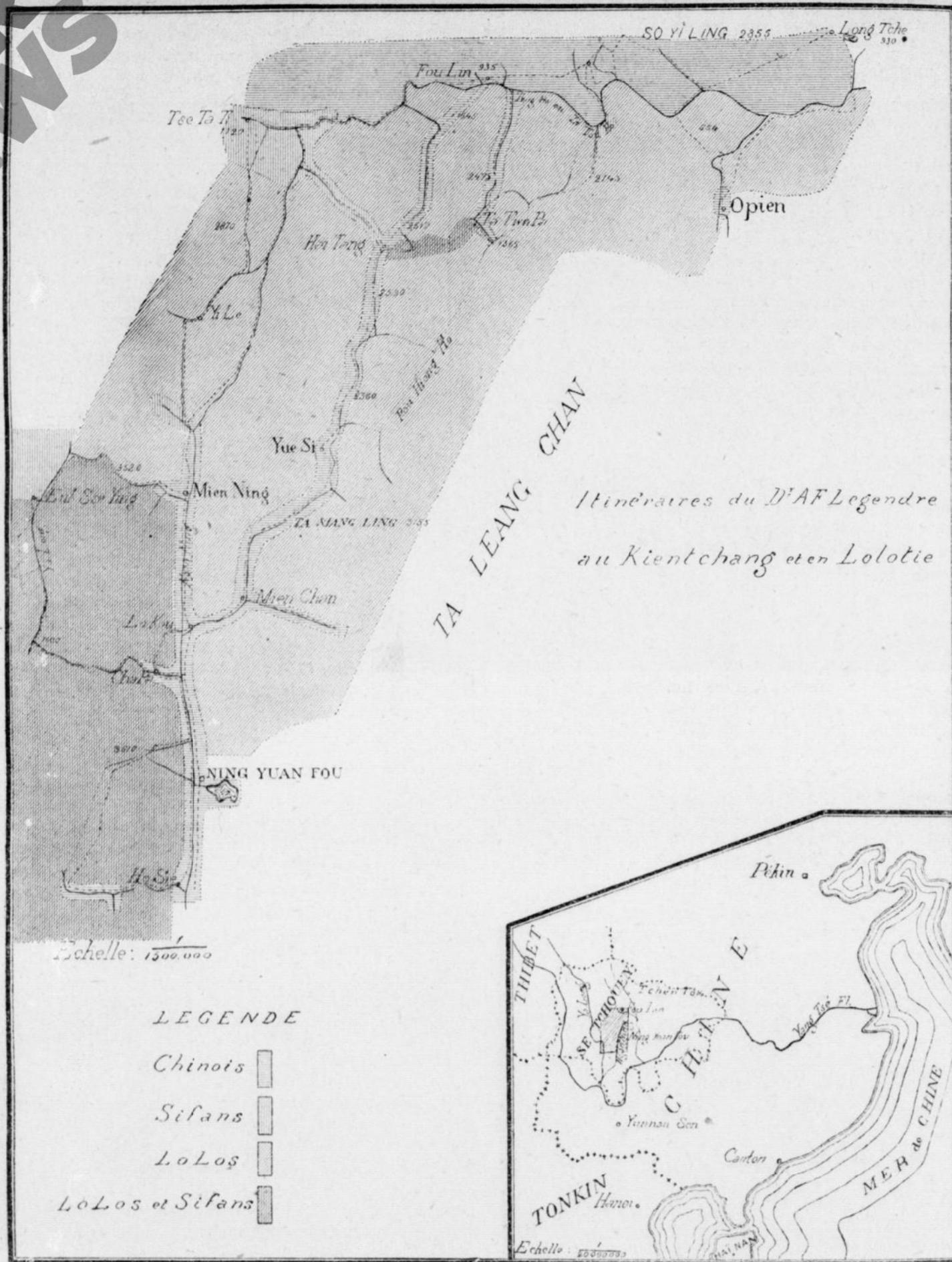
Parmi les races aborigènes peuplant le Far-West chinois, le Seu-tchouan alpestre en particulier, la plus intéressante, à n'en point douter, est celle dénommée « Lolotte ». Son habitat dans la région, peut-être la plus tourmentée du globe, ses caractéristiques physiques et morales, ses mœurs quelquefois étranges, mais surtout sa superbe énergie presque toujours victorieuse de son formidable adversaire, le fils de Han, font que l'Européen éprouve pour elle une attraction invincible, devinant là un vaste champ d'observations.

Je pris contact pour la première fois avec les Lolos en 1903, chez le P. Martin, aux environs de Fou-ling, le missionnaire qui les connaît le mieux et me donna les plus utiles renseignements ; mais ce n'est qu'en 1907 que je commençai à les étudier sérieusement, en pénétrant en plein Kien-tchang. Grâce au P. de Guébriant, j'en vis beaucoup dans leurs villages mêmes : je pus saisir, sur le vif, de curieuses habitudes, me rendre compte de toute l'horreur des vendettas entre clans adverses, deviner l'organisation guerrière des tribus. Je pus obtenir, aussi, du Lolo ce qui lui répugne le plus : une soumission assez complète à certaines mensurations anthropologiques. Je terminai ce voyage au Kien-tchang en traversant, avec un guide fourni par le P. de Guébriant, une région très intéressante entre Mien-ning et le Tong-hò, habitée par des tribus indépendantes, une merveilleuse région de pâturages et de forêts. En 1908, par l'intermédiaire du P. Tong et surtout du P. Ouang, en l'absence du P. de Guébriant, je visitai, encore, plusieurs districts lolos. Profitant de l'expérience acquise, mes observations furent meilleures et plus étendues, me permirent de me contrôler, de corriger mes premières vues. Dans les villages, ayant acquis, comme hôte, la confiance des familles, je pus regarder, interroger à loisir. Comme je l'écrivais à M. Henri Cordier, « j'ai assisté à presque toutes les phases de l'existence journalière du Lolo, observant, me faisant tout expliquer. La ménagère m'a enseigné son art culinaire, m'a fait goûter à ses plats (mais qu'ils font pauvre chère, ces braves gens !), a ri de nos grimaces mal déguisées. Le tisserand a fait marcher sa primitive navette devant moi, le forgeron, battu le fer ; le ouatze laboureur a poussé sa charrue, simulé tous les genres de semailles. J'ai vu comment on récoltait, vannait, moulait, etc. J'ai vu le charpentier à l'œuvre : oh ! simplicité des ajustages et des raccords » !

Enfin, en janvier et février 1909, je pénétrai dans la région la plus tourmentée des Ta-leangchan et aussi la plus turbulente, où, sans trêve, sévit la razzia contre le Chinois et la vendetta entre les clans. La traversée fut courte, mais très intéressante à divers égards (1). Le P. de

(1) Voir la *Géographie*, avril 1909.

RETRO  
NEWS



Guébriant avait négocié mon passage avec les tribus; il m'accompagna jusqu'à Ta-tien-pa, limite de la domination chinoise. Notre seule difficulté fut de garder secret, par devers le mandarin, mon projet de pénétration. Dans la traversée elle-même, les obstacles furent purement maté-

riels. Dans ces différents voyages en Lolotie, j'ai passé, avec grande facilité, dans les districts très peuplés, n'ai guère vu que des figures souriantes et des regards sympathiques. Et, dans les pauvres cases, l'hospitalité était des plus cordiales. Bien qu'à la merci de ces Lo Los qui peuvent vous faire

disparaître sans courir le moindre risque, je ne reçus d'eux qu'aide et protection. Ils avaient donné leur parole de m'accueillir en ami ; en ami je fus traité, en toute loyauté.

#### Habitat et origine des Lolos.

Dans le Seu-tchouan, les Lolos n'habitent que l'extrême Ouest de la province, le Kien-tchang, vaste région toute montagneuse : un chaos de hautes chaînes aux pentes abruptes, mais souvent flanquées de terrasses, de contreforts arasés, nivelés, que séparent de hautes vallées de 3 à 4 kilomètres, mais plus souvent des gorges étroites et profondes taillées dans le marbre ou le granit, des couloirs sans fin, où mugissent des torrents, des eaux limpides vert émeraude. Des forêts de chênes, de pins et de sapins, d'ifs et de bouleaux, couvrent encore les versants et les crêtes, dans les districts reculés, écartés des groupements chinois ; malheureusement le Lolo, sollicité par le fils de Hân en quête de belles planches pour cercueils, tend, de plus en plus, à y porter la hache. Il reçoit en échange du sel et des cotonnades, mais surtout du chao-tsie ou eau-de-vie. Pour une petite cruche de ce « tord-boyaux » il abat un chêne séculaire, un sapin argenté (*abies Delavayi*), gloire des cimes. En dehors de ces forêts, il existe des zones fertiles assez bien cultivées, mais, surtout, de vastes étendues, d'immenses prairies naturelles, riches en graminées de toutes sortes, constituant de beaux pâturages capables de nourrir d'importants troupeaux de chevaux, mulets, bœufs, moutons et chèvres. Ce pays est encore favorisé par un climat exceptionnel. Une grande partie de l'année, en automne et hiver surtout, le ciel est d'une pureté, d'une sérénité rares. C'est au printemps, mais en été surtout, que les pluies sont abondantes. La sécheresse des autres saisons, bien que grande, ne se fait toutefois sentir que dans les fonds de vallées, au-dessous de 1.800 mètres d'altitude. Plus haut, sur les pentes et plateaux, il tombe toujours suffisamment de neige pour alimenter les plantes en humidité ou les défendre contre les grands froids qui ne sont jamais durables.

Même par 2.500 mètres d'altitude, il fait tiède le jour, dès février, si chaud est le soleil à cette latitude (entre le 27° et le 29° parallèle). J'ai relevé soigneusement un grand nombre de températures qui donnent une idée nette des particularités de ce climat très agréable et très sain.

Maintenant, comment le Kien-tchang est-il devenu l'habitat du Lolo, celui-ci prétendant n'être qu'un immigré d'une époque très reculée ? Comment a-t-il pénétré dans ces massifs d'aspect si rude, si inhospitalier ? Est-il venu en vainqueur, refoulant ou englobant une race plus faible, ou n'était-il qu'un fuyard en quête d'un refuge, une épave humaine rejetée par le flot des grandes invasions ? Accourait-il de l'Ouest ou de l'Est, de la Birmanie ou du Seu-tchouan, ou de plus loin encore ? Certaines traditions le font venir du Chen-si, en particulier, mais bien imprudent, à l'heure

présente, serait celui qui voudrait trancher ce problème. Il faudra de longues et patientes recherches que les conditions d'existence de ce peuple, son manque de culture, rendent particulièrement délicates. Anthropologiquement, il est, de même, très difficile de se prononcer sur son origine sociale. Les types présentent des variations, certainement d'ordre ethnique, qui dénotent des générateurs très différents : il y a métissage indéniable, même dans la caste noble dite des « Os-noirs » dont on chercherait inutilement à faire une race à part, bien caractérisée. Pour déterminer le peuple lolo, en classer les éléments constituants, il faudra, aussi, de longues études et la mise en jeu des compétences les plus sûres. Le



UN CHEF LOLO DANS SON VILLAGE

Il a pris une pose hiératique pour se faire photographier.

type négroïde du Seu-tchouan, dont j'ai parlé dans la relation de mon voyage de l'année 1903, apparaît, jusqu'ici, comme le plus facile à « délimiter » quant à sa structure générale anatomique. Il me rappelle, tout à fait, de nombreux sujets que j'ai longuement étudiés dans le Seu-tchouan oriental. Ce négroïde, je le considère jusqu'à présent comme le premier occupant du sol chinois, des territoires sud-occidentaux, comme le plus ancien représentant de ces Mantze que les « Cent familles » rencontrèrent lorsqu'elles se mirent à essaimer vers le Sud et l'Ouest (1).

En ce qui concerne l'origine possible des Lolos on ne peut signaler qu'un fait précis c'est que sa langue présente des traces de parenté avec celle des Sifans et, plus loin, des Tibétains.

L'écriture des Lolos est alphabétique et se rattache à l'écriture tibétaine.

#### Existence matérielle du Lolo.

*La nourriture.* — De quoi vit ce primitif dans ses rudes montagnes ? Du sol qu'il cultive partout où le permet la raideur des pentes, et de l'élevage de chèvres et de moutons, de moutons surtout.

(1) Les citations sont empruntées à une monographie sur le Lolo que j'ai écrite pour la revue de M. Henri Cordier, de l'Institut. Elle est intitulée « Far-West chinois. Tribus aborigènes. Les Lolos : Etude ethnologique et anthropologique ».

Il nourrit, aussi, des bœufs, mais en petite quantité. C'est, de plus, un chasseur intrépide, courant sus aux bêtes sauvages, aux ours et sangliers, pour la joie de les forcer, moins que pour en tirer un profit alimentaire.

Ses champs produisent du maïs, de l'avoine et du sarrazin, rarement du riz. La pomme de terre est très cultivée et pousse bien. On ne sait trop si elle est indigène ou importée. Je m'en suis nourri, bien souvent, et l'ai trouvée excellente. Le Lolo, à l'encontre du Chinois, néglige la cul-

encore à moitié crue, il la dépèce et la mange avec un plaisir marqué. C'est la seule préparation à laquelle je n'ai jamais eu le courage de goûter, si écœurante elle est par l'odeur.

La boisson du Lolo est l'eau, quand il ne s'abreuve pas d'alcool chinois. Heureusement, malgré son prix infime, cette eau-de-vie n'est pas accessible à toutes les classes de la population : son absorption est l'exception pour la majorité des Os-blancs et ouatze. Je dois, cependant, à la vérité, de dire que tout ce monde se grise, en toute joie, chaque jour de l'année où c'est possible.

*La Maison.* — Au voisinage des groupements chinois, on observe, quelquefois, des maisons en bois ou en terre battue, à murs épais, assez confortables, mais ce n'est point le vrai type de construction lolotte. Il est plutôt représenté par une pauvre cabane très exiguë, dont le squelette est constitué par de grosses branches ou des troncs de jeunes arbres, pas toujours équarris, simplement écorcés. Les assemblages se font par des extrémités fourchues et de simples croisements que maintiennent des liens de bambou. L'ajustage par vraie mortaise est très rare. Les parois de cette maison sont aussi primitives que possible : de simples bambous grêles (*arundinaria*



VILLAGE LOLO DE DJE-HO

Région montagneuse lolotte entre Ta-kiao et Tse-ta-ti.

ture maraîchère, ne plante guère qu'un navet sans grande saveur. Dans les Leang-chan nord, j'ai rencontré d'excellents haricots, de l'espèce si estimée par les Chinois de la vallée du Tong-hò. Au-dessus de 1.000 mètres d'altitude, sous ce climat plus chaud que le nôtre, cette espèce est particulièrement succulente : c'est un produit venu de France, un flageolet apporté par un missionnaire dont j'ai oublié le nom. Lolos et Chinois bénéficient largement aujourd'hui de cette heureuse expérience d'acclimatation.

Le Lolo mène une vie très frugale, réduit son alimentation au strict nécessaire. J'ai quelquefois partagé son repas : une pâtée de farine de sarrazin simplement cuite à l'eau. Le maïs est un aliment plus recherché, qu'on mange surtout en galettes cuites sous la cendre. Seulement la plante ne mûrit plus au-dessus d'une certaine altitude : la production est donc assez réduite. Une céréale très largement consommée dans les districts élevés et même un peu partout est l'avoine. C'est pour le Lolo, en chasse, ou sur le sentier de la guerre, l'aliment préféré : il l'emporte dans un petit sac en peau, sous forme de farine, et quand la faim le talonne, il en pétrit une boulette avec l'eau du torrent et l'absorbe telle quelle. S'il mange de la viande, chair de bêtes sauvages ou d'animaux domestiques, son régal est maigre, à notre sens. Il se contente de jeter dans une grande marmite toutes les parties de la bête, indistinctement, *viscères* comme le reste, et de les faire bouillir sans l'addition d'aucun condiment. Alors que cette viande est

*gracilis*) juxtaposés et entrelacés par place, ou encore découpés en lanières qu'on tresse sous forme de nattes grossières. Comme toiture, des planchettes détachées, à la hache, d'un tronc de pin ou de sapin et recouvertes souvent, au niveau du faitage, d'une natte grossière débordant plus ou moins sur les versants. De grosses pierres distribuées sur toute la surface représentent le moyen de contention. Chez les plus pauvres, la toiture peut se réduire à la seule natte plus étendue. Point de meubles dans ce « home », ni lit, ni chaise, ni babut le plus simple : quelques corbeilles pour ramasser les grains, des châssis porte-objets et des crocs pour pendre des quartiers de gibier ou de porc fumé.

Comment s'éclaire cette demeure ? Avec des bûchettes de pin qu'on allume directement, sans chercher à en extraire la résine pour l'utiliser d'une façon moins primitive. Ce sont ces bûchettes, fixées à l'extrémité de la longue lance du Lolo, qui lui servent à incendier le village du clan ennemi.

Ce qui est très caractéristique dans la maison lolotte, c'est le foyer, n'occupant jamais une extrémité, mais plutôt le milieu de la pièce principale souvent unique. Il se compose de trois pierres dressées en triangle au bord d'un trou rond de 25 à 30 centimètres de diamètre, sur 10 centimètres de profondeur. A côté, on voit souvent une sorte d'escalier à trois marches faites d'argile, qu'on pourrait prendre pour des étagères. Mais c'est mieux que cela : il représenterait une sorte d'autel sur lequel s'exerceraient certains

rites d'ordre religieux. Ce serait, en un mot, le complément, le sanctuaire même du foyer, le coin sacré symbolique à la façon des Grecs et des Romains, le coin béni de la pauvre maison où des générations d'ancêtres trouvèrent réconfort moral et repos physique.

On ne s'étend pas pour dormir, on repose accroupi autour du foyer, sans se dévêtir.

#### Caractéristiques physiques et morales.

Les Lolos forment, dans l'ensemble, une race vigoureuse et saine. Etant donné leur habitat de hautes montagnes, les extrêmes de température auxquels ils sont soumis, journées presque tièdes, l'hiver, et nuits glaciales sous un misérable abri, la sélection naturelle a joué et joue encore un rôle important dans ce groupement humain. Les faibles ne survivent pas, disparaissent vite.

Ne donnant à leurs champs que le minimum de temps nécessaire, s'occupant plutôt de leurs troupeaux et de la bête sauvage à forcer, les Lolos passent toute leur existence au dehors ; s'en vont le matin, ne rentrent qu'à la nuit tombante. Sur les pentes très déclives de leurs montagnes, les talus abrupts de leurs plateaux coupés de ravins profonds, la grande difficulté de la marche a donné à ce peuple une souplesse extrême de muscles, une agilité de fauve. De même, l'habitude favorite de la razzia et de la vendetta, les randonnées qui s'ensuivent, entretiennent l'homme dans une activité constante, provoquant un déploiement de vigueur et d'endurance, rarement aussi continu chez toute autre race, même la plus belliqueuse de la terre. Je l'ai vu escalader des arêtes, courir sur des pentes dangereuses avec une aisance stupéfiante. Il est capable de bons prodigieux, de bons où les sauteurs de nos pays se rompraient le cou, à n'en pas douter.

Le Lolo a l'audace de sa vigueur physique, de sa superbe vitalité. Toujours en mouvement, toujours sur le qui-vive, prêt à parer à toute surprise, rien ne trouble son âme de guerrier sans peur. Ce qu'il aime, surtout quand il s'attaque aux Chinois honnis et détestés, c'est la chevauchée insolente, l'attaque brutale et foudroyante qui fait ouvrir toutes les portes, se rendre à merci, sans l'ombre d'une défense.

Dans ses luttes avec ses congénères, des guerriers de sa trempe, il montre une prudence non moins grande que son courage. Il déploie toute l'astuce, toutes les ruses du Peau-Rouge, auquel il ressemble par tant de côtés. Il dissimule, habilement, sa marche silencieuse, et tombe la nuit, avec la soudaineté de la foudre, sur le clan ennemi. C'est dans la vendetta surtout qu'il agit

ainsi. Car, de tribu à tribu, on tranche souvent ses querelles en bataille rangée, au grand jour, en un lieu désigné à l'avance.

Ce qui manque au Lolo pour être un guerrier parfait, ce n'est, certes, ni le courage, ni la « furia » : chez cette race, comme le dit le P. Martin, on ne sait point ce qu'est « fuir » ou « se cacher » devant l'ennemi. Ce qui lui manque, c'est la persévérance, cette volonté, cette ténacité du guerrier blanc qui ne laisse de répit à l'adversaire que quand il l'a anéanti ou du moins réduit à l'impuissance. Le Lolo ressemble aux belliqueux compagnons de Samory, toujours heureux de se battre, mais avec des intervalles de repos, toutefois, presque réguliers, qu'agrémentent palabres et ripailles. Une poursuite de tous les jours, avec un combat à chaque rencontre, n'est pas une tactique du Lolo : après la mêlée, vainqueur ou vaincu, il retourne dans son district satisfait ou mécontent, mais il n'y a ni terrain conquis, ni terrain perdu, c'est une querelle qu'on a vidée.

Le Lolo est dans la paix ce qu'il est à la guerre : il ignore la continuité dans l'effort, il abandonne trop facilement la tâche commencée. Comme l'enfant il est mobile, fluctuant, vagabond au moral autant qu'au physique. Pour lui, la vie est un jeu, terrible quelquefois, sanglant même, tropsouvent, mais enfin, c'est toujours un jeu : *il n'a guère d'autre conception de sa destinée*. Généreux, prodigue même, quand il le peut, insouciant à souhait, rien ne semble fixer sa pensée au delà de l'heure présente, rien ne la fixe si ce n'est sa haine ardente, sa haine séculaire contre le fils de



GROUPES DE LOLOS ET LOLOTES DE TCHONG-KA

Massif montagneux entre Mianning et Si-ma-kong. (Lolos indépendants.)

Hàn. Ses autres inimitiés personnelles ou collectives, bien que vives, féroces même quelquefois, n'ont plus pareille ténacité : il se conclut des trêves, des arrangements pouvant aller jusqu'à la réconciliation. Avec le Chinois, jamais : c'est la lutte à outrance, la razzia chronique ; rien ne saurait l'arrêter.

Dans ses querelles avec ses congénères, le Lolo est un brutal, un violent, mais ses colères sont feu de paille. Dans la vie ordinaire, il est, plutôt, bon, compatissant aux infortunes des autres. S'il

a des esclaves, jamais il ne les maltraite, à moins qu'eux ne cherchent à s'évader. Jamais, non plus, il n'a inventé ou appliqué les fameux supplices dont le code judiciaire de son grand voisin est si richement doté. S'il tue, c'est en guerrier : il ne saurait torturer son ennemi. Comme je viens d'y faire allusion, altruiste il est : il n'existe point de mendiants dans les villages, d'enfants, de vieillards abandonnés. Les malades contagieux, comme les lépreux, ne sont jamais rejetés du sein de la tribu : ils sont isolés, mais jamais délaissés,

saurait, toutefois, se rencontrer chez les « soumis », ces Lolos abâtardis par l'alcool, qui habitent au voisinage des groupements chinois et prennent le mot d'ordre du mandarin. Ceux-ci ont pris tous les vices de leur grand voisin, même celui de l'opium.

#### La vie familiale.

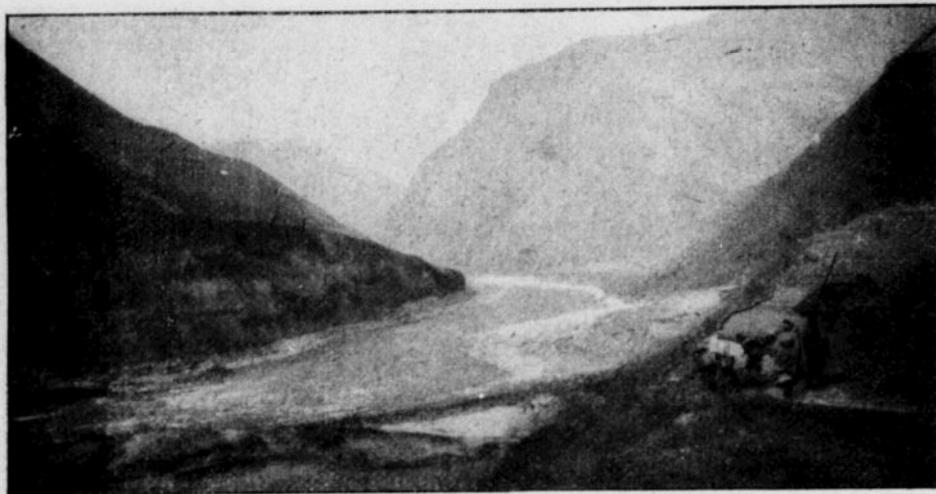
*La condition de la femme.* — Les différents membres de la famille lolotte sont généralement très unis. On y trouve une affection vraie dans l'égalité absolue des conjoints. « L'épouse n'est nullement cette sorte d'esclave qu'est presque toujours la Chinoise ; au contraire, elle est aimée en tant que femme et non surtout en tant que génératrice de petits pontifes destinés à perpétuer le culte des ancêtres. Aimée pour elle-même, vraie compagne de l'époux dont elle partage l'existence intime et sociale, elle reste toujours une individualité dans la famille, une unité reconnue, non une comparse qu'on isole, sauf à l'heure du plaisir ou de la procréation.

Bru, elle est toujours tolérée, sinon aimée, en tous cas, jamais maltraitée, comme une fille de Hân. Les enfants, à leur tour,

sont très choyés et caressés, et les filles ont la même part de soins et d'affection que les fils et ne sont jamais considérées comme des êtres inférieurs, ainsi qu'en Chine.

*L'indépendance de la famille.* — Au point de vue social, la famille lolotte est parfaitement organisée : elle jouit d'une indépendance propre, constitue une unité dans le tout, dans le clan ou la tribu, sans possibilité de servage ou d'absorption par l'autocratie d'un chef ou d'un seigneur. Le mari, chef de la famille, est le maître incontesté ; quant à l'épouse c'est une compagne, une conseillère très respectée. L'enfant, lui, appartient au père ; en second lieu, au chef de la tribu, mais seulement à partir du moment où la loi du clan le sacre guerrier, c'est-à-dire à dix-huit ans d'âge.

*L'éducation.* — L'enfant reçoit une éducation toute physique ; point d'école, ni d'enseignement pédagogique, même pour le fils d'un grand seigneur. Il est très rare qu'un Os-noir (on désigne ainsi les hommes de race noble) apprenne à lire et à écrire ; ne se livre à pareil exercice que le futur sorcier-prêtre. Le Lolo est un grand ignorant qui ne pense qu'à courir le montagne avec sa meute ou ses troupeaux et à s'exercer au maniement de l'arc et de la lance pour ses audacieuses équipées. Le P. Martin, qui a fait de longs et courageux efforts pour instruire quelques Lolos, n'a eu que des déceptions : il n'a jamais rencontré un persévérant. Le jeune homme, du jour où il est sacré guerrier, est considéré comme majeur. Pour la jeune fille, l'émancipation date de



L'ARRIVÉE EN TERRITOIRE CHINOIS. — LE FLEUVE TONG-HÔ.  
A droite, mes porteurs et deux guides Lolos.

bien au contraire : leur alimentation est régulièrement assurée. Dans les grandes luttes, jamais un prisonnier de guerre n'est immolé : le Lolo ignore cette cruelle façon d'honorer les mânes des frères d'armes qui ont succombé. Je le répète, le sentiment de pitié existe fermement chez le Lolo, à un degré même élevé. Dans la lutte pour la vie, c'est un farouche, non un cruel ; c'est le sanglier qui fond, découd la meute qui le harcèle, non le tigre qui égorge par plaisir. Il n'y a que dans ses vendettas qu'il devient mauvais et s'attaque féroce-ment à tous les membres d'une famille, d'un clan. Dans l'assaut donné à un certain village — aventure où le P. de Guébriant et moi avons failli être mêlés — durant l'incendie qui accompagna l'attaque, la femme du chef de clan fut blessée de deux coups de lance en cherchant à franchir le cercle de feu. C'est que, d'après l'inexorable loi qui régit la vendetta, c'est l'extermination cherchée de l'ennemi, de la femelle et des petits. Point de merci ! C'est la guerre, plus légitime si c'est possible que celle entreprise contre un envahisseur : c'est la guerre des premiers âges, la lutte à mort non pour la domination sociale, mais pour la sauvegarde, la conservation de la lignée.

S'il est terrible dans ses haines, le Lolo rachète ce grave défaut par un dévouement absolu aux siens et à tous ceux envers lesquels il a pris des engagements. Il les respecte jusqu'au bout et dans toutes les circonstances, même quand l'intérêt et des mobiles en apparence légitimes poussent à une rupture. Cette grande loyauté de caractère ne

l'époque de son mariage seulement, quelque tardif qu'il puisse être. Mais elle n'a pas besoin de cette consécration légale pour jouir de la plus grande liberté possible. Elle va et vient, visite des amies éloignées, s'absente des périodes entières sans qu'on se préoccupe d'elle aucunement. Elle a tout droit et tout devoir, celui de se garder elle-même, principalement : ce soin lui est entièrement dévolu.

Cependant, chez le Lolo, comme chez la plupart des peuples, c'est la descendance mâle qui passe au premier rang. De même l'héritage se transmet aux fils, ou à défaut aux plus proches parents de la *ligne masculine*, jamais aux filles ou aux femmes, même pas à la mère ou épouse.

*Mariage.* — La famille lolotte a pour base une *union régulière* consacrée par les seuls parents. Il existe certaines traditions touchant le choix du fiancé et de la fiancée qui ont presque force de loi dans toute les tribus : c'est que le jeune homme doit chercher de préférence sa femme dans la famille de sa grand-mère maternelle, tandis que la jeune fille, elle, ne peut faire son choix dans son propre clan. Le mariage consommé, la jeune femme retourne dans sa famille, près de sa mère : ainsi le veut la coutume. Elle peut y rester des jours, des semaines et même des mois si le premier contact a été stérile. Si c'est le contraire, elle rentre définitivement au domicile conjugal, se montrant alors la meilleure des mères et des épouses. La femme est très respectée : si, à la suite de mauvais traitements elle s'enfuit, retourne dans sa famille, l'époux est sévèrement jugé par tout le clan, et s'il a poussé sa campagne au suicide, il peut payer de sa vie sa brutalité. La sanction la plus douce qui puisse lui être appliquée consiste dans l'expulsion de la tribu.

*Rites funéraires.* — Le Lolo n'enterre jamais ses morts : il les incinère. Peu de temps après qu'ils ont trépassé, deux ou trois heures environ, ils sont transportés dans un bois dit « mortuaire » où on dresse le bûcher. Durant que crépitent les chairs, on célèbre, par des chants, les vertus de celui ou de celle qui n'est plus, sa vaillance ou sa bonté, ses regrets de quitter la vie et ses joies. L'incinération achevée, on recouvre les cendres, au lieu même du bûcher, avec quelques planchettes ou branches d'arbres, et tout est fini. Cette cérémonie funèbre n'a pour témoins que des hommes ; les femmes en sont toujours exclues. Pourquoi ? Parce qu'il n'est pas bon que la procréatrice assiste à l'anéantissement de l'être humain, même privé de vie. C'est la raison donnée par le P. Martin.

### Vie sociale.

*Régime féodal.* — La constitution qui régit les clans rappelle beaucoup notre ancien régime féodal. La tribu est dominée par un seigneur, qui a des vassaux et des serfs lui devant redevances et corvées. Chaque vassal est tenu, en plus, de fournir, en temps de guerre, des hommes d'armes (*bellatores*, comme disait le P. Ouang, parlant latin) dont le nombre est fixé à l'avance.

On est tout de suite tenté de croire que ce régime doit être fort pénible pour la masse de la population, mais il n'en est rien : les serfs jouissent d'une liberté qu'au moyen âge jamais ne connaissent les nôtres. Quant aux véritables esclaves, une fois fixés dans le clan par un mariage, leur condition devient difficile à séparer de celle du serf proprement dit : ils jouissent presque de la même indépendance.

Le régime n'est plus le même quand il s'agit de tribus soumises, gouvernées par un « *tou se* » d'investiture chinoise. Il est alors vraiment autocratique et même tyrannique. Son caprice fait loi et, au lieu de se contenter d'une légère redevance comme le chef d'une tribu indépendante, il frappe ses sujets de lourds impôts, accapare les domaines communaux et tolère toutes les exactions d'un personnel qui se modèle sur les satellites du Viel Empire. Aussi les révoltes des clans éclatent-elles fréquentes, et beaucoup de razzias sont-elles une vengeance indirecte contre le Chinois dont on ressent, péniblement, l'action occulte. Les plus francs pillards sont souvent des



UNE CASE A O-LO, TA-LEANG-CHAN-NORD (GRANDES MONTAGNES FROIDES).  
Lolos armés de la longue lance. Mon guide, à droite, près de mon cheval.

Lolos « soumis » et le « *tou se* » n'y peut rien.

*Hérédité du pouvoir.* — Dans toutes les tribus, même celles gouvernées par un « *tou se* », le pouvoir est héréditaire : l'élection n'existe à aucun degré. Le mandarin, malgré l'intérêt qu'il aurait à remplacer certains « *tou se* », n'ose porter atteinte aux traditions d'une race si fière, si belliqueuse, toujours prête à la révolte, n'ose prononcer une destitution.

*Isolement des tribus.* — On serait tenté de croire que les différentes tribus, devant le puis-

sant adversaire qu'est le fils de Hân, ont, un jour, fait trêve à leurs querelles intestines et se sont groupées en une puissante fédération : il n'en est rien. Chacune d'elles reste isolée, ne reconnaissant que son chef direct, son seigneur, tandis que celui-ci ne relève d'aucune autorité supérieure, n'en reconnaît aucune.

*Castes.* — Comment se répartissent, socialement les différents membres d'un clan ? En castes, au nombre de trois, nettement séparées, et ne pouvant se confondre à aucun moment. Ces castes sont : 1° celle des purs, des « Hé-I » ou « Os-noirs » : elle représente l'aristocratie des clans ; 2° celle des « non purs », « Os-blancs », ou classe moyenne ; 3° celle des esclaves. L'Os-blanc restera Os-blanc dans la suite des siècles, et l'esclave jamais ne pourra prétendre à l'affranchissement. Quant au Hé-I, il n'y a pas de déchéance sociale possible pour lui : jamais il ne tombera dans la classe moyenne. Il est inutile d'ajouter qu'un mariage, en aucune circonstance, ne permet à quelqu'un de sortir de sa caste (1).

*Justice et sanctions.* — Il n'y a pas de Code pénal écrit (pas plus que de Code civil, d'ailleurs) : c'est la tradition, la coutume, certaines décisions d'ancêtres respectées qui tiennent lieu de loi et en ont la puissance. C'est le « tou se » ou le seigneur qui rend la justice quand le délit est important et intéresse toute la tribu. Le « tou se » juge, volontiers, suivant les traditions des yamens ; dans les clans indépendants, c'est une justice primitive, mais toujours digne et équitable.

Le vol ordinaire, tel qu'il est défini en Europe par nos codes, n'existe guère dans les clans. Si, par hasard, un délit de ce genre est commis, il y a arrangement à l'amiable, mais restitution obligatoire. S'il y a récidive et préjudice grave causé à une ou plusieurs familles, le coupable est emprisonné sur ordre du seigneur. S'il ne s'amende pas, devient dangereux pour la tranquillité du clan, on le noie dans un torrent.

Ce que le Lolo pratique surtout, c'est le vol à main armée, de tribu à tribu et de clan à clan lorsqu'une famille ou tout le groupement se considère comme lésé : on inflige, ainsi, à l'adversaire un dommage équivalent à celui subi. Ce n'est pas un vol : c'est la rançon légitime d'une vilenie antérieure. Mais celui qui souffre le plus de cette peine du talion, chroniquement appliquée, c'est le Chinois. En le razziant à plaisir, avec une impudence sans nom, le Lolo déclare reprendre, ainsi, son bien usurpé, ses vallées, ses plateaux féconds dont l'autre s'est emparé surtout par la ruse. Il enlève bêtes et gens, rase des villages entiers, ruine certains districts : c'est devenu pour lui un sport. Il n'y a pas de sanction : on s'oppose, bien rarement, à la retraite des pillards et on se risque encore moins à les châtier dans leurs montagnes.

(1) Dans certaines parties de la vallée du Ngan-ning, autour de Mianning, par exemple, on ne compte que deux castes : celle des Os-noirs et celle des Os-blancs, cette dernière se subdivisant en sous-castes, toutes esclaves, mais à des degrés différents. La première répartition en trois classes est celle que j'ai observée le plus souvent, d'accord, en cela, avec le P. Martin.

L'assassinat pour vol ou vengeance privée est presque inconnu en Lolotie : quand, par hasard, un meurtre a été commis, le criminel doit, aussitôt, se pendre. Sinon, on s'en va l'enterrer vivant dans la forêt ou l'attacher à un arbre dans une région solitaire ; il mourra de faim ou sous la dent des bêtes sauvages. Certaines tribus infligent la peine du feu, chacun apportant sa bûche à l'endroit désigné pour le supplice.

Si le meurtrier appartient à une tribu différente, c'est la guerre immédiate et implacable. Il n'y a point action isolée de la famille de la victime, mais bien mise en branle de tout le clan, de toute la tribu si c'est nécessaire : c'est la « vendetta » en grand, la *vengeance collective*.

*Régime de la propriété.* — Un grand principe domine ce régime : c'est que les produits du sol appartiennent à celui qui cultive et non au chef de clan. Il existe des contrats de louage et de fermage avec redevance en nature.

Les vastes étendues, pâturages et forêts, ne sont nullement la propriété du seigneur, mais bien celle de la communauté du clan. L'Os-noir a ses terres propres qu'il met en valeur à l'aide de ses serfs et il n'a, aucunement, le droit de les agrandir par accaparement du bien d'autrui. Il lui est interdit aussi, de par le droit coutumier, de s'emparer d'un héritage. Le chef de la tribu n'a aucune des prérogatives d'un roitelet tyran. Son rôle apparaît plutôt comme celui d'un *patriarche*, se bornant à guider, à conseiller une race fière, fort jalouse de ses droits et de sa liberté.

*Droit civil.* — En cette matière, il n'y a, comme toujours, rien d'écrit : c'est la tradition qui continue d'avoir force de loi. Dans les transactions de toutes sortes, il n'y a guère d'autre garantie que la parole donnée. Il arrive, cependant, d'employer, dans certaines circonstances, un bâtonnet qu'on entaille d'une série d'encoches et qu'on fend ensuite suivant un axe coupant ces encoches par le milieu. Chacun des contractants emporte la moitié du bâtonnet ; s'il y a contestation, on rapproche les deux morceaux de bois, et celui qui s'est montré déloyal est confondu.

#### Vie intellectuelle et idées religieuses.

*Religion.* — Chez les Lolos, la religion est basée sur la croyance aux esprits, êtres immatériels bons et mauvais. Des esprits bons, il ne s'inquiète guère : il les ignore même généralement ; les esprits mauvais, au contraire, auxquels malheurs et maladies sous toutes les formes sont attribués, deviennent l'objet de sollicitations, de supplications formulées par le sorcier-prêtre, jamais par l'intéressé. Pour arriver à les apaiser, des sacrifices sont assez fréquemment offerts ; mais il n'existe pas de véritable culte, de vrai rituel. La prière sous la forme où nous la connaissons n'existe pas davantage. Le Lolo reconnaît bien un Dieu souverain, omnipotent, créateur de toutes choses, mais il ne songe ni à lui bâtir un temple, ni à l'adorer, sous une effigie quelconque. Pour ce Dieu et la séquelle des esprits bons et mauvais, il

n'y a qu'un officiant : le sorcier de la tribu dont le rôle se réduit à la pratique de certains exorcismes et à l'émission d'oracles. Le sorcier-prêtre est aussi guérisseur, comme on le pense. Il l'est d'autant plus que la maladie est considérée comme due à l'intrusion dans le corps d'un esprit malin qui ne se décidera à déguerpir que sous l'action irrésistible de certaines formules. Dans les cas sérieux, alors que les adjurations sont restées inefficaces, on va jusqu'à faire un sacrifice, offrir, en holocauste, à l'esprit récalcitrant une bête domestique : bœuf, chèvre, brebis ou poule. Le choix de l'animal est déterminé par l'examen des craquelures produites par le feu sur un os de chèvre ou de mouton : le *scapulum*.

Si deux fissures se coupent en croix, c'est d'un heureux augure : le consultant sera exaucé, guérira. Si de fines craquelures segmentent les bras de la croix, le présage devient alors douteux : l'esprit fait des restrictions, formule des exigences. Ce n'est pas une poule qu'il désire en holocauste, mais bien un bœuf. Et le sorcier provoque, à nouveau des craquelures avec de l'amadou enflammé. Une nouvelle bête est sacrifiée. Le cœur est offert au malade et doit être mangé par lui. Quant à l'animal, il n'est point consumé sur un brasier, à la façon d'Israël, mais dévoré par la famille du malade qui n'adjuge au dieu que le sang de la victime.

Dans l'ordre religieux, la mentalité du Lolo présente donc deux caractéristiques en étrange opposition : d'un côté, c'est la croyance primitive à l'intervention directe des esprits, comme agents de tous les malheurs qui le frappent, même de la maladie ; d'un autre côté, c'est un véritable scepticisme de vieux civilisé qui dédaigne de faire à ses dieux l'aumône d'une prière, n'érige pour eux ni temple, ni autel, jamais ne se prosterne, ni ne s'humilie, méprise fétiches et gris-gris.

Le Lolo se donne toutefois une « âme », substance vivante et agissante, immatérielle, puisqu'il la déclare « impalpable et invisible ». A la mort de celui qu'elle anima, que devient-elle ? Si elle n'a point péché, elle reste à l'état d'ombre fugitive, point malheureuse dans le vrai sens du mot, mais sans jouissances, sans bonheur défini. Elle expiera au contraire, si elle a fait le mal, violé les préceptes de la morale traditionnelle de sa race.

*Ignorance du Lolo.* — Comme j'y ai fait allusion, le Lolo vit dans l'ignorance complète, ne possède aucune école. Le sorcier quelque peu lettré se contente d'initier deux ou trois adeptes à ses formules divinatoires. Dans le domaine littéraire, le Lolo ne se distingue que par l'élaboration de chansons ou de contes assez drôles, dit le P. Martin. En ce qui concerne les sciences, les acquisitions se réduiraient à fort peu de chose : des notions d'astronomie prises on ne sait où. Il divise le temps par périodes duodénaires basées sur un cycle dont chaque segment, comme dans le zodiaque, est désigné par un nom d'animal. Il compte donc par période de douze années, de douze mois et de douze jours. La division par

heure n'existe pas pour le jour. A côté de ce système duodénaire existe la numération décimale : elle va au delà du million et il y a des mots pour désigner les nombres 10, 100, 1.000 et 1.000.000.

#### Vie économique et industrie.

*Agriculture.* — Les procédés agricoles du Lolo sont très primitifs. Il défonce, à peine, le sol avec la misérable charrue qu'il a empruntée aux Chinois ou au Sifan. Il amende la terre avec le fumier de ses troupeaux, rejetant avec horreur le système d'épandage du fils de Hân, l'emploi d'engrais humain. La nature des sols et leur adaptation à telle ou telle céréale est question secondaire pour le Lolo ; l'alternance des cultures n'est pas, non plus, dans ses habitudes. Comme je l'ai dit, il élève des troupeaux, mais se contente de les lâcher sur la montagne, les nourrit rarement à l'étable, sauf le cheval. On sera étonné d'apprendre qu'il n'utilise pas le lait de ses vaches ou de ses chèvres, ne songe pas à traire ses bêtes, ressemblant, en cela, au Chinois. Un seul jour, en Lolotie, je pus obtenir un verre de lait ; et ce ne fut pas sans peine ; il me fallut la protection d'une vénérable vieille.

*Industries. Poterie.* — L'art de la poterie semble totalement ignoré du Lolo : toute sa vaisselle est en bois ou en cuir durci. Pour l'édification de sa maison, il n'a ni modèle, ni briques, ni tuiles.

*Métallurgie.* — Le Lolo connaît les principaux métaux, ses montagnes en étant abondamment fournies, mais il n'utilise guère que le fer pour fabriquer sa lance, son coutelas et ses flèches ; aussi sa houe et sa primitive charrue. Il a de l'or, beaucoup même, mais se sert de préférence de l'argent pour ciseler quelques bijoux.

Je n'ai vu aucun gisement de charbon exploité dans les régions que j'ai parcourues, malgré la rencontre fréquente d'affleurements de ce combustible. Dans toutes les huttes on brûle du bois ou de grosses graminées, des aiguilles de pin, mais jamais de charbon.

Les calcaires, très abondants dans tout le Kientchang, ne sont pas utilisés pour faire de la chaux ; on devine pourquoi, si l'on se rappelle de quels matériaux est faite la maison du Lolo.

*Tissage.* — Le Lolo file et tisse le chanvre et la laine, aussi un peu de coton acheté au Chinois, mais, de ces trois matières, c'est la laine qui se trouve le plus largement employée. Avec elle se fabrique le vêtement national de ce montagnard : la fameuse pèlerine dont il ne se sépare jamais, même l'été, par les plus grandes chaleurs : il la porte, alors, pliée sur son épaule. Cette pèlerine est, aussi, sa couverture pour la nuit, quand il sommeille près de son foyer. Le pantalon, primitivement en laine, se fait maintenant en toile de chanvre ou de coton. Il est très large, mais court, ne dépassant guère le mollet. Une blouse sous la pèlerine et des guêtres ou jambières en laine, quelquefois en feutre, complètent le costume. La coiffure est un turban dont une extrémité s'enroule généralement autour d'un toupet de che-

veux au niveau du vertex, formant ainsi une espèce de « corne ». Le Lolo se chausse, volontiers, de sandales de paille, mais marche souvent nu-pieds.

*Commerce et voies de communication.* — Le Lolo ne fait qu'un commerce d'échange : il troque des animaux domestiques, des céréales, des peaux de bêtes, etc., contre du sel, des cotonnades, des aiguilles et de la verroterie. Il n'a point de monnaie à lui et son système de poids et mesures se réduit à des estimations.

*Routes.* — Elles ne sont que des sentiers, des pistes souvent dangereuses. J'en ai suivi un grand nombre où mon cheval — un cheval de ces régions au pied remarquablement sûr — ne pouvant être monté, suivait, conduit à la main.

#### Situation politique du Kien-tchang. Lolo contre Chinois.

Je terminerai cet aperçu général sur les Lolos en rappelant leur organisation politique et en expliquant leur situation exacte par devers leur principal voisin, leur seul adversaire sérieux : le Chinois. J'ai dit que ces montagnards étaient divisés en clans, en tribus, qui non seulement manquent d'un lien commun, mais se combattent souvent, s'affaiblissent, se ruinent en « vendettas ». Il est rare que deux ou trois tribus réussissent à s'entendre contre l'ennemi. Si un pacte se conclut, il ne dure jamais longtemps : il se rompt sitôt l'expédition terminée. La tribu la plus puissante, « Lo-Hong » par le nom, capable de mettre 10.000 guerriers sur pied, certains disent 20.000, n'a jamais été capable d'assurer sa suprématie sur les groupements moindres, de les soumettre définitivement à sa loi. L'isolement politique des clans, favorisé, sinon créé par la nature du sol, le caractère tourmenté de la région, reste donc prédominant. Il se maintient ainsi par l'orgueil, le particularisme des seigneurs, du moindre petit chef, qui ne peut concevoir une autorité supérieure à la sienne. Dispersés par un immense territoire, en petits villages de 10 à 20 feux, rarement davantage, les Lolos ne forment donc point une masse compacte, ce qu'on appelle une nation : ils n'en sont pas encore à ce stade de l'évolution politique d'un peuple. Malgré cette dispersion d'efforts, la pression exercée sur l'envahisseur chinois est sérieuse, singulièrement embarrassante pour lui : elle paralyse, à l'heure actuelle, toute tentative d'extension de l'ancienne colonisation militaire du temps des Ming. Dans la vallée du Ngan-ning, et surtout dans celle du Yalong, le Chinois a perdu et perd, chaque année, du terrain : les familles émigrent nombreuses, incapables de résister à l'assaut continu du Lolo, à la ruineuse razzia. Dans les coins de vallées fertiles, le paysan ne se maintient qu'en se construisant une ferme-blockaus, c'est-à-dire une habitation dont le corps de bâtiment caractéristique est un petit fortin. Rien de plus pittoresque, de plus couleur locale, au Kien-tchang, que ces blockaus solidement construits, à trois ou quatre étages, disséminés dans les coins fertiles de ces

montagnes où désespérément se maintient le fils de Hân, parce que c'est de la terre à riz, sa céréale favorite. Les moindres marchés ou bourgs ont une muraille d'enceinte, flanquée de petits bastions. Tout le long de la seule route unissant Fouling à Ning-yuan-fou, c'est-à-dire Tchen-tou à la capitale du Kien-tchang, se montrent des postes, de petits camps retranchés qui disent éloquemment la situation du pays. En somme, si l'on en excepte la vallée du Ngan-ning, le thalweg de quelques autres vallées secondaires très peu importantes, tout le pays est, dans la réalité, occupé par les Lolos et les Sifan, les Lolos surtout : ces derniers sont les vrais maîtres du Kien-tchang. Les troupes dressées et armées à l'européenne envoyées récemment contre eux (automne 1908) ont fait une campagne inutile : tous leurs convois ont été enlevés, les escortes massacrées et les approvisionnements ont dû être détruits pour n'être pas pillés par les terribles montagnards. Le Lolo est insaisissable, ne peut être poursuivi dans ses repaires presque inaccessibles. Devant des troupes organisées, il agit toujours par surprise, les harcèle, les décime, sans courir le moindre risque. Les meilleurs soldats ne peuvent rien contre lui : il ne peut être combattu, efficacement, que par ses congénères.

En concluant, je ne crains pas d'affirmer que si les Lolos, même désunis, étaient pourvus d'armes à feu, la situation deviendrait des plus graves pour les colons chinois. Et, si, à un moment donné, avec de tels moyens, quelques puissantes tribus venaient à s'entendre, même passagèrement, leur élan serait, certes, irrésistible.

Ces tribus rendraient intenable la seule vallée dont les Chinois sont les maîtres à l'heure actuelle, celle du Ngan-ning. Cette vallée, très encaissée, large au plus de 4 à 5 kilomètres, est partout dominée par les groupements lolos, et la voie d'accès à Ning-yuan-fou par le Nord, c'est-à-dire depuis Fou-ling, n'est qu'un défilé presque ininterrompu avec une grande chaîne transversale à franchir, le Hsiao-hsiang-ling, haute de plus de 3.000 mètres. Du côté Sud, que je n'ai pas exploré, les mêmes difficultés résultant de la nature existeraient. Par l'Est, le Kien-tchang est inaccessible : c'est toute la masse de Ta-leang-chan. Il serait donc possible aux Lolos de s'isoler dans ces montagnes, de reconquérir la longue et étroite bande de terrain prise sur eux par les Chinois, mais leur conquête, naturellement, ne pourrait s'étendre au delà du Kien-tchang. Enfermés, de tous côtés, en dehors des limites de cette région, leur rôle resterait aussi effacé qu'à l'heure actuelle et sans retentissement sérieux sur l'évolution du vieil empire. Mais, quand on a parcouru le Kien-tchang, contemplé le chaos de ses chaînes abruptes, de ses vallées-couloirs, vrais défilés sans fin, on comprend sans peine qu'une race aussi vaillante que celle des Lolos n'a rien à craindre d'une invasion moderne, pas même de celle du chemin de fer.

Paris, 14 novembre 1909.

A.-F. LEGENDRE.

## ASIE FRANÇAISE

**Le voyage du gouverneur général en France.** — Le gouvernement a fait récemment publier la note suivante :

Les journaux ont annoncé que le ministre des Colonies a reçu un cablogramme du gouverneur général de l'Indo-Chine par lequel M. Klobukowski, qui avait annoncé son intention de venir en France dans les premiers mois de 1910, demande au ministre s'il voit des inconvénients à ce qu'après la session du Conseil supérieur et après avoir présidé le 16 décembre, au Tonkin, à l'examen triennal des lettrés à Nam-Dinh, il prenne ses dispositions pour avancer l'époque de son voyage afin d'entretenir de vive voix le gouvernement de la situation générale de l'Indo-Chine et des importantes questions d'administration à résoudre dans la colonie.

Le ministre des Colonies a répondu au gouverneur général pour l'autoriser à venir en France dans les conditions proposées par lui.

Cette réponse au gouverneur général en est, en même temps, une aux personnages et journaux qui seraient très heureux de faire croire que M. Klobukowski va rentrer en disgrâce et que le gouvernement général de l'Indo-Chine est vacant. On ne saurait assez répéter qu'il est tout à fait vraisemblable que M. Klobukowski aurait eu, comme on dit, « une meilleure presse », s'il n'avait pas eu le courage de constater que les contrats des compagnies à monopole ne doivent pas être renouvelés et de prendre des décisions dans ce sens.

M. Picquie, inspecteur général des Colonies, va partir pour l'Indo-Chine pour remplir les fonctions de gouverneur général par intérim.

#### La situation budgétaire au 30 juin 1909.

— La situation budgétaire de l'Indo-Chine au 30 juin, telle que nous la présente le tableau dressé par la direction des finances, est satisfaisante.

Pour les six premiers mois de l'année, les divers articles de recettes ont produit au total une somme de 17.305.028 p. 98, soit, par articles : douanes, 4.280.607 piastres; régies, 11.087.533 piastres; timbre, 714.123 p. 62; postes et télégraphes, 421.683 p. 04; chemins de fer, 542.771 p. 50; forêts, 18.300 p. 82.

Par rapport aux douzièmes échus des évaluations budgétaires, les recettes accusent les plus-values suivantes : douanes, 296.607 piastres; régies, 620.053 piastres; timbre, 4.123 p. 62; postes et télégraphes, 41.673 p. 04; forêts, 18.300 p. 82; total, 930.757 p. 48.

Seuls les chemins de fer sont en moins-value, pour une somme de 153.791 piastres.

L'excédent net des recettes sur les prévisions s'élève à 826.966 p. 48.

**La colonisation européenne en Cochinchine.** — Le rapport général présenté par le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine au Conseil colonial donne, au sujet de la colonisation

agricole européenne, des renseignements intéressants, mais assez peu favorables. Au 31 décembre 1908, la superficie consacrée à la colonisation agricole européenne s'élevait à 236.175 hectares, en augmentation de plus de 15.000 hectares sur les chiffres de l'année précédente. Malheureusement, sur ces 236.175 hectares, pas même un tiers, exactement 69.763 hectares sont, à l'heure actuelle, en valeur. Ici encore, il est vrai, il y a progrès par rapport à l'année antérieure, c'est-à-dire à 1907, puisque la superficie des terres mises en valeur s'est accrue, d'une année à l'autre, d'environ 10.000 hectares; mais les résultats obtenus ne sont pas, paraît-il, brillants, et encore faudrait-il savoir ce que l'administration entend exactement par terres « mises en valeur ».

**Réglementation de la main-d'œuvre étrangère.** — Le *Journal officiel* de l'Indo-Chine du 26 août dernier publie un long arrêté du gouverneur général réglementant le recrutement de la main-d'œuvre étrangère, pour être employée dans les exploitations agricoles ou minières de l'Indo-Chine.

En voici quelques dispositions.

Tout propriétaire d'exploitation agricole ou minière qui désirera introduire dans la colonie de la main-d'œuvre étrangère devra, au préalable, en obtenir l'autorisation du lieutenant-gouverneur ou résident supérieur.

Les contrats d'engagement seront passés dans le pays d'origine des engagés, dans les formes et sous les conditions prescrites par la réglementation de ce pays, par le propriétaire de l'exploitation agricole ou par son représentant dûment autorisé, sous réserve des conventions internationales.

L'âge minimum auquel les travailleurs peuvent être recrutés est fixé à dix-huit ans.

Tout engagé a droit gratuitement à un logement salubre et à la nourriture, dont le prix est à la charge de l'employeur et indépendant du quantum du salaire.

Tout engagé est tenu de fournir dix heures de travail par jour, exception faite pour les jours de repos et les jours fériés, stipulés dans son contrat.

**Les concessions de terres aux indigènes du Tonkin.** — M. de Miribel, résident supérieur *p. i.* au Tonkin, a élaboré un projet portant à 500 hectares la superficie maxima des concessions qui pourraient être accordées aux indigènes dans la haute région qui est à peu près déserte, alors que le Delta est surpeuplé, M. de Miribel a repris une idée qu'avait eue, il y a plus de vingt ans, M. Parreau, alors résident général *p. i.* en Annam-Tonkin. M. Parreau avait fait prendre, en 1888, à M. Richaud, gouverneur général, un arrêté aux termes duquel des concessions de terrains domaniaux pourraient être accordées, à titre perpétuel, aux indigènes et Asiatiques qui en feraient la demande. Une des causes de l'insuccès de cet arrêté fut l'étendue insuffisante des concessions mises à

la disposition des indigènes. M. de Miribel a voulu y remédier, mais la Chambre d'agriculture du Tonkin n'a pas partagé son avis, et elle s'est déclarée unanimement défavorable au projet d'arrêté qui lui était soumis. Elle a estimé que « cette mesure présente un gros danger, en raison de l'attitude actuelle de la plupart des Annamites susceptibles de bénéficier de cette faveur. Il est à craindre, en effet, dit-elle, que ces concessions ne se transforment en tripots et en foyers d'agitation antifrançaise. D'autre part, il est probable que la majorité des demandeurs choisiront des terrains boisés qu'ils exploiteront jusqu'à extinction et abandonneront ensuite après un simulacre de culture ».

Il est permis d'élever des doutes en ce qui concerne le bien-fondé de l'opposition de la Chambre d'agriculture contre l'augmentation de l'étendue des concessions qui peuvent être accordées aux indigènes dans la haute région et se demander si elle n'est pas surtout inspirée, bien que d'une manière inconsciente, par cet exclusivisme jaloux dont sont animés trop d'Européens à l'égard des indigènes et qui ne répond ni aux nécessités intérieures de la colonie, ni à celles de sa situation dans l'ensemble de l'Extrême-Orient. Il y a tant à faire dans la haute région, que l'on peut y permettre des expériences indigènes, même si on les juge un peu risquées, et il n'est pas certain que les terres qui seraient concédées aux Annamites soient, dans l'ensemble, beaucoup plus mal utilisées que celles d'un assez grand nombre de concessions européennes.

**Les fêtes d'Angkor.** — De grandes fêtes ont eu lieu dans les derniers jours de septembre aux ruines khmer d'Angkor.

Le 29, à 9 heures, dans l'enceinte d'Angkor-Wat, une imposante cérémonie religieuse a eu lieu, en l'honneur des mânes des rois défunts, la prestation de serment des fonctionnaires cambodgiens des nouvelles provinces.

Quand la formule eut été prononcée, Sissowath leur rappela, dans une énergique allocution, la grande reconnaissance qu'ils doivent au gouvernement protecteur, qui a fait rendre au Cambodge les provinces perdues.

Le roi ne doute pas de leur zèle et de leur fidélité, d'autant plus qu'ils doivent à la bienveillance du protectorat, d'être désormais fonctionnaires au même titre que ceux des autres provinces, et relèvent directement de l'autorité royale et du résident supérieur.

Les fonctionnaires cambodgiens écoutèrent ce discours dans une attitude respectueuse ; après quoi M. le Résident supérieur Luce prit la parole.

DISCOURS DE M. LUCE

Messieurs,

C'est avec une profonde satisfaction que j'ai accepté l'invitation du roi à la cérémonie de prestation du serment.

Comme Sa Majesté le rappelait, au moment de la prise de possession des provinces concédées au Cambodge, j'ai dit aux fonctionnaires, au cours de la tournée d'inspection faite alors, que nous ne voulons pas faire de diffé-

rence entre les anciens et les nouveaux Cambodgiens, qui sont les enfants d'une même famille, sous l'égide du roi.

Ces sentiments bienveillants ont trouvé leur preuve en ce que, malgré les difficultés de l'heure, je n'ai pas voulu employer dans les nouveaux territoires les soldats français, et n'y ai expédié que des tirailleurs cambodgiens, naturellement commandés par des cadres français.

Mais, pour que nous fissions connaissance, un intermédiaire était nécessaire. Telle est la raison pour laquelle le gouvernement protecteur a délégué le fonctionnaire spécial que j'avais proposé, le capitaine Oum, Cambodgien de naissance, ayant fait son éducation en France, et nous inspirant la plus grande confiance.

Les espoirs de calme et de tranquillité se sont réalisés. L'intérieur du pays n'a jamais été troublé, et, si quelques troubles ont pu se produire à la frontière, ils sont actuellement terminés, car le capitaine Oum a organisé la police, créé des postes frontières, et intelligemment employé les pouvoirs à lui conférés.

Nous estimons pouvoir avoir confiance dans l'état du pays et l'esprit des fonctionnaires des provinces nouvelles. A mon dernier voyage, lors des troubles de Battambang, j'ai dit que l'heure d'hésiter était passée, qu'il fallait choisir, et que les hésitations de certains fonctionnaires ne pouvaient plus se pardonner.

Il fallait désormais être avec nous ou se séparer ; qu'on remarque que je ne dis pas être contre nous. Depuis, tout s'est heureusement terminé et nous considérons que tous les fonctionnaires sont avec nous. Sa Majesté, parlant comme elle vient de le faire, leur accorde une grande marque de confiance.

Ils seront désormais rattachés directement au gouvernement de Pnom-penh sans intermédiaire au-dessus d'eux ; ils auront ainsi une plus grande initiative, d'où plus d'autorité, mais aussi plus de responsabilité. Ce sont là les avantages qu'ils devront apprécier et comprendre, par le zèle et le travail que nous leur demandons.

Personnellement, j'ai répondu de tout à M. le Gouverneur général, et lui ai dit que la population et les fonctionnaires donnaient toutes les garanties de loyauté, et il a télégraphié à Paris.

Je suis donc votre garant, Messieurs, vis-à-vis de M. le Gouverneur général et vous voudrez d'autant moins me donner de démenti que M. le Gouverneur général, alors qu'il était ministre plénipotentiaire au Siam, est l'un des personnages éminents qui ont le plus fait pour rendre au Cambodge ses provinces perdues.

*Inauguration de l'Ecole de pali.* — L'après-midi eut lieu l'inauguration de l'Ecole de pali, sous la présidence du roi et du gouverneur, assistés des bonzes, de la famille royale, des dignitaires, de MM. Luce, le général de Beylié, Michel Moulié, résident de Battambang, et Brençq.

Des diplômes et cadeaux furent distribués aux directeurs, aux religieux et aux bonzes, des aumônes furent faites aux pauvres, puis suivit une grande fête religieuse.

De six heures à minuit, des danses royales, offertes au peuple, avaient attiré une foule innombrable.

A l'inauguration, S. E. Oakak Veang Thioum, ministre de l'Instruction publique, prononce le discours suivant :

DISCOURS DU MINISTRE

Sire, M. le Gouverneur général, M. le Résident supérieur,

Avant d'ouvrir cette école de pali, nouvellement créée

à Angkor, qu'il me soit permis de vous présenter les hommages les plus respectueux de tous ceux qui, ici présents, représentent la bonzerie, la famille royale, le gouvernement dont je suis le plus ancien des membres, et le peuple, et de vous exprimer la nouvelle assurance de notre entier dévouement. Un des actes officiels les plus populaires et les plus importants vient de s'accomplir sous votre heureux règne, Sire : l'ordonnance royale du 13 août dernier, créant respectivement à Pnom-penh et dans l'antique capitale cambodgienne, Angkor, deux écoles supérieures de théologie bouddhique, réglementant normalement cet enseignement ainsi que l'examen des étudiants.

Cette instruction est très recherchée et très appréciée par les religieux, par les laïques, et nombreux sont les Cambodgiens, bouddhistes fervents, qui veulent se perfectionner dans la triple corbeille de la doctrine fondée par le seigneur Bouddha. Cette instruction complète ainsi, pour Pnom-penh, l'instruction non réglementée existant dans les principales pagodes de la capitale, et tend à attirer vers Angkor des habitants en vue du repeuplement, dans l'avenir, de ce lieu jadis si florissant, ainsi qu'en témoignent les monuments grandioses actuellement en état de ruines, et dont nous préconisons la restauration.

Notre but est aussi de détourner du Siam, où l'étude du pali est dirigée sous les auspices du gouvernement, et fait des Siamois des hommes intelligents et clairvoyants, les bonzes et laïques khmers qui ne cessent d'y aller se perfectionner régulièrement, faute d'institution bien organisée et reconnue par l'Etat du Cambodge.

Les principes de notre grand maître dont l'ère remonte à 2.452 ans, constitués en manuscrits, en feuilles de lataniers en plusieurs volumes, dont une partie déposée présentement devant vous, serviront à l'étude des connaissances du premier degré, prévue par ordonnance royale organique.

Ils traitent de la lecture ou de l'explication des prières, de la discipline et de la métaphysique et sont propres à contribuer pour tous au développement moral, intellectuel et social, et pour la langue cambodgienne à sa richesse et à son éloquence.

Plus la culture sera approfondie et mieux l'intelligence se développera vers le bon sens, car les dérivations et les significations nombreuses des mots élégants et utiles que contiennent ces livres sacrés et philosophiques, en écriture cambodgienne, en langue sanscrite pali, à traduire en kmer demandent un apprentissage relativement long, mais réalisable.

Le gouvernement est donc pleinement justifié, en déclarant l'enseignement pali nécessaire, pour compléter l'instruction naturelle cambodgienne de ses futurs collaborateurs, et pour découvrir entièrement les préceptes si précieux qui, bien étudiés et conçus, pourraient mettre fin un jour à la division actuelle des deux sectes Moha Nikay et Thmayouth pour n'en avoir qu'une absolument conforme au canon bouddhique dans toute sa pureté religieuse.

Au nom du gouvernement du royaume, que vous présidez, Sire, M. le Gouverneur, M. le Résident, je vous prie d'agréer nos plus respectueux et sincères remerciements, et notre profonde gratitude pour avoir bien voulu honorer de votre présence, dont nous éprouvons une joie très vive, cette fête exceptionnelle, à laquelle tous les Cambodgiens attachent le plus grand prix, et qui restera gravée dans les annales du Cambodge.

Puissent la haute sollicitude dont vous témoignez, et le mérite des fêtes religieuses données à cette occasion, être un présage de succès certain pour cette œuvre si intéressante, destinée à un si grand avenir.

Un des bonzes, délégué par le pape des bonzes

pour le représenter, lit son discours en son nom :

## DISCOURS DU BONZE

Sire, M. le Gouverneur, M. le Résident,

Mon âge avancé, 86 ans, me fait vivement regretter de ne pouvoir venir, personnellement, offrir l'expression de mes vœux à Votre Majesté, et à vous, M. le Gouverneur, et à M. le Résident, en cette antique capitale même.

Ne pouvant réaliser l'objet de mon désir le plus ardent, j'ai dû désigner plusieurs de mes principaux bonzes pour venir me représenter ici, et pour convoquer, en même temps, tous les bonzes du territoire de Battambang, en vue d'assister à la cérémonie d'inauguration de l'école supérieure de théologie bouddhique et à la grande fête dite Sang-Khayena, que votre Majesté célèbre dans les monuments antiques qui témoignent du génie et de la prospérité des anciens Kmers.

Les bonzes dignitaires et moi remercions votre Majesté et le Protectorat français d'avoir bien voulu protéger le Cambodge et travailler à faire acquérir la clairvoyance à son peuple, par l'enseignement du pali de la triple corbeille, qui renferme les préceptes de Bouddha Goutama, maître versé dans la science, dans le but d'améliorer son état intellectuel, ce qui lui sera profitable, aussi bien dans ce monde que dans la vie future.

Sous le règne de Sandach Prea Herireach Reama Thiredez, le roi père, les savants avaient toute la considération de ce monarque épris de justice.

Ce roi, en effet, connaissait parfaitement les préceptes bouddhiques. Dans le but de protéger la religion et de la voir pratiquer régulièrement, suivant les préceptes transmis par les anciens, il avait bien voulu organiser un corps de savants chargé de la traduction et de l'enseignement du sanscrit.

Conformément aux préceptes bouddhiques, il avait en outre créé une commission chargée d'examiner les étudiants de sanscrit, et d'élaborer le préa-thonusap, dictionnaire et codes en usage dans le royaume. Développer ainsi l'esprit des sujets était bien conforme aux préceptes bouddhiques.

S. M. le roi Norodom s'était également intéressé à la religion bouddhique, mais n'avait pas fait le nécessaire pour la réorganisation des écoles de pali.

Ceux d'entre ses sujets, bonzes ou laïques, qui s'attachaient fidèlement à la religion bouddhique, étudiaient les prea-tray-beydak, les uns en recevant des leçons à Pnom-penh même, les autres en allant les recevoir à Bangkok où cet enseignement est bien organisé, et où les écoles sont abondamment pourvues de livres sacrés.

Maintenant, Votre Majesté est douée de toutes les qualités, croyant entièrement à la religion bouddhique. Aucun monarque ne peut entrer en comparaison avec elle au point de vue générosité.

Son cœur voulant accorder sa protection à la religion et son estime aux savants a, d'accord avec les membres du conseil des ministres, bien voulu prendre une ordonnance en date du 13 août 1909, créant une école à Pnom-penh, et une autre à Angkor pour l'enseignement et la haute connaissance du pali. Que cela est bien !

Ma pensée se reporte en cette circonstance sur la France, dont la puissante protection a fait restituer au Cambodge ses anciennes provinces de Battambang et de Siem-Reap. Nos vœux les plus ardents se trouvent réalisés, en voyant Votre Majesté et le Protectorat français disposés à accorder leur entière protection au peuple khmer.

Mes religieux et moi, nous espérons que le Cambodge ne manquera pas de devenir florissant, et ses habitants instruits. La pitié que Votre Majesté et le Protectorat français ressentent sincèrement pour le peuple cambodgien est incomparable.

Notre discours si sincère témoigne bien faiblement de la profonde reconnaissance que nous éprouvons envers le gouvernement. Qu'il soit donc permis aux bonzes, dignitaires et à moi d'adresser une prière au Dieu protecteur du Cambodge d'accorder sa protection à Votre Majesté, afin qu'elle puisse jouir d'une grande longévité et d'un règne tranquille, qu'aucun ennemi ne puisse troubler, et au Gouverneur général, au Résident supérieur ainsi qu'à leurs familles, pour les combler d'années et de toutes sortes de prospérités et que leur grand renom, pour la gloire de la France, soit répandu jusque dans les pays éloignés.

#### LA RÉPONSE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le gouverneur général répond sur un ton de causerie, en remerciant le roi de lui avoir donné l'occasion d'assister à cette admirable cérémonie qui consacre la marche du Cambodge vers le progrès pacifique et intellectuel, sous le protectorat de la France.

Le 30, à 7 h. 1/2, le roi arriva en palanquin, escorté des dignitaires du palais, pour assister au diner offert par le gouverneur en son honneur, et auquel assistaient tous les personnages officiels.

A l'issue du diner, le gouverneur et le roi ont échangé des toasts.

## CHINE

**Les affaires de Mandchourie.** — *L'attitude des Etats-Unis.* — Nous avons dit, dans notre dernier Bulletin, que le gouvernement des Etats-Unis paraissait désireux de discuter le traité conclu le 4 septembre entre la Chine et le Japon, relativement aux affaires de Mandchourie, en alléguant que ce traité était contraire au principe de la porte ouverte. Nous avons signalé à cette occasion, l'indiscrétion de M. Crane, nommé ministre des Etats-Unis à Washington, et qui fut obligé de donner sa démission pour s'être laissé aller à des interviews sur cette question.

Le gouvernement de Washington a annoncé, par une note officielle du 15 novembre, qu'il n'avait aucune objection à faire à l'article 4 du traité du 4 septembre, relatif aux droits miniers en Mandchourie, les gouvernements de Tokyo et de Pékin lui ayant déclaré que ni l'un ni l'autre ne voulaient faire résulter des droits miniers exclusifs de ce traité. D'après les renseignements mandés par le gouvernement de Washington à la Chine et au Japon, si des Américains ou des ressortissants d'autres pays trouvaient des gisements miniers en Mandchourie, aucune opposition ne serait faite, pas plus qu'à des Japonais, à ce qu'ils exploitent ces mines, en vertu de concessions accordées par la Chine. Etant donné le peu de désir de ce pays de donner des concessions de cette nature, il est à croire qu'une pareille assurance n'aura pas grand effet pratique, mais néanmoins, elle devait suffire à donner un satisfecit au gouvernement des Etats-Unis qui ne voulait sans doute pas insister beaucoup dans cette affaire.

Il est à remarquer cependant que la presse amé-

ricaine avait quelque peu discuté le traité, et en partie son article 1<sup>er</sup>, qui accordait au Japon le droit d'être consulté si la Chine entreprenait un chemin de fer entre Hsinn-min-ting et Fakoumen. Les journaux américains ont vu là une grande extension de la sphère d'influence japonaise en Mandchourie, mais, d'après les dernières informations, le gouvernement des Etats-Unis, estimant que le Japon a agi dans la limite de ses droits, conformément au protocole secret qu'il a signé avec la Chine en 1905, n'a pas l'intention de faire plus d'opposition, en ce qui concerne les clauses relatives aux chemins de fer, qu'en ce qui concerne les clauses minières du traité du 4 septembre dernier.

Il faut d'ailleurs reconnaître qu'il y aurait quelque mauvaise grâce de la part d'une tierce puissance à aller discuter àprement au Japon les quelques bénéfices matériels que son grand effort de 1904-1905 lui a assurés en Mandchourie. Ce serait vraiment une injustice que de l'obliger à interpréter dans cette province, qu'il a inondée de son sang, le principe de la porte ouverte dans le sens le plus large et le moins avantageux pour lui.

*Exécution du traité sino-japonais.* — Le traité du 4 septembre est en voie d'exécution en ce qui concerne la reconnaissance de la souveraineté chinoise sur le territoire de Tchien-tao (zone contestée entre la Corée et la Chine, sur la rive septentrionale du Tioumen). Le gouvernement japonais ayant reconnu que le pays appartenant à la Chine, a créé trois consulats sur ce territoire et un consulat général à Loung-tching-tsoun. La Chine ouvrira des stations douanières aussitôt que le personnel chargé de les gérer aura pu être transporté sur les lieux. Le gouvernement de Pékin a d'ailleurs déclaré ouvertes à la résidence des étrangers et à leur commerce, à partir du 2 novembre, les villes de Loung-tching-soun, Tchou-tcheu-tchi, Tou-tao-kou et Baï-tsao-kou.

*La question de l'administration des terrains concédés aux chemins de fer.* — La question du régime des étrangers sur les terrains concédés au chemin de fer russe de l'Est-Chinois, et rétrocédés en partie par lui dans le Sud à la Compagnie japonaise de la Mandchourie méridionale, ouverte par l'incident de Kharbine, continue à être discutée. Le gouvernement russe avait proposé, pour la résoudre, de faire ouvrir une concession internationale à côté de la concession du chemin de fer qui continuerait à être administrée librement par les autorités de l'Est chinois. Le Ouai-ou-pou acceptait cette combinaison, mais les puissances se sont déclarées incapables de se ranger à cette solution qui aurait conféré à la Compagnie du chemin de fer le droit d'exercer dans un grand centre commercial une autorité incompatible avec les traités et d'ailleurs étrangère à sa charte de concession. Pour l'instant, les choses restent donc en l'état et aucun arrangement n'a pu être trouvé pour la question soulevée par le refus de l'Angleterre, de l'Amérique, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie, de donner

leur assentiment aux règlements municipaux de Kharbine arrêtés par l'arrangement du 10 mai entre la Russie et le gouvernement chinois.

Il est à remarquer que cette question de l'administration des terrains de chemin de fer, qui ne se pose ouvertement qu'à propos de Kharbine, existe également en ce qui concerne les terrains de la Compagnie des chemins de fer de la Mandchourie méridionale, administrés dans le Sud, avec des pouvoirs très étendus, tels que celui de lever des impôts et d'expulser les personnes qui seraient considérées comme capables de provoquer des désordres dans ces concessions. Il semble que les puissances désirent, sans s'attaquer aux concessions japonaises du Sud, régler toute la question en solutionnant l'affaire de Kharbine. Tel paraît, d'ailleurs, avoir été le but des Etats-Unis lorsque, l'an dernier, ils ont commencé à faire aux autorités russes de l'Est chinois une opposition que les observateurs ont cru voir dirigée en réalité bien plus encore contre les Japonais à Moukden et dans la Mandchourie du Sud.

On peut se demander si, dans ces conditions, les gouvernements de Tokyo et de Saint-Pétersbourg, qui se trouvent dans une situation identique, ne cherchent pas à adopter la même ligne de conduite à l'égard des puissances, et si le voyage de M. Kokovtsove et celui du prince Ito, qui a si tragiquement fini, n'avaient pas pour but d'assurer l'identité des deux politiques. L'avenir nous renseignera sur ce point, mais il y a à cet égard, entre la Russie et le Japon, les éléments d'une entente dont la possibilité n'est pas pour encourager les puissances les plus vivement désireuses d'assurer l'intégrité de la Chine, à insister d'une manière trop intransigeante sur les droits des étrangers dans les concessions de chemins de fer, soit russes, soit japonaises de Mandchourie.

**La question de l'opium.** — En dépit du scepticisme qui continue à régner dans certains milieux français relativement à la suppression de la culture du pavot à opium, les édits impériaux qui l'ordonnaient sont appliqués sérieusement au moins dans certaines parties de la Chine. D'après une dépêche de Pékin à la légation britannique, dans les provinces du Nord, le Yunnan et le Kouang-tong, la culture du pavot et l'usage de l'opium ont diminué dans des proportions extrêmement sérieuses. Dans les provinces du Centre, le progrès est moins rapide, tandis que très peu a été fait jusqu'à présent dans le sens de cette réforme dans les provinces écartées : le Seutchouan, le Kouei-tcheou et le Chensi.

**La reconstitution de la marine.** — Nous avons annoncé, dans notre dernier Bulletin, qu'une commission avait été envoyée à l'étranger sous la direction apparente du frère du régent, le prince Tsai Hsoun, pour étudier les marines des autres puissances et en tirer des conclusions en ce qui concerne la reconstitution de celle de la Chine. Cette commission, dont le personnage le plus actif est l'amiral Sah Tchen Ping, vient d'ar-

river en Angleterre et d'y commencer son enquête.

**La disgrâce du vice-roi Touan Fang.** — On annonce la disgrâce du vice-roi du Tche-li, Touan Fang, dans des conditions qui jettent une lumière intéressante sur ce que sont encore les idées et les mœurs de la cour de Pékin. On reprochait au vice-roi, qui était responsable de l'organisation des récentes funérailles solennelles de l'impératrice douairière, d'avoir permis à certains de ses fonctionnaires subalternes de photographier et même, dit-on, de cinématographier le cortège. On l'accusait aussi d'avoir laissé commettre une grave inconvenance en permettant d'employer comme poteaux de télégraphe, des arbres situés dans l'enclos sacré des mausolées impériaux. Une accusation fut portée pour ces raisons par le marquis Li Koua Tchieh, petit-fils de Li Hung Tchang, contre le vice-roi. Un édit censura vivement ce dernier, et il vint d'être révoqué. La brutalité de cette mesure paraît surprenante, puisque Touan Fang passait pour être *persona grata* auprès du régent, et elle semble indiquer l'augmentation de l'influence de l'impératrice douairière, veuve de Kouang Hsu, et de son clan mandchou qui a, paraît-il, pour candidat à la vice-royauté du Tche-li le Mandchou Natoung, une des personnes les plus en vue et d'ailleurs les plus sympathiques du gouvernement de Pékin. Du reste, d'une manière générale, on constate depuis quelques mois une augmentation constante de l'influence des Mandchous sur le gouvernement central, contrairement à ce qui semblerait être la politique à suivre si l'on veut éviter de grosses difficultés avec les Chinois dans leur état d'esprit actuel.

## JAPON

**Le budget.** — D'après le projet de budget qui a été arrêté par le gouvernement japonais, les recettes ordinaires seraient, dans l'exercice qui va s'ouvrir, de 486 millions de yen, et les recettes extraordinaires de 50 millions, soit un total de 536 millions de yen (1.388.240.000 francs). Les dépenses, égalant ces chiffres, seraient de 422 millions de yen aux dépenses ordinaires et de 114 millions aux extraordinaires. Le gouvernement a annoncé qu'il augmenterait cette année la somme de 53 millions de yen qui a été consacrée à l'amortissement de la dette pendant l'exercice en cours, et qu'il réduirait ou modifierait les impôts de guerre qui continuent, comme on le sait, à être perçus au Japon. Enfin, les appointements des fonctionnaires seraient relevés de 30 0/0. C'est là une mesure réclamée depuis très longtemps au Japon, les appointements des employés de l'Etat ayant été fixés il y a une quarantaine d'années à des taux alors raisonnables, mais qui ont complètement cessé de l'être, le coût de la vie ayant plus que doublé dans l'archipel depuis cette époque. Sans

doute, il y aura une résistance, celle des très nombreux représentants des circonscriptions agricoles qui voudraient faire ramener l'impôt foncier au taux assez bas auquel il était avant la guerre russo-japonaise, mais la nécessité d'améliorer le sort de la classe des salariés de l'Etat est si évidente, que cette résistance ne prévaudra vraisemblablement pas.

## ASIE RUSSE

**Les chemins de fer de Sibérie.** — Nos lecteurs savent que le gouvernement russe se préoccupe de développer la Sibérie occidentale en reliant le Sud de cette région, et en particulier de l'Altaï à la grande ligne transsibérienne. Voici les tracés qui vont être soumis ce mois-ci à l'examen du conseil des ministres de l'empire russe :

1° Chemin de fer d'Omsk à Semipalatinsk. Longueur 1.133 verstes (1.210 kilomètres). Coût de construction estimé à 50.800.000 roubles (135.128.000 francs);

2° Chemin de fer d'Obi à Semipalatinsk. Longueur 1.770 verstes (1.887 kilomètres). Dépense de construction estimée à 58 millions de roubles (154.280.000 francs);

3° Chemin de fer d'Oural'sk à Semipalatinsk. Longueur 2.155 verstes (2.295 kilomètres). Coût : 150.850 roubles (401.261.000 francs).

Il va sans dire que tous ces chemins de fer ne seront pas entrepris à la fois, mais il est vraisemblable que l'un ou l'autre sera décidé et fera l'objet d'un emprunt, après quoi les travaux commenceront. Il convient d'observer que l'estimation des dépenses prévoit un prix kilométrique remarquablement élevé.

Nous rappelons que, comme il a été dit dans le dernier Bulletin, le gouvernement russe a également le projet de relier un point du Transsibérien à l'Océan Glacial, afin de donner un débouché aux blés de Sibérie qui ne peuvent subir la dépense d'un transport en chemin de fer jusqu'aux ports de la Baltique.

## TURQUIE

**Le chemin de fer de Bagdad.** — Il s'est produit dans les premiers jours de novembre un événement fort intéressant relatif au chemin de fer de Bagdad. On a annoncé de Constantinople la constitution d'une Compagnie suisse de construction, au capital de 10 millions de francs, qui se chargerait de mener à bien la section de Boulgourlou à El-Hélib (au delà de l'Euphrate, entre Mardine et Mossoul), soit 840 kilomètres, dont une partie à travers le Taurus qui présente le plus formidable obstacle à l'établissement du chemin de fer de Bagdad. Cette Compagnie construirait en employant le produit des emprunts à émettre pour le chemin de fer de Bagdad et qu'un

groupe international dirigé par la Deutsche Bank et composé, en dehors d'elle, de la Banque Ottomane, de la Vienna Bankverein et du Schweizerischen Creditanstalt, se serait engagé à prendre pour une somme de 227 millions de francs.

Les travaux seraient dirigés par Meissner Pacha, qui a construit le chemin de fer du Hedjaz. Le Conseil d'administration serait composé de cinq Allemands, quatre Français, deux Suisses et un Autrichien. Il serait donc dominé, selon toute vraisemblance, par des éléments financiers représentant la politique allemande.

La nouvelle de la constitution de cette Société de construction légalement suisse n'est pas confirmée, mais nous avons tout lieu de la tenir pour vraie. Cette combinaison ne serait guère pour promettre aux Français dans l'affaire de Bagdad l'égalité que notre diplomatie a toujours paru vouloir leur assurer et qui doit être d'autant plus tenue pour légitime que notre marché financier aura sans doute, en dernière analyse, à fournir la plus grosse partie du capital du chemin de fer de Bagdad. Il est vrai qu'il dépendra toujours de notre Gouvernement d'admettre ou de ne pas admettre à la cote les titres des emprunts nécessaires à la construction de cette ligne. Leur admission serait une faveur que le souci des groupements internationaux auxquels notre pays appartient et la politique qu'a représentée jusqu'ici l'affaire du Bagdadbahn ne nous conseillent pas particulièrement d'accorder. Le concours financier de notre marché est un service fort appréciable et qui doit se payer à sa valeur. Peut-être trouverait-on dans la Turquie d'Asie elle-même, dans des projets de chemins de fer qui ont été abandonnés par nous à d'autres à un moment où notre diplomatie ne suivait pas avec assez de vigilance ces questions qui ne sont financières que par un côté, le moyen de rendre l'affaire de Bagdad plus acceptable à ceux qui ont le souci de la bonne politique de notre pays et de l'avenir de l'influence française sur ses domaines légitimes et traditionnels.

**L'ouverture du Parlement.** — La seconde session du Parlement ottoman a été ouverte le 14 novembre par le sultan, qui a prononcé un discours du trône, conformément à l'usage des pays occidentaux. Parmi les sujets intéressants qui ont été abordés dans ce discours, il convient de signaler cette grande innovation qu'est pour la Turquie l'extension du service militaire à tous les sujets ottomans, sans distinction de religion. Le discours du trône a cru pouvoir donner des nouvelles rassurantes de la situation en Arabie, en disant que les tribus de l'Yémen et de l'Assyrie faisaient des offres de soumission. Il a ajouté que la révolte du vilayet de Mossoul est sans importance. Le sultan a exprimé l'opinion qu'avec les progrès de l'instruction publique et avec la connaissance des bienfaits qui seront assurés au pays par la Constitution, de pareils événements ne pourront pas se reproduire dans l'avenir. C'est peut-être là une confiance un peu prématurée,

étant donné que la Constitution soulève précisément une foule de questions qui ne sont peut-être pas pour encourager les éléments arabes de l'empire à rester dans la tranquillité. Il n'est pas certain, en effet, que l'avènement de la Jeune-Turquie doive aboutir à une tolérance complète à l'égard des races non turques de l'empire, et que l'égalité des sujets ottomans devant toutes les charges publiques ne s'accompagnera pas de tentatives pour les assimiler de plus en plus à la race dominante.

Le discours du trône a constaté, dans un autre passage, que l'équilibre budgétaire n'était pas encore réalisé. En effet, les estimations s'élèvent, pour les dépenses de 1910-1911, à 30.277.807 livres turques (la livre turque = 22 fr. 78), soit 250.817 livres de moins que pour l'exercice 1909-1910; les recettes sont estimées à 25.850.000 livres, soit un déficit de 4.827.807 livres.

**Les troubles de l'Yémen.** — Nous sommes à peu près sans renseignements sur la marche des événements dans cette province: les révoltes avaient pris rapidement une extension inattendue. Les causes en sont d'ailleurs presque complètement inconnues, car nous hésitons à ajouter foi aux développements de la presse musulmane, qui rejette toute la responsabilité de la situation actuelle sur les fonctionnaires locaux dont les injustices auraient été par trop criantes. En réalité, les causes de ce soulèvement, dont le caractère le plus curieux est certainement son unité, sont très nombreuses: et on peut admettre à la rigueur que des procédés maladroits de quelques fonctionnaires aient fait éclater les révoltes qui couvaient dans cette partie de la péninsule arabique.

Étant donnée l'accalmie que nous constatons en ce moment, d'une façon d'ailleurs toute négative, par l'absence de nouvelles, nous pouvons supposer que les Turcs vont rétablir l'ordre. En effet, les troupes de renfort sont sur le point d'arriver sur le théâtre des troubles et, alors, les forces vont être suffisantes pour mater les rebelles. Pendant ces tout derniers temps, les gouverneurs locaux ont traité avec quelques groupes qui se sont ainsi retirés de la lutte. A part les tribus de l'imam Yahya et du mahdi, une forte tribu reste encore sous les armes et pille les caravanes, c'est celle des Zaraniq, qui a fait beaucoup parler d'elle cette année.

Seul, l'imam a développé un programme de revendications précises; seul aussi, vraisemblablement, il recevra des satisfactions partielles. Le mahdi, — Mohammed Ibn Ali El Idrisi, — est un de ces personnages politico-religieux qui réussissent encore il y a quelques années à fonder des empires quand la chance leur souriait. Celui-ci est déjà considéré par ses partisans comme disposant d'un pouvoir magique et possédant des talismans analogues à ceux qui servirent au prophète Salomon, d'après la légende arabe, dans sa lutte contre les génies. On nous le dépeint comme un homme qui incite ses semblables à éviter le mal, à s'abstenir de verser le sang; on affirme,

d'autre part, qu'au point de vue politique, il prêcherait la soumission au sultan de Constantinople, ce qui supprimerait sa principale raison d'exister, si cette assertion pouvait être vraie. Il a été poussé à jouer un rôle par ce fait qu'il fut choisi dernièrement comme arbitre entre deux tribus rivales. Selon toute vraisemblance, ses services seront de courte durée, car il est destiné à se soumettre soit aux Turcs, soit à l'imam Yahya.

**Le projet de résurrection de la Mésopotamie.** — On sait qu'une des premières manifestations de la Jeune-Turquie a été de confier à des ingénieurs anglais, dirigés par sir William Willcocks, l'étude des mesures d'irrigation et de drainage qui pourraient revivifier l'ancienne Mésopotamie. C'est une vieille idée qui a déjà attiré l'attention des Allemands concurremment avec celle de la construction du chemin de fer de Bagdad, et qui avait sans doute contribué à décider l'ex-sultan Abdul Hamid à se tailler un immense domaine dans la basse vallée du Tigre et de l'Euphrate. Sir William Willcocks a fait un rapport tendant à certains travaux et dont les conclusions ont été adoptées par la commission que le gouvernement ottoman avait chargée de l'étudier. Les travaux doivent commencer dès l'année prochaine.

Sir William Willcocks a récemment exposé à la Société royale de géographie de Londres l'économie de son projet. Il consisterait tout d'abord à épargner aux riverains de l'Euphrate les inondations périodiques de ce fleuve. Son idée est de rouvrir l'ancien Pison, la première des quatre rivières de la Genèse, et de faire passer dans cette dépression les eaux en excès de l'Euphrate. Il dit que cela permettra de doubler l'étendue des cultures le long de l'Euphrate et de tripler leur production. Aujourd'hui les cultivateurs craignent d'élargir leurs enclavements, et ils savent qu'ils doivent s'attendre à perdre à peu près tous leurs efforts une année sur trois. « Si Noé, a dit sir William Willcocks, avait été un ingénieur hydrographe, au lieu de construire une arche, il aurait ouvert un affluent sur la rivière Pison et sauvé ainsi non seulement sa famille, mais également tout son pays. » Ce sont les premiers travaux qui auront lieu en Mésopotamie.

Mais sir William Willcocks a des vues beaucoup plus ambitieuses, dont l'accomplissement permettrait, assure-t-il, d'irriguer à assez bref délai, environ 1.200.000 hectares des meilleures terres de la Mésopotamie. Il s'agit d'utiliser dans ce but la dépression située à peu près à la hauteur de Bagdad, entre le Tigre et l'Euphrate, et connue sous le nom de lac Akkar-kouf. C'est un creux dont la contenance en eau varie extrêmement selon l'état des crues, et qui se trouve à 35 pieds au-dessous du lit de l'Euphrate et à 10 pieds au-dessous de celui du Tigre. Cette dépression est surtout alimentée par la branche de l'Euphrate connue sous le nom de Sakhlaouia, l'ancien Heddekel de la Genèse. L'idée de sir William Willcocks est de régler l'entrée de l'eau dans le Sakhlaouia, de manière à pouvoir faire couler, selon les besoins,

une grande partie du débit de l'Euphrate dans le lac Akkar-kouf, ou de fermer complètement cette partie du fleuve. Une digue et un canal seraient construits du côté du Tigre pour faire également couler au besoin les eaux de ce fleuve dans le lac Akkar-kouf. Cette dépression servirait à faire décanter les eaux trop chargées de limon et qui colmatent rapidement les canaux d'irrigation. Après avoir séjourné quelque temps dans le lac Akkar-kouf, les eaux ainsi allégées seraient prises par un canal qui traverserait la Basse-Mésopotamie et permettrait, par des irrigations, de rendre la vie au pays qui nourrit jadis les villes de Sipara, Koutha, Nill, Niffour, Erech, Tel-saukereh et Tel-lo. Tout d'abord, on irriguerait, comme nous l'avons dit, environ 1.200.000 hectares, mais sir William Willcocks ne doute pas que les irrigations puissent plus tard être doublées. La rive gauche du canal qui serait parallèle au Tigre servirait de digue pour arrêter les inondations de ce fleuve.

La question du transport des produits du pays ainsi revivifié a également préoccupé sir William Willcocks. Il considère qu'en dehors du colmatage des canaux d'irrigation et de la rupture des digues qui ont produit l'inondation et le dessèchement alternatifs de la Mésopotamie, le fait que ce pays n'a de communications naturelles par les fleuves qu'avec le golfe Persique, c'est-à-dire avec des régions qui ne demandent guère ses produits et qui n'ont guère de produits à lui vendre, a beaucoup contribué à la décadence et à la mort presque totale de la région qui vit, avec l'Égypte, la première civilisation du monde. Aussi, préconise-t-il un chemin de fer qui relierait directement le delta intérieur du Tigre et de l'Euphrate avec les côtes de la Méditerranée. De Damas à Bagdad, ce chemin de fer aurait 885 kilomètres et coûterait 55 millions de francs. Il permettrait d'exporter le blé, le coton, le riz et tous les produits que l'irrigation et le drainage de la Mésopotamie permettraient à cette région d'offrir en si grande quantité aux marchés du monde. Mais, comme il le dit, la première chose à faire est de refaire la richesse et de rendre à la Mésopotamie des éléments de commerce grâce à l'irrigation.

## PERSE

**La situation générale.** — La Jeune-Perse est, certes, animée des meilleures intentions, mais le rétablissement de la Constitution ne pouvait être une panacée universelle. L'ancien régime démoli, il faut maintenant rebâtir et organiser. Le gouvernement, constitué hâtivement à la suite du coup d'Etat de juillet dernier, n'en a pas eu le temps; après la prise de Tebriz, il a dû parer aux mesures les plus urgentes: règlement de la situation de Mohammed Ali, expulsion de certains éléments réactionnaires, nomination de nouveaux gouverneurs, etc. Puis est venue la période d'agitation électorale, à laquelle a succédé

celle de recueillement religieux du Ramazan. Aujourd'hui, la vie politique et parlementaire a repris son cours et le gouvernement libéral va avoir à réparer les fautes de ses prédécesseurs et répondre aux espérances qui ont salué son avènement. Sa tâche est présentement rendue difficile par deux choses: la pénurie du Trésor et l'agitation de certaines tribus.

Malheureusement, ces deux maux s'enchaînent; les troubles qui éclatent constamment au Sud ou au Nord de Téhéran — actes de brigandages ou révoltes anticonstitutionnelles — ne peuvent être réprimés que par une armée indigène régulière. Comment avoir cette armée régulière, si l'on ne possède pas les fonds suffisants pour l'équiper et la rétribuer convenablement? Aura-t-on recours, pour cela et les autres réformes, à un emprunt extérieur? L'Angleterre et la Russie ne refuseront sans doute pas d'y souscrire, mais elles ont attendu, pour la régularité et la garantie de l'opération, qu'un Medjliss responsable entre en pourparlers avec elles. De leur côté, les nationalistes, avant de réclamer l'aide financier de l'étranger, préfèrent se procurer de l'argent en engageant d'abord les bijoux de la Couronne. C'est une situation analogue à celle du Maroc, qui a abouti à la mise en gage et à la vente des bijoux d'Abd el Aziz. D'autre part, le nationalisme économique de la Perse, naïvement contraire aux pénibles nécessités du développement économique de la nation et à la création de ressources indispensables à la consolidation des éléments de son indépendance, ressemble à ce que l'on voit dans les autres pays orientaux en mal de réformes, comme la Chine et la Turquie.

Quoi qu'il en soit, il faudra bien prendre une décision rapide, car les nouvelles qui arrivent des provinces sont peu rassurantes et cet état anarchique est nuisible au bon fonctionnement du Medjliss. L'affaire d'Ardebil a été la plus grave et nous en exposons plus loin les détails. Dans le Fars, le nouveau gouverneur, manquant de Toman et de troupes, en a été réduit à faire circuler à Chiraz, dit-on, des photographies d'exécution de brigands. Ces images suggestives ont suffi, paraît-il, à inspirer de salutaires réflexions aux coupeurs de routes. Voilà qui promet pour l'avenir, quand il y aura des forces de police bien organisées! En attendant, la tribu des Tangistanis dévaste toujours les environs de Bouchir et la côte du golfe Persique. De même les routes aux alentours d'Ispahan sont infestées de maraudeurs. Avec le peu de ressources dont ils disposent, les gouverneurs des provinces sont déjà parvenus cependant à refréner l'ardeur des tribus pillardes. Le département postal du ministère du Commerce annonçait à la fin d'octobre qu'il se préparait à reprendre le transport des valeurs à travers la Perse. Pendant ces derniers temps, les échanges financiers entre les provinces avaient baissé de 50 0/0. Souhaitons que le Medjliss trouve l'argent nécessaire au rétablissement de l'ordre intérieur, dans l'intérêt même du pays comme dans celui de la sécurité des étrangers et de leur commerce

On se rappelle qu'à la suite de la déposition de Mohammed Ali, les gens de son entourage durent quitter la Perse, où leur situation était devenue impossible. Ces personnages se sont, pour la plupart, réfugiés à Vienne, où ils intriguent contre le régime actuel. Dans ces conditions, le gouvernement persan a notifié officiellement que les conseillers de l'ancien Chah avaient été dégradés, suspendus de leurs fonctions et exilés, et qu'en conséquence on ne devait accorder aucun crédit à leurs tentatives de négociations.

Le prince Zill es Sultan, dont nous avons suffisamment déjà entretenu nos lecteurs, a cru devoir, en arrivant à Paris où il se trouvait de passage avant de se rendre en Belgique, rendre publique la déclaration suivante :

On s'est plu à me représenter comme fomentant contre le gouvernement actuel de la Perse je ne sais quel complot préparant mon avènement personnel sur le trône.

Le prince Zill es Sultan, en France, n'a « ni agent, ni associé » ; il n'y est venu que pour rechercher le repos et la tranquillité, et il est trop patriote à la fois et trop soucieux de sa dignité pour faire du pays qui lui offre l'hospitalité le siège de complots contre sa patrie.

A l'heure critique que traverse la Perse, ce qu'il importe avant tout, c'est de réaliser l'union de tous ses enfants et que les luttes intestines et les ambitions personnelles cessent définitivement devant l'intérêt général.

**L'ouverture du Medjliss.** — Fermées par la force le 23 juin 1908, les portes du Medjliss se sont rouvertes solennellement le 15 novembre dernier. Le palais du Baharistan, qui décelait encore naguère les traces du bombardement ordonné par Mohammed Ali et exécuté par les cosaques du colonel Liakhove, avait fait une toilette de circonstance. Bien avant midi, le large square qui fait face aux jardins où est bâti le Parlement ainsi que tous les toits des maisons voisines étaient noirs de curieux. Une double garde d'honneur, composée de bakhtyaris, de cosaques persans et de diverses armes, faisait la haie du palais du Chah à celui du Medjliss. A trois heures arriva le cortège officiel, salué sur tout son parcours par de chaleureuses ovations : en tête le sipahdar et le sardar-assad encadrant le petit veli'ahd ; puis, dans un carrosse de gala que traînaient huit chevaux blancs, le jeune souverain Ahmed Mirza, accompagné du régent S. A. Azed el Moulk. Le Chah pénétra dans la salle des séances du Medjliss et, après avoir salué l'assemblée, vint s'asseoir sur le trône qui lui avait été préparé. Derrière lui prirent place les princes, les nobles, les grands moudjtched et le chef Medwaha ; à sa droite, le corps diplomatique et son état-major ; à sa gauche les membres du cabinet ; faisant face, le long du mur, étaient assis soixante-sept députés. Au-dessus d'eux se trouvait la galerie de la presse et une galerie spéciale réservée aux femmes des membres du corps diplomatique. Le régent, dont la voix est trop faible, tendit le discours du trône au sipahdar Nasr es Sultaneh, qui le lut avec une intonation claire et forte. Des applau-

dissements nourris saluèrent cette lecture ; après quoi Ahmed Mirza se retira. Une délégation des écoles de Téhéran, qui était venue apporter ses félicitations, fut reçue dans la cour du palais par le sipahdar.

Le discours du trône dit que les relations de la Perse avec les autres puissances sont excellentes. Le seul point peu satisfaisant est la présence de troupes étrangères dans le pays ; mais le gouvernement ajoute : « Nous espérons fermement que l'agitation et la tristesse de la population de la Perse, qui sont causées par la présence des troupes étrangères, en territoire persan, disparaîtront au plus vite par ce fait que des pourparlers amicaux ont commencé et que des promesses catégoriques nous ont été données, dont on perçoit déjà les bons résultats. » Le discours parle ensuite des réformes administratives et demande à tous les députés de travailler au bien du pays.

Cette journée d'ouverture du premier Parlement du régime constitutionnel persan a été fêtée dans tout le pays comme un événement national. Illuminations et feux d'artifice en ont marqué la date. A l'étranger, les légations ont été pavoisées et les ministres ont reçu leurs compatriotes en signe de réjouissance. Il ne reste plus aux membres du nouveau Medjliss, choisis parmi les classes les plus éclairées de la nation, qu'à faire preuve de leur libéralisme en réalisant les réformes sociales qui seules pourront assurer la prospérité et l'indépendance de leur patrie.

Par 51 voix contre 2, le Parlement a confirmé la nomination d'Azec el Moulk comme régent. Il a élu pour son président Muteschar ed Daouleh et Synd Nadrullah et Mouantar ed Daouleh comme vice-présidents. Le cabinet a donné sa démission, comme cela était prévu, mais le régent l'a refusée ; il est probable que la nouvelle Chambre, dont la majorité est favorable au gouvernement, lui accordera un vote de confiance et qu'il sera réélu — en grande partie tout au moins. Les ministres de l'Instruction et de la Justice nommés au Medjliss ont déjà déclaré qu'ils se conformeraient à la loi électorale qui n'admet pas le cumul des fonctions de ministre et de député. On avait pu redouter au début un conflit entre le cabinet et les nationalistes au moment de cette chasse aux places et aux honneurs qui accompagne tout changement de régime. Après les élections, on pouvait craindre que les députés ne soient d'un nationalisme trop ardent, trop brusquement libéral et systématiquement opposé à toute intervention étrangère. La modération du sipahdar et du sardar-assad, les deux chefs du gouvernement, et la grande influence de Nassir el Moulk, qui, de retour en Perse, a sacrifié sa situation personnelle pour ne prêcher que l'apaisement, sont arrivées à concilier les partis en présence. Il est donc permis d'espérer que la Perse va connaître enfin, après de longs jours d'anarchie, un gouvernement stable, une ère de travail fécond et réparateur. Peut-être aussi peut-on compter que le nouveau Medjliss sera en grand progrès sur son prédécesseur, ce qui est le cas en Russie, où la troisième Douma

montre plus de calme et d'esprit pratique que celles qui l'ont précédée.

**L'affaire d'Ardébil.** — L'Azerbaïdjan vient d'être à nouveau le théâtre d'une révolte de tribus qui a menacé d'être grave. La ville célèbre d'Ardébil, située tout près de la frontière russe et de la mer Caspienne, qui fut reconstruite par Abbas Mirza sur les plans des officiers français envoyés par Napoléon avec la mission du général Gardane et où de tous les coins de la Perse on vient prier sur le « tombeau du Cheikh », a été attaquée par Rahim Khan, un ancien lieutenant d'Ain-ed-Daouleh pendant le siège de Tebriz. Au début, on a cru à un mouvement réactionnaire dirigé contre le gouvernement libéral. On a dit que Rahim Khan se préparait à marcher sur Téhéran pour renverser la Constitution. En réalité, Rahim Khan n'avait pris prétexte de restaurer Mohammed Ali que pour grossir sa clientèle de quelques fanatiques ou chercheurs d'aventures. Les principales tribus qui l'aiderent dans son mouvement révolutionnaire ont été les Karadaghis et les Chah-Seven (amis du roi). Ces derniers « appartiennent, écrit M. Aubin dans la *Perse d'aujourd'hui*, au groupement arbitrairement créé par Chah Abbas pour remplacer les tribus turques privilégiées, qui avaient soutenu dans le principe la dynastie séfévite... Naguère, le gros des Chah-Seven avait été fixé autour de Kazvin; ceux-là sont aujourd'hui très réduits; quelques groupes de tentes se sont dispersés; beaucoup se perdirent parmi les populations sédentaires... A l'exception du Karadagh, toutes les montagnes encadrant le bassin du Karasou sont occupées par les Chah-Seven : 19.700 familles partagées entre 60 fractions ou *odjaks* ». Sattar Khan, dont nous avons dénoncé les ambitieuses visées, avait le commandement d'Ardébil. En apprenant l'arrivée de Rahim Khan et de ses partisans, il s'enfuit à Serab et de là à Tebriz où, malgré sa défection, il fut reçu en grande pompe. Les Karadaghis et les Chah-Seven occupèrent la ville qui n'offrait plus aucune résistance, s'emparèrent des bazars et des caravansérails, pillèrent les maisons. Cependant les résidents russes et plus de deux mille personnes s'étaient réfugiés au vice-consulat de Russie. Le vice-consul, M. Giers, demanda aussitôt aide et protection à son gouvernement, craignant que la sotnia de cosaques et les deux canons qu'il avait sous ses ordres ne fussent insuffisants à maintenir en respect les assaillants. La Russie débarqua immédiatement des troupes à Astará (un bataillon d'infanterie, deux sotnias et des sapeurs) pour renforcer celles d'Ardébil. Un autre bataillon et une batterie s'embarquèrent à Bakou, prêts à intervenir, et ordre fut donné d'arrêter momentanément le retrait des contingents de Tebriz et de Kazvin. Afin d'expliquer et de justifier cet envoi de troupes, une note officieuse venue de Saint-Petersbourg disait que :

Les tribus Chah-Seven et Karadaghis, dont les dernières avoisinent le Caucase, ont résolu de prendre les armes pour l'ancien Chah et assiègent Ardébil. En raison du danger évident qui y menace le vice-consulat russe et ses ressor-

tissants et parce que les soldats persans envoyés de Tebriz ne peuvent atteindre Ardébil immédiatement, le gouvernement russe a résolu de renforcer la garde du vice-consulat de cette ville sans plus de délai par une force prise au district militaire voisin dans le Caucase, et non par une partie des détachements stationnés à Kazvin ou à Tebriz, parce que le transport de telles forces de ces deux endroits nécessiterait plus de temps.

De son côté, le gouvernement persan n'hésita pas à faire de rapides et énergiques efforts tant en hommes qu'en argent. Quatre mille soldats, cosaques persans, bakhtiari, volontaires nationalistes, cavalerie, infanterie régulière avec quatre canons et deux maxims furent dépêchés sur Ardébil par détachements. Ephraïm, le nouveau chef de police de Téhéran et leader des Caucasiens, prit le commandement du corps des volontaires nationalistes. De Téhéran et de Tebriz partirent également des troupes. Mais cette rapidité d'action, cet empressement patriotique, très louables certes, ne pouvaient rien contre les distances, contre la pauvreté des ressources financières trop vite taries (le gouvernement avait déjà dépensé 25.000 livres sterling pour mettre en route ses troupes) et aussi contre la nature hétérogène de l'expédition, la diversité des commandements, le mauvais tir des soldats.

Une fois encore les nationalistes auront pu apprécier la nécessité de l'intervention russe. Les premiers détachements de cosaques entrèrent à Ardébil le 7 novembre. Le bruit avait déjà couru que des dissentiments s'étaient élevés entre les Karadaghis et les Chah-Seven. Après quelques jours de pourparlers, Rahim Khan consentit à quitter la ville qui est restée depuis sous la protection des soldats du tsar. Le gouvernement persan y a comme nouveau gouverneur Rechid el Moulk. Aux libéraux qui ne veulent plus, selon le désir exprimé dans le discours du trône, de la présence de troupes étrangères sur le sol persan, craignant que la protection des intérêts économiques ne soit une conquête déguisée de l'Iran, de s'unir pour organiser rapidement la défense de leur pays. Il faut, en attendant, qu'ils comprennent que, « pour leur sécurité, comme l'écrivait le correspondant du *Times* à Téhéran, ils doivent se concilier le gouvernement russe et s'attirer ses sympathies, et que c'est encore l'appui combiné de l'Angleterre et de la Russie qui seul peut rendre possible la réorganisation de la Perse ».

## ASIE ANGLAISE

**La conférence impériale contre la malaria.** — Les travaux de la Conférence impériale contre la malaria viennent de se terminer à Simla. Parmi les mesures pratiques qu'elle propose, elle demande un examen des moyens de détruire les anophèles sans dépenses excessives, par des petits travaux de drainage dans tous les endroits où ils doivent réussir, par l'interdiction des cultures inondées, et en particulier des

rizières dans les environs des villes que ces cultures infestent d'anophèles, par l'introduction de poissons dans toutes les mares où les larves d'anophèles peuvent se développer, ou l'établissement d'une couche de pétrole sur les fossés et autres petites quantités d'eau où les anophèles pourraient vivre mais qu'on ne saurait peupler de poissons. La Conférence a proposé en outre que l'on enseigne aux indigènes, en particulier dans les écoles; les moyens de se prémunir contre la malaria, et que de nombreux dépôts de quinine soient établis dans les régions infestées.

L'étude faite par la commission impériale de la malaria est d'autant plus importante que cette cause de décès joue un rôle anormalement important dans la mortalité de l'Inde anglaise. Lord Minto, en souhaitant la bienvenue aux membres de la Conférence, disait que les décès causés par la fièvre dans l'Inde anglaise ont atteint, pendant les dix dernières années, une moyenne de près de 4 millions et demi par an. C'est un affaiblissement perpétuel pour la population de l'empire anglais d'Asie.

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES FINANCES

M. Dinslage est nommé trésorier-payeur de la Nouvelle-Calédonie.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Troupes coloniales.

##### INFANTERIE

**Annam-Tonkin.** — MM. les *lieut.* Truffer et de Roffignac sont désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — MM. les *capit.* Magnabal et Villon; les *lieut.* de Witte, Loyer, Pacaud, Charvet, Gorce, Lazennec, Etcheberry, Castinel et Valvandin; les *sous-lieut.* Kermorvant et André sont désig. pour la Cochinchine.

##### ARTILLERIE

**Annam-Tonkin.** — M. le *chef d'escadron* Ducret est désig. pour l'état-major du command. supér. des troupes.

**Cochinchine.** — M. le *capit.* Hugonet est désig. pour la Cochinchine.

#### Officiers d'administration.

**Annam-Tonkin.** — M. l'*offic. d'admin.* de 2<sup>e</sup> cl. Rougier est désig. pour le Tonkin.

##### CORPS DE L'INTENDANCE

#### Officiers d'administration.

**Annam-Tonkin.** — MM. les *offic. d'admin.* de 3<sup>e</sup> cl. Avril et Péninguy sont désig. pour le Tonkin.

##### CORPS DE SANTÉ

**Annam-Tonkin.** — MM. les *méd.-maj.* de 1<sup>re</sup> cl. Rigaud, Dormand et Lépine sont désig. pour le Tonkin.

**Cochinchine.** — MM. les *méd.-maj.* de 2<sup>e</sup> cl. Nouaille-Degorce et Peyrot et le *pharmac.-maj.* de 1<sup>re</sup> cl. Lainé sont désig. pour la Cochinchine.

**Chine.** — M. le *méd.-maj.* de 2<sup>e</sup> cl. Gauduchon est désig. pour l'hôpital de Canton.

### MINISTÈRE DE LA MARINE

#### ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Indo-Chine.** — M. le *lieut. de vaiss.* Capronnier est nommé directeur des mouvements du port de Saïgon.

**Extrême-Orient.** — M. le *lieut. de vaiss.* Faivre est nommé au command. de la *Décidée*;

M. le *capit. de vaiss.* Chéron est nommé au command. du *Montcalm*.

Sont désig. pour le *Montcalm* :

M. le *capit. de fréq.* Boissel-Dombrevail; les *lieut. de vaiss.*

Rouzaud, Laborde, Sagon, Lorin et Raynaud; les *enseig. de vaiss.* Girouin, Leblond, et Brown de Colstoun; le *mécanic. en chef* Miguet; le *mécanic. ppal de 1<sup>re</sup> cl.* Badelon et les *mécanic. ppaux de 2<sup>e</sup> cl.* Saluce et Rault.

#### CORPS DE SANTÉ

**Extrême-Orient.** — M. le *méd. de 1<sup>re</sup> cl.* Lancelin est désig. pour le *Montcalm*;

M. le *méd. de 2<sup>e</sup> cl.* Ségard est désig. pour la *Manche*.

### MINISTÈRE DES COLONIES

M. Marquié, membre suppléant du conseil privé de la Cochinchine est maintenu pour une nouvelle période de quatre années;

M. Durban est nommé greffier de la justice de paix à compétence étendue de Bachieu;

M. Deville est nommé secrétaire général des Etablissements français dans l'Inde;

M. Brunet (C.-D.-A.) est nommé secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie.

Sont nommés :

Président de la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie M. Dessaignes;

Juge président du tribunal d'appel de Djibouti (Côte des Somalis), M. Digeon;

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Guy de Ferrières;

Procureur de la République à Mytho, M. Bourayne;

Juge président du tribunal de première instance de Bentré, M. Sasias;

Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Gaudin;

Juge de paix à compétence étendue à Nam-dinh, M. Lacouture;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Travin, M. Delacroix;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Mytho, M. Tranchesset;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Vinh-long (Indo-Chine), M. André;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Soctrang, M. Gintzburger;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon, M. Reynaud;

Procureur de la République à Soctrang (Indo-Chine), M. Loye;

Juge de paix à compétence étendue à Bien-hoa, M. Guiselin;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Chaudoc, M. Lobrani;

Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Tay-ninh, M. Dufilho;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Travin, (Indo-Chine), M. Gaye;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Soctrang, M. Do Huu Tri;

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Aubert;

Procureur de la République à Saïgon, M. Ganivencq;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Chaudoc (Indo-Chine), M. Chabanier;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Haiphong, M. Champoux;

M. Oger est nommé attaché au parquet général de l'Indo-Chine;

M. Colombani est nommé administrateur de 4<sup>e</sup> cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Sont nommés élèves administrateurs des services civils de l'Indo-Chine :

MM. Monier (René-Pierre-Prosper); Châtel (Yves-Charles), Lalauette (Jean-Simon-Edgard); Valette (Philippe-Simon-Ernest); élèves brevetés de l'école coloniale.

## Bibliographie

**Notions d'histoire d'Annam**, par CHARLES B. MAYBON, chargé du cours de chinois à l'École française d'Extrême-Orient, et HENRI RUSSIER, docteur ès lettres, inspecteur des Ecoles en Cochinchine. Hanoï, imprimerie d'Extrême-Orient, 1909, VIII-200 p.

On ne peut dire de cette histoire que le besoin ne s'en faisait guère sentir. Nous avons maintes fois cherché en

France une histoire d'Annam où nous reporter pour vérifier tel ou tel fait, pour contrôler une date, et comme il nous aurait fallu recourir aux collections des bibliothèques, nous avons été réduits, le plus souvent, à nous passer du renseignement désiré.

Nous aurons maintenant un ouvrage commode à portée de la main, et, après l'avoir examiné soigneusement, il nous paraît que nous pourrions avoir parfaite confiance en ses indications. La valeur des sources qu'il cite, la compétence des autorités qu'il invoque et la compétence de ses auteurs, aussi, nous sont de sûrs garants de son exactitude. Les auteurs ont suivi une sévère méthode, se reportant aux sources originales en chinois qu'ils citent à maintes reprises et ne conservant des ouvrages de seconde main que ceux qui leur ont paru dignes de foi; ils ont ordonné leur récit, non point en suivant l'ordre chronologique, comme les auteurs chinois et leurs imitateurs européens, mais en groupant les faits « suivant leur sens historique... d'après un plan d'ensemble qui permet de les envisager dans leur complexité et d'en saisir en même temps les rapports vrais. Notre but, ajoutent-ils, a été de faire une histoire, non pas sur les modèles chinois, mais d'après les méthodes européennes ».

Les auteurs d'ouvrages de vulgarisation sur l'Indo-Chine — et combien en avons-nous vu publier! — ne nous avaient pas accoutumés à un pareil souci de critique. Mais voyons comment MM. Maybon et Russier ont mis à exécution les excellentes intentions qu'ils manifestent dans leur préface.

Leur histoire comprend trente-deux chapitres assez courts dont les quinze derniers environ sont consacrés aux périodes moderne et contemporaine. La première partie fait le récit des événements depuis les origines jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle; à côté de nombreux détails, nous y trouvons quelques idées générales qui permettent de se faire une opinion sur cette longue période ordinairement peu connue de l'histoire annamite: tendance des Annamites à s'étendre vers le Sud, ce qui explique leurs luttes continues avec le Champa; leur impatience du joug chinois et la mauvaise administration du peuple suzerain, ce qui explique les révoltes et les périodes d'indépendance; les bouleversements de l'Empire chinois du I<sup>er</sup> siècle avant l'ère chrétienne au X<sup>e</sup> siècle de notre ère, ce qui explique que, souvent, le pouvoir central ne fut pas assez fort pour exercer son contrôle sur les pays tributaires, etc. Il est d'une bonne méthode de rattacher ainsi les grands faits de l'histoire d'un pays aux faits antérieurs ou contemporains qui les conditionnent et aucun des auteurs qui ont écrit sur l'histoire d'Annam ne l'avait encore tenté, à ma connaissance. Une autre innovation qui mérite d'être louée consiste en ce que les auteurs, à diverses reprises, font faire la critique de certaines légendes ou de certaines affirmations exagérées par les historiens annamites eux-mêmes et par l'empereur Tu Duc qui a écrit des commentaires pour une histoire qu'il a fait compiler sous son règne. De telles citations ne pourront manquer de frapper les lecteurs annamites en même temps qu'elles apprendront aux lecteurs européens que certains historiens annamites n'ont pas manqué de véritable sens critique.

Deux chapitres nous paraissent encore dignes de remarque dans la première partie de l'histoire de MM. Maybon et Russier; ce sont ceux où ils traitent des royaumes avec qui l'Annam était en rapport au X<sup>e</sup> siècle. En une dizaine de pages, ils nous donnent sur le Lam-ap (qui devint le Champa), le Chon-lap (qui devint le Cambodge), le Phu-nam notamment, quelques renseignements précis qu'il nous serait très difficile d'extraire d'un grand nombre de volumes ou d'articles divers.

Pour la deuxième partie de cette histoire, avec quelques bons chapitres sur les Européens en Indo-Chine au XVII<sup>e</sup> siècle, sur l'empereur Gia Long et son administration,

sur les relations de l'Annam avec la Chine, le Cambodge et le Siam; avec trois chapitres pleins de tact (le livre s'adresse aux Annamites) sur l'intervention des Français en Cochinchine et au Tonkin, sur la mission de Paul Bert, nous sommes conduits à l'occupation française et les auteurs ont tracé à grands traits les moyens employés pour pacifier et explorer le pays, d'abord, pour l'administrer ensuite. Ils concluent en montrant que le trait le plus important de l'histoire d'Annam est la *tendance à l'unité* qui a été réalisée grâce aux victoires de Gia Long, aidé des Français. Et ils ajoutent: « Non seulement les Français ont effectivement contribué aux victoires de Gia Long, mais ils ont fait reconnaître l'indépendance de l'Annam par la Chine... ils ont agrandi le pays d'Annam en y réunissant le Cambodge et le Laos, et en faisant de l'Indo-Chine française comme une grande famille dont les Annamites seraient les aînés. » Le livre se termine fort heureusement par une citation d'un discours où M. Beau faisait en termes excellents appel à la collaboration des Français et des Annamites; il serait bon de reproduire le morceau tout entier qui mérite d'être sauvé de l'oubli. Citons-en du moins une partie:

« Nous ne prétendons t'imposer ni nos mœurs, ni nos coutumes, ni nos croyances. Nous t'apportons les deux bienfaits qui t'ont fait défaut jusqu'ici: la Science créatrice de la Richesse et la Force gardienne de ces biens...

« Nos intérêts vont se mêler aux tiens; notre richesse sera ta richesse et notre force sera ta force.

« Contre l'ennemi du dehors jaloux de la fertilité de ton sol et du labeur infatigable de tes enfants, nous t'apportons le secours de notre épée.

« Nos intérêts sont confondus désormais et étroitement unis. Un nouveau pacte se fait entre nous, pacte librement consenti pour la défense des biens communs.

« Ton histoire se mêle à la nôtre et c'est par nos fils unis aux tiens que s'achèvera ta destinée historique. »

Tel est ce petit livre qui nous paraît marquer un sérieux progrès sur les ouvrages de vulgarisation publiés jusqu'ici sur l'Indo-Chine. Je lui ferai cependant un sérieux reproche: il manque complètement de références. Il donne bien, dans les premières pages, une liste de *sources* chinoises ou européennes, mais il ne contient dans le développement aucune indication précise d'ouvrages où le lecteur pourrait se reporter pour compléter les données mêmes du livre, quelquefois succinctes. Nous voulons bien croire, et nous croyons, en effet, comme il est dit plus haut, que les auteurs ont fait un sérieux travail de critique pour établir cette histoire, mais on voudrait pouvoir connaître où ils ont puisé pour traiter tel ou tel point particulier, non pour les contrôler, mais pour se renseigner, au besoin, plus complètement. C'est une lacune, et une lacune importante, mais elle peut être comblée.

Souhaitons que les auteurs, dans leur propre intérêt aussi bien que dans l'intérêt de leurs lecteurs, s'y décident et ils pourront alors exprimer sans restriction l'espoir qu'ils manifestaient dans leur introduction: Ce livre pourra « nous l'espérons, être utile aux Annamites à l'intention de qui il a été écrit, et par surcroît peut-être, aux Français d'Indo-Chine et aux Français de France ».

H. DUVAL-MAUREL.

Les livres, brochures et périodiques envoyés au Comité pour compte rendu devront être adressés à M. Robert de Caix, directeur du « Bulletin du Comité de l'Asie Française », 21, rue Cassette.

Le Gérant: A. MARTIAL.